
Vers une expérience du loup en Région Wallonne : Comment les acteurs pënvisagent-ils des modes de gestion à l'annonce de so

Auteur : Goethals, Nicolas

Promoteur(s) : Melard, François

Faculté : Faculté des Sciences

Diplôme : Master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité spécialisée en interfaces sociétés-environ

Année académique : 2016-2017

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/3196>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Faculté des Sciences

Département des Sciences et Gestion de l'Environnement

2016 - 2017

**Vers une expérience du loup en Région Wallonne :
*Comment les acteurs envisagent-ils des modes de gestion à
l'annonce de son retour ?***



Mémoire présenté par NICOLAS GOETHALS

**En vue de l'obtention du grade de Master en Sciences et Gestion de
l'Environnement, à finalité spécialisée Interfaces Sociétés-
Environnements**

Rédigé sous la direction de FRANÇOIS MÉLARD

Sans la disponibilité et la contribution des personnes qui fournissent le terreau de ce mémoire, ce dernier serait aussi vide qu'une vallée après le hurlement des loups...

Merci à toutes ces personnes dont je me suis permis de mettre en scène les quotidiens, les impressions et les passions qui m'ont été partagés.

Je remercie Benjamin Snoeck, Jean-Marc Landry et Théo pour les filons du départ, et spécialement Alain Licoppe pour l'invitation. Merci également à Anthony Kohler pour l'entrée au Domaine.

Je me dois d'être reconnaissant vis-à-vis de trois professeurs de l'ULg qui m'ont apporté des soutiens théoriques précieux et accordé leur temps.

Merci à Mme. Lucienne Strivay et à Mme. Dorothee Denayer de s'être attardées sur mes questions l'espace d'un temps.

En regardant derrière moi, je me rends compte à quel point la disponibilité, l'écoute et les conseils de M. François Mélard ont ouvert chez moi des réflexions sur mes idées tout au long de l'épreuve. Je vous en suis extrêmement reconnaissant.

Le contenu de ce travail n'aurait pas la même tête sans le dépannage « mise en page » de Nico, arrivé comme un héros juste assez tôt... Merci tellement !

Je remercie ceux qui ont eu la patience de relire et partager leurs impressions : Papa, Maman, Aymard et Nina.

Last but not least, merci au loup, sans qui tout cela n'aurait pas été possible...

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i>	1
<i>Premier chapitre : Présentations</i>	5
Section 1^{ère} : Toile de fond de l'annonce du retour du loup	5
1. Le loup...	5
2. L'annonce...	6
3. Le retour...	8
4. Trajectoire du loup jusqu'aux normes du territoire belge...	9
Section 2^{de} : Parcours de la littérature	11
Section 3^{ce} : Cheminement méthodologique	15
1. Objectifs de l'étude de cas ... Quel résultat attendu ?	15
2. Une analyse des paysages scientifique et social reposant sur plusieurs sources d'information	17
3. Sélection des catégories d'acteurs et échantillonnage des acteurs	19
4. Les enquêtes : principales sources de données pour l'analyse sociologique	20
5. Méthodologie d'enquête	22
6. Cadre théorique	24
<i>Deuxième chapitre : Des acteurs concernés</i>	25
Section 1^{ère} : Identification des acteurs	25
1. Le territoire	25
2. Acteurs rencontrés	28
3. Où en est-on ?	35
4. Acteurs non rencontrés	39
5. Un territoire est une toile de vie	41
Section 2^{de} : Résultats de l'enquête	46
1. Quatre mouvances identifiées via l'utilisation de la grille CATWOE	47
2. Quelles actions pour quelles mouvances ?	57
3. S'instrumenter pour se préparer à l'approche du loup : une information « vraie » pour appréhender la communication.	66
<i>Troisième chapitre : Intégration du loup dans les relations du territoire</i>	71
Section 1^{ère} : Les modes d'existence	71
1. Retour sur la notion de « mode d'existence »	71
2. Investigation des modes d'existence du loup	71
3. Des modes d'existence supposés	75
Section 2^{de} : Quelles expériences les acteurs font-ils du loup ?	77
1. L'expérience à travers des acteurs non-humains	79
2. L'expérience des territoires où les humains font déjà l'expérience du loup	84

3. « Tirer de l'expérience d'une expérience » ou « le vécu du modèle français de gestion du loup comme source d'inspiration »	87
Section 3^{ce} : Mise en débat du mode d'existence idéal	93
<i>Quatrième chapitre : Effets des modes d'existence sur les toiles de vie</i>	99
Section 1^{ère} : « Les publics »	99
1. Retour sur la notion de « public »	99
2. Comment les acteurs créent et anticipent des publics à l'annonce du retour du loup ?	100
3. Un acteur est le public de l'autre	104
Section 2^{de} : Le loup dans la toile de vie Wallonne : quelles perspectives ?	109
1. Synthèse des conséquences d'un retour sur la toile de vie wallonne	109
2. Perspectives	112
<i>Conclusion</i>	115
<i>Bibliographie</i>	121
<i>Annexes</i>	

INTRODUCTION

Comme si « le retour du loup » était prédestiné à être écrit... Plus qu'un titre de travail alléchant, c'est une idée forte qui imprègne l'ensemble des discours des hommes rencontrés les mois précédant la rédaction de ces mots. De notre point de vue, « ça sonne bien ». D'une part, la figure du « loup » nous attire. D'autre part, « le retour » nous laisse entendre des « déjà-vus », des « déjà-vécus » que nous pourrions essayer de sonder. Le loup a quitté les quotidiens de l'existence du territoire belge depuis trop longtemps pour que des hommes puissent encore nous raconter leurs histoires partagées. Pourtant, quelque chose nous laisse croire que le loup, avant même les débuts de nos recherches, persiste à subsister en Belgique par des créations humaines, des fictions, des espoirs, des peurs, qui dépassent les frontières et le maintiennent dans les mémoires.

Ce que nous tâchons de décrire dans cette étude, c'est d'abord la construction discursive qui nous paraît tout à la fois sous-tendre l'idée d'un « retour du loup » et en découler dans un processus d'auto-renforcement récursif. On parle d'un retour du loup en Belgique et ce retour semble gagner en probabilités au fur et à mesure de ce qui est annoncé. Plusieurs questionnements peuvent se dessiner à partir de là. Quels acteurs se cachent derrière cette annonce ? Comment ce retour est-il annoncé ? Que faut-il entendre par « retour » ? Et puis, qu'est-ce qu'un loup, ou plutôt, qui est le loup ? Un travail sur l'apparition de l'*annonce* du retour du loup se devait de nous accompagner dans notre volonté de recherche des « vérités » du loup, c'est-à-dire des façons de le faire exister.

Notre question est donc de l'ordre de l'anticipation. En effet, le loup qui est annoncé n'est pas déclaré comme étant officiellement présent. La question qui découle est ainsi de savoir ce qui sous-tend « la gestion » que les acteurs humains envisagent dans leurs discours à l'idée du retour. Faisant appel au concept de « modalité d'existence » sur lequel nous reviendrons en détails, c'est l'instauration du loup au sein des toiles de vie du territoire de la Région Wallonne, telle que présentée par les acteurs, qui nous permettra de décrire les projets des acteurs. Nous tenterons ainsi de cerner comment leurs projets se concrétisent dans des « modes de gestion ».

Ainsi, l'objectif premier issu d'une telle volonté consiste à s'inscrire dans les discours des acteurs pour donner à voir ce qui se passe ; quels sont les enjeux qui ressortent des discours et qui permettraient aux acteurs de justifier tel ou tel mode de gestion ? Dans ce travail, nous cherchons à décrire les faits en essayant de procéder, sans quitter les discours des acteurs, à une réorganisation de données que des apports théoriques centrés sur le relationnel de l'existence devraient nous permettre d'aborder.

Afin de favoriser une exploration de la thématique côte à côte avec le lecteur, le titre de notre travail nécessite dans un premier temps d'être clarifié : nous revenons sur l'annonce, le retour et le loup tels que nous les avons abordé tout au long du travail. Dans la même veine, nous donnerons une rapide idée du contexte normatif qu'il nous a fallu garder à l'esprit pour avancer. Nous présentons la littérature scientifique que nous avons choisi de privilégier pour mieux comprendre et décrire la question qui nous occupe. Nous terminons ces présentations par le cheminement méthodologique au cours duquel nos actes et réflexions se sont déroulés.

Les présentations faites, nous consacrons un second chapitre à une description de l'état de la situation vue sous l'angle des acteurs humains qui nous ont reçus. Ces mêmes acteurs, le territoire et les acteurs non-humains apportent une base à notre description des interconnexions auxquelles notre travail vise à ajouter l'acteur futur potentiel : le loup. Nous verrons comment, à son annonce, les interconnexions du territoire se profilent différemment auprès des divers acteurs, et que ces derniers réagissent par intérêt via des instruments, au sens de Pierre Lascoumes, aux potentiels transformateurs plus ou moins influents.

Le troisième chapitre utilise la notion de « modalité d'existence » pour mettre en évidence les partenariats entre le loup et certains acteurs. Nous choisissons de nous pencher sur trois modes d'existence nous permettant de comprendre au mieux comment les acteurs font l'expérience du loup aujourd'hui. Nous profiterons de cette partie pour présenter les connaissances qui permettent aux acteurs de faire l'expérience du loup. En effet, nous verrons que les hypothèses faites par les acteurs au sujet de l'arrivée du loup se basent sur d'autres expériences comme celles des autres animaux non humains de la Région Wallonne ou de territoires où le loup est déjà présent officiellement.

Supposer des modes d'existence, des façons de « faire exister le loup », a des effets sur les « toiles de vie ». La notion renvoie à des relations qui se combinent autour d'un acteur humain ou non humain. En déployant l'ensemble des interconnexions qui nous sont révélées sur notre territoire d'analyse, la notion de « public » nous aide à montrer dans une quatrième et dernière partie que nos acteurs anticipent le retour du loup par la création de « publics ». Nous essaierons alors de comprendre comment ces anticipations participent à la projection de modes de gestion susceptibles de revoir les relations du territoire.

Les éléments recensés qui sous-tendent ces modes de gestion sont repris dans notre conclusion. L'annonce du retour du loup que nous présentons laisse entrevoir un mode devant les autres, ce pour quoi nous ponctuerons ce travail sur une série de questions ouvertes.

PREMIER CHAPITRE

Présentations

Ce travail traite de « l'annonce du retour du loup ». C'est pourquoi il nous semble élémentaire de présenter le tout en commençant par éclaircir ce que « l'annonce », « le retour » et « le loup » sous-entendent à l'entame de la recherche. Afin de prendre conscience de la façon dont les relations avec le loup existent et dont elles sont traitées dans la littérature, nous présenterons dans un second point ce qui a attiré notre attention dans notre exploration de celle-ci. Pour faire le tour des présentations, nous raconterons le « cheminement méthodologique » par lequel nous sommes passés pour construire ce travail, en passant par une première définition des cadres théoriques qui nous ont permis de mettre certains éléments en évidence.

SECTION 1^{ÈRE}

Toile de fond de l'annonce du retour du loup

1. Le loup...

C'est un animal chargé en histoires et en facettes qui suit son cours vers ou via la Belgique. Jusqu'aux oreilles de beaucoup, jusqu'aux yeux des plus chanceux, tout le monde, acteurs rencontrés comme sources arpentées, semble s'accorder sur le fait que son retour en Belgique est une question de temps. En effet, les caractéristiques écologiques et comportementales qu'on lui attribue devraient forcément aboutir à la rencontre du loup et de nos acteurs sur le territoire belge un jour ou l'autre. Si la taille de son territoire peut fortement varier, sa dispersion et son adaptabilité font de lui un être attendu.

Plus que d'autres espèces, sa relation avec l'humanité n'a pratiquement jamais été neutre (Mech & Boitani, 2003, p. 9), et les discours actuels à son égard témoignent de la prudence qu'il faut accorder à une certaine « maîtrise » des messages qui le concernent. Tantôt fantasmé, tantôt incendié, le grand carnivore qui trône au sommet de la chaîne alimentaire exerce par sa présence une pression sur ce qui l'entoure et l'évolution de

notre territoire et de ses acteurs humains comme non humains n'y échapperont probablement pas. S'il est bien souvent invisible aux humains, il est omniprésent par les histoires et les symboles qu'il a laissés, la toponymie qu'il a gravée, et les images nous provenant d'autres territoires.

2. L'annonce...



« J'étais [Jean-Pierre Gérard] à mon poste ici et après dix minutes, au début de la traque, j'ai vu apparaître un loup à 25 mètres de moi qui écoutait vraiment attentivement le bruit des chiens, des traqueurs, qui était très attentif à ce bruit-là et qui ne faisait pas attention à moi. Il est passé devant moi, il s'est arrêté trois fois je pense, pour encore bien écouter, redémarrer, et j'ai pu avoir la chance de voir un loup... »¹

(RTBF - Poloczek, 2017)

« On » signale des rumeurs d'observation de loups en Belgique depuis 2010. La plus crédible jusqu'ici datait de 2011 et reposait sur un piège photo mis en place par une équipe de la VRT à Gedinne (Kohler & Geboës, 2016). Cette observation est aujourd'hui remise en cause et une autre observation fait depuis parler du loup.

¹ « L'observation de Nassogne », racontée par Jean-Pierre Gérard, l'observateur, lors d'une battue le 22 octobre 2016, à Masbourg.

Les premières manifestations personnelles de « naturalistes » au sujet du loup et de son retour commencent à se faire entendre à partir de 2013, même si on trouve des traces de réactions diverses sur le net depuis l'observation de 2011. En 2014, les quelques manifestations publiques provenant d'associations de naturalistes commencent à constituer la preuve de l'existence d'une ambition d'un travail avec le grand public. Anthony Kohler, vice-président de l'association FERUS², arrive en Belgique et contribue à cette mobilisation visant à faire connaître le loup auprès de la société belge.

En 2015, Éric Marboutin, chef de projet Loup et Lynx à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en France (ONCFS)³, se rend à Liège à l'occasion d'un mémoire. Sa venue en Belgique offre l'opportunité d'organiser une rencontre informelle (Schockert, 2017, p. 4) où, à travers les discussions, la possibilité d'une formation à la reconnaissance des traces du loup est envisagée. Pour mai 2016, cinq délégués sont ainsi désignés pour participer à ce qui peut être appelé une « mission ponctuelle loup ». Ces délégués sont Vinciane Schockert et Clothilde Lambinet travaillant pour le Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) dans le cadre d'une « Convention Mammifères », Pascal Ghiette du DEMNA et deux agents du Département de la Nature et des Forêts (DNF) (Licoppe, 2017, p. 4). Cette première formation donnée à Grenoble et le rapport qui s'en est suivi marqueront l'entrée véritable du loup dans les discussions de l'administration à son sujet.

Dans les mois qui suivent le retour de la formation, l'augmentation du nombre de rumeurs de présence (observations visuelles, attaques de moutons) accélère la préparation d'un réseau d'observateurs du loup en Région Wallonne et, ainsi, d'un besoin émergent de traitement identique et standardisé des observations visuelles et de proies.

On constate deux « bifurcations » majeures dans le retour du loup et son annonce, qui ont grandement participé à la trajectoire du loup et à l'histoire qui constitue son retour. Premièrement, la rencontre avec E. Marboutin qui

² FERUS est la première association nationale de protection et de conservation de l'ours, du loup et du lynx en France (FERUS, 2016).

³ L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou ONCFS est un établissement public français sous la double tutelle des Ministères chargés de l'Ecologie et de l'Agriculture (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 2017). De façon simplifiée, ce Service est l'équivalent du Département de la Nature et des Forêts en Belgique en ce qui concerne les compétences liées à la chasse et à la faune sauvage.

donnera lieu à des apprentissages, directement tirés de l'expérience française, et les conseils en matière de procédures qui seront transmis lors d'une formation. Les personnes ayant suivi cette formation feront des conseils d'E. Marboutin les priorités sur le territoire belge. Une autre bifurcation constatable est l'observation visuelle de Nassogne en automne 2016. C'est à partir de cette observation-là que « la Région Wallonne » va décider de recourir aux documents de l'ONCFS, appliquant ainsi les conseils français. L'utilisation des outils techniques français a permis aux personnes travaillant pour la Région de recevoir le témoignage et de qualifier l'observation de « crédible », le constat étant « loup non exclu » avec un observateur s'étant vu attribuer une certaine « qualité d'observation » étant donné son travail de taxidermiste. « L'annonce du retour du loup » a dès lors pris une toute autre ampleur à travers *l'estimée crédibilité* de l'observation de 2016, moment à partir duquel des naturalistes rencontrés diront que le nombre de sollicitations pour des conférences sur le retour du loup a notablement augmenté, et que l'annonce a ainsi pris une autre dimension sur la scène publique.

3. Le retour...

En parcourant la littérature, il est difficile de trouver un consensus sur l'abattage du dernier loup en Belgique. Les sources s'étendent de 1890 à 1901. En fin de compte, une chose semble certaine : *Canis lupus* était bel et bien présent sur notre territoire, raison simple pour laquelle nous parlons du « retour » du loup.

« On » parle d'un retour « naturel » en cours. Nous verrons au cours de ce travail que « le naturel » du phénomène a toute son importance en ce qui concerne les acteurs de notre territoire. À notre connaissance et celle des acteurs rencontrés, aucune volonté de réintroduction du loup n'a été envisagée en Belgique. Les années 70 et l'émergence de questions écologiques sont référencées comme les débuts du processus de colonisation du loup en Europe (Denayer, 2016; Groupe de Travail Loup Natagora, 2017, p. 5). Depuis quelques noyaux subsistants en Espagne et en Italie pour ce qui est de l'Europe Occidentale, les loups seraient progressivement en train de se réinstaller sur des territoires qu'ils affectionnaient jadis. Dans les années '90, le loup a entamé un retour dans les pays frontaliers à la Belgique : la France, l'Allemagne, et plus récemment, on a dit l'observer aux Pays-Bas. À noter que début de l'année 2017, le Grand-Duché de Luxembourg a sorti, en réaction à « l'annonce du retour du loup », son

propre Plan National Loup : le Plan d'Action et de Gestion relatif au loup au Luxembourg (Schley et al., 2017).

Dans ce retour, le mécanisme de découverte de cette espèce, de nature apparemment discrète et rarement observée dans la nature, serait similaire à chaque fois. Après les premières rumeurs de présence, apparaissent des rumeurs proches d'éléments pouvant confirmer la présence, jusqu'à la confirmation officielle de cette dernière. En ce qui nous concerne, nous pourrions grossièrement nous placer depuis peu au stade des rumeurs proches des éléments pouvant confirmer la présence du loup... Dans tous les cas, la potentialité d'une présence officielle du loup n'a jamais été aussi forte s'il faut en croire les déclarations politiques.

Scientifiquement, une espèce est déclarée « installée » sur un territoire et donc officiellement présente quand elle se reproduit, c'est-à-dire quand il y a une observation de reproduction. Une preuve de reproduction signifie la validation de la présence d'une espèce sur un territoire (Sandrine Liégeois, 2017, pp. 16-17)

4. Trajectoire du loup jusqu'aux normes du territoire belge...



(<http://www.predateurs.be/>, 2016)

Les noyaux de distribution actuelle du loup en Europe s'étendent principalement sur la péninsule ibérique, de l'Italie au Sud-Est de la France, en Pologne, dans les Carpates roumaines, dans les pays longeant l'Est de la Mer Adriatique, et une partie de la Scandinavie. D'un point de vue légal, le loup est protégé par des normes européennes imposant sa protection au sein des Etats membres. Il dispose d'un statut de protection issu d'un

niveau de pouvoir « supérieur » : celui de la Commission Européenne. *Canis lupus* fait ainsi partie des espèces strictement protégées reprises dans la liste de l'annexe II de la convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu du 19 septembre 1979 (Standing Committee of the Council of Europe, 1979), et dans l'annexe IVA de la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 – dite directive « Habitats » (Conseil des Communautés Européennes, 1992).

Depuis la fin du 20^{ème} siècle, la protection légale du loup, la déprise agricole au profit de l'extension d'espaces boisés et de landes moins anthropisées, et une révision des modes de gestion cynégétiques favorisant le retour et l'expansion des populations de certains ongulés sauvages ont induit le retour du prédateur (Groupe de Travail Loup Natagora, 2017, p. 6; Poinot, 2009, p. 290). L'espèce est considérée comme étant « en progression » en Europe, notamment dans les pays voisins (Schockert, 2017, p. 27). À la suite des contacts de 2015 avec l'administration française et d'après les dispositions internationales encadrant sa conservation, qui dit progression dit préparation, et par conséquent « stratégies » en prévision (Linnel, Salvatori, & Boitani, 2008, pp. 5-6). La Belgique étant membre de l'Union Européenne, la Région Wallonne a des comptes à rendre à l'Europe (Schockert, 2017, p. 3), et se doit d'assurer le suivi et la protection de l'espèce Loup.

En Europe, deux dispositions cadrent le régime de protection qui concerne le loup : la Convention de Berne et la Directive Habitats. La Belgique a ratifié la Convention de Berne le 24 août 1990. Au-delà du suivi, le statut de protection du loup conféré par le droit européen implique pour les Etats membres de veiller à sa conservation et à celle de son habitat.

En Belgique, ce sont les régions qui doivent veiller à la conservation de par la compétence régionale que représente la conservation de la nature (*Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles*, Art. 6). Une liste des espèces protégées est reprise dans la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature qui tend à « sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité de l'environnement naturel par des mesures de protection » (*Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973*, Art. 1^{er}). Via un Décret du 6 décembre 2001, la loi de 1973 a été modifiée afin d'y intégrer le régime Natura 2000 dont le loup fait partie. Depuis, les interdictions relatives aux espèces figurant dans les annexes des Directives Natura 2000 sont applicables en Belgique. Grâce à ce Décret, *Canis lupus* fait maintenant

partie, sur notre territoire, de l'annexe II A de la loi sur la Conservation de la nature parmi les espèces wallonnes carnivores strictement protégées et menacées en Wallonie.

Ces adaptations prouvent le poids et la présence d'un cadre européen obligeant la Belgique à intégrer le loup parmi les espèces protégées. Depuis 2001, même si le loup y est déclaré comme éteint, il a dû être replacé dans la liste des espèces protégées en raison du régime du réseau Natura 2000. Dès lors, quelles conséquences sur les normes belges le loup pourrait-il avoir une fois sa présence confirmée au sein de nos frontières ? La seule chose certaine jusqu'ici est l'obligation légale d'assurer le suivi des populations ou des individus et, éventuellement, d'appliquer des mesures de protection.

SECTION 2^{DE}

Parcours de la littérature

Le loup a fait couler beaucoup d'encre et notre parcours de la littérature à son sujet pourrait continuer encore longtemps. Avant notre exploration des apports disciplinaires à son sujet, nous avons pu remarquer que le loup était un animal qui, essentiellement dans les livres pour enfants, devait toujours se voir octroyer une place d'un bon ou d'un mauvais côté, toujours occuper le rôle du méchant ou du gentil, rentrer dans les convictions de l'existence d'un Bien ou d'un Mal. Le paysage politique et social régnant aux prémices de notre travail semblait quelque peu soutenir cet impératif de positionnement par rapport au loup. Il nous fallait donc tenter d'identifier et de comprendre les processus qui ont conduit à la situation (Mormont & Massart, n.d., p. 9) telle que nous la percevions au départ, en omettant le plus rapidement possible nos a priori sur cette situation.

Notre parcours de la littérature scientifique débute grâce à notre entretien avec D. Denayer, le 7 décembre 2016. L'objectif de ce rendez-vous était de mobiliser une littérature qui permettrait à la fois de discerner les éléments pouvant spécifier notre problème, et de cibler au mieux les « dimensions intérieures » des entretiens que nous aurions à faire en notant les pratiques, les expériences et les enjeux que la littérature met en évidence.

Isabelle Mauz a rédigé une thèse au moment du retour du loup dans les Alpes françaises (Mauz, 2002a, 2002b). En débutant son travail sur la place du chamois et du bouquetin, l'entrée en jeu du loup en tant que nouvel

acteur sur le territoire des Alpes va orienter sa thèse sur la place croissante qu'il occupe dans les esprits, les relations et les expressions. L'angle d'attaque que propose I. Mauz et qui retient notre attention est son travail sur d'autres animaux que le loup qui va lui permettre de mesurer l'entrée du loup dans les interactions des Alpes françaises entre hommes et entre hommes et animaux. I. Mauz montre les racines d'une crise déclenchée par le loup, tout en travaillant sur base d'entretiens auprès des acteurs du territoire.

Le rapport à la nature et « la place du sauvage » vus par I. Mauz dans sa thèse nous ont orienté vers certains écrits comme celui des « *conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises* » (Mauz, 2002c), publié dans la revue scientifique pluridisciplinaire *Espaces et sociétés* traitant de la question de la place aujourd'hui assignée aux animaux. Ce numéro nous a apporté un soutien précieux dans notre tentative de reconsidérer le rapport entretenu avec l'animal et de reconnaître la continuité entre processus naturels et culturels (Staszak, 2002, p. 21). Parmi nos références, nous pouvons citer l'article de Unna Lassiter, « *Le contexte spatial de l'authenticité des animaux* », qui aborde les questions du « public », de ses attitudes, des institutions animalières et de leur rôle dans le sujet des « contestations culturelles à propos des animaux » (Lassiter, 2002) ; ou encore l'article de Sophie Bobbé, « *Polémique autour du projet de zonage appliqué à la gestion des loups dans l'arc alpin français* » (Bobbé, 2002). Ces auteurs, I. Mauz en tête, et Farid Benhammou sont pour beaucoup dans l'importance que nous avons décidé d'apporter dans notre travail à la notion de « territoire ».

Farid Benhammou présente une approche géopolitique de la situation des grands prédateurs en France : celle de la gestion et de la conservation de l'Ours et du Loup. Géographe de formation, la formulation géo-environnementale de ses écrits révèle la dimension géopolitique du problème de cohabitation entre hommes et grands prédateurs. Son travail montre les révélateurs que sont l'ours et le loup à la fois de relations autour des stratégies d'opposition et de promotion de la nature, et de la crise-mutation qui touche les mondes agricole, écologique, politique et socio-économique. Il passe ainsi en revue l'histoire de colonisation du territoire français par le loup, dévoilant au fil de ses pérégrinations les relations qui se créent entre des secteurs et entre des hommes. La thèse de F. Benhammou (Benhammou, 2007) nous a grandement soutenu dans notre approche du territoire et des acteurs pouvant se voir concernés par le loup.

L'auteur offre ainsi un précieux matériau pour aborder et comprendre les entretiens au cours desquels les références au loup en France sont nombreuses. Certaines de ses publications nous ont également aidés à éclaircir l'idée que nous avons du débat entre les tenants du pastoralisme et ceux de la biodiversité. F. Benhammou relate et explique comment les grands prédateurs sont pointés du doigt par les réseaux des défenseurs du pastoralisme, entraînant leur retour dans le syllogisme selon lequel le loup en tant que grand prédateur nuit à la biodiversité (Benhammou, Evin, Rayé, & Choisy, 2005; Benhammou, 2009).

Les publications de Sophie Bobbé et d'André Micoud à propos du fondement du statut des espèces animales, de l'impératif de gestion et des « catégories naturalisées » ont contribué à mieux pouvoir situer le loup dans les discussions actuelles de « gestion de la nature » (Bobbé, 1993; Micoud & Bobbé, 2006). La catégorie « d'animaux à problème » nous a amené à nous intéresser aux propos de Coralie Mounet, compte tenu également du fait que la géographe française a porté sa thèse sur l'intégration d'une nouvelle « donne » dans les territoires participant à la redéfinition de la vie locale entre hommes et animaux. Dans notre travail et nos interprétations, nous avons tenté de tenir compte de la « variabilité territoriale » des situations locales dont C. Mounet parle dans les enseignements d'expériences locales du loup en France (Mounet, 2006, 2007, 2008).

Nous avons approfondi l'idée de la « nouvelle donne » dont C. Mounet parle en parcourant certains écrits d'Antoine Doré qui parle d'une place à accorder à de « nouveaux prétendants dans l'espace public » (Doré, 2009a, 2010). En plus d'apporter des éléments sur la trajectoire des loups en France, A. Doré interroge notre « vivre-ensemble » avec les animaux et incite à repenser les cadres des politiques de conservation de la nature. S. Bobbé (Bobbé, 2002), F. Benhammou (Benhammou, 2007) et A. Doré (Doré, 2010) ont tous trois apporté les éléments nécessaires à la reconstitution de la trajectoire du loup à travers la France. Depuis les récits sur les premières rumeurs de présence au début des années 90 à la définition de la participation autour de la gestion du loup aujourd'hui, en passant par les acteurs français ou encore la politique de régulation de l'espèce et la question du retour naturel du loup, leurs contributions nous ont semblé enrichissantes pour un travail porté sur l'annonce du retour en Belgique.

En janvier 2017, nous avons eu un contact téléphone avec Jean-Marc Landry, biologiste et éthologue travaillant sur les systèmes de protection et

les perspectives de cohabitation du loup et du pastoralisme. Il nous a conseillé la lecture d'un ouvrage de Baptiste Morizot : « *Les diplomates. Cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant* » (Morizot, 2016a), indispensable à l'abordage d'un travail sur « la variable loup » d'après lui. B. Morizot, philosophe, y raconte le loup de façon interdisciplinaire, il explique, permet de comprendre et propose, en nous laissant l'impression de ne « rien oublier ». Il renvoie d'ailleurs vers un nombre impressionnant de références et de concepts que nous « travaillons » comme ceux du territoire et des modalités d'existence. Son ouvrage a notablement construit notre réflexion sur le loup.

Le concept de « modalité d'existence » nous parvient d'abord au travers d'un cours de Pratiques et de Gestion de la Biodiversité (Denayer, Mougenot, & Strivay, 2016). La préface du livre d'Etienne Souriau par Isabelle Stengers et Bruno Latour (Stengers & Latour, 2009) nous offrira une entrée, complexe mais précise, sur le terme et ses interprétations. Notre intérêt pour le concept se trouve ainsi dans la volonté de prise en considération de la réalité des non-humains, et l'idée de l'instauration. Suivant cette idée, les animaux non-humains subsistent de façons différentes à travers ce que les acteurs humains condescendent leur accorder dans leurs relations avec eux (Latour, 2015, p. 26).

La question de la trajectoire du loup ayant son importance, bien que relativement peu exposée dans ce travail, une partie de la littérature que nous avons retenu s'attarde également sur le « chapitre » de la domestication du loup, ce pour quoi nous tenons à citer entre autre l'apport d'André-Georges Haudricourt et de Pierre Jouventin dans nos errances littéraire et réflexives (Deputte, 2006; Haudricourt & Dibie, 1988; Haudricourt, 1962; Jouventin, 2015).

Force est de constater que notre littérature scientifique concerne presque exclusivement « le cas » du loup en France. Outre Sophie Bobbé évoquée préalablement (Bobbé, 1993), nous avons pris connaissance d'une publication de Yves Poinot qui donne une idée de la situation sur le territoire espagnol (Poinot, 2009). Nos références sur les récents retours du loup ailleurs qu'en France sont moins fournies étant donné le presque réseau de chercheurs sur le loup dans lequel nous avons tenté de nous immiscer. Une étude des Pays-Bas (Prof.mr. Bastmeijer & Mr.dr. Trouwborst, 2010), une interview et un film documentaire en Allemagne (Aït El Mekki, 2014; Arte, 2016) nous ont donné une idée de certaines

tendances frontalières, sans pour autant nous envoyer vers d'autres prises littéraires sur le sujet. La littérature anglo-saxonne nous a essentiellement aidé dans notre apprentissage de « l'écologie du loup » à l'état sauvage et dans ses interactions avec les animaux autres que l'homme (Brown, Kotler, & Bouskila, 2001; Martin, Stockton, Allombert, & Gaston, 2010; Mech & Boitani, 2003; Ripple & Beschta, 2004, 2012).

Pour finir dans ce parcours de la littérature, Pierre Lascoumes est notre principal auteur. Les notions qu'il présente nous aide à aborder les questions relatives aux « publics », aux controverses et aux instruments (Lascoumes, 2002, 2007; Muller, 1995). Sans nous appuyer dans notre description recherchée des acteurs et des enjeux autour du loup, l'auteur constitue néanmoins une source importante dans l'élaboration de la trame générale de notre travail. Nous parlons de façon plus précise de son apport en fonction de l'évolution du travail.

SECTION 3^{CE}

Cheminement méthodologique

1. Objectifs de l'étude de cas ... Quel résultat attendu ?

D'un point de vue personnel, le monde des animaux, en particulier celui de la « grande faune » au sens de Xavier de Planhol, à savoir grosso modo les animaux principalement terrestres visibles ou perceptibles (Benhammou, 2007), éveille depuis tout petit chez nous la plus grande fascination. Les récentes rumeurs d'observation de loups lors de l'automne 2016 ont pour ainsi dire dès lors semblé parfaitement coïncider avec le choix d'un sujet de mémoire.

C'est un sujet « d'actualité », par conséquent a priori non seulement temporellement mais également spatialement pertinent : le retour de *Canis lupus* en Belgique. Notre connaissance de l'espèce se limite alors jusque fin 2016 à des observations en captivité, des films « documentaires », quelques contes et allusions cinématographiques, et la perspective d'une situation française embourbée dans des conflits suite à la présence du prédateur et des activités de pastoralisme en montagne. Nos premiers échanges avec François. Mélard traduisent la volonté « d'une recherche du loup et de ses vérités », qui pourrait déboucher sur un travail concernant ce que l'arrivée du loup impliquerait en Belgique.

Dans le cadre d'une approche pragmatiste telle qu'elle nous l'a été transmise au cours de nos années d'étude, nous tenons à parler de « vérité du loup » et non de « réalité du loup ». Le loup est réel dans le sens où il existe indépendamment de ce qui l'entoure et des objectifs que les humains ont pour lui lorsqu'ils veulent le connaître, le définir. C'est une réalité pour ainsi dire « universelle », « objective » ; le loup a une « existence en soi ». Partant d'une perspective pragmatiste, la production de connaissances est une « invention », qui est créée et derrière laquelle se trouvent des interventions humaines variant selon des intérêts. Le savoir biologique que les scientifiques – et dans ce cas particulièrement les biologistes – prétendent détenir du loup n'a ainsi pas lieu d'être s'il est affirmé comme une copie de la réalité ; scientifiques comme politiques ou naturalistes, n'importe quel humain construit sa vérité parce qu'il est « intéressé ». Dans toute situation, il y a des intérêts qui sont en jeu. Ainsi, la production de connaissance ou d'un savoir ne peut être séparée de dimensions sociales, politiques, économiques, etc. En d'autres termes, la vérité du loup, multiple, est construite par les hommes, par rapport aux objectifs que ceux-ci ont pour le loup.

Partir à la recherche du loup et de ses vérités entend donc rencontrer les *façons de faire exister le loup*. L'ambition est alors de montrer que le loup fait l'objet de modes d'instauration multiples, autrement dit que les différences sociales font que l'on crée un non-humain tel que le loup potentiellement différent, avec des compétences différentes, et qui se révélera par les épreuves auxquelles il sera confronté. La notion de « modalité d'existence » que nous détaillerons ci-dessous est mobilisée pour montrer que réalité et vérité peuvent être dissociés et comprendre ainsi qu'il y a autant d'expériences du loup que de façons de le faire exister et que, de cette manière, le social et le naturel sont entremêlés et se façonnent l'un l'autre.

Le sujet du mémoire prend alors la forme de questions de « gestion ». Qui sont les acteurs enclins à faire partie de la « gestion du loup » ? Comment l'arrivée du loup agit-elle sur l'écosystème et les autres êtres vivants selon ces acteurs et comment réagissent-ils à ce que cette arrivée pourrait-imposer ? La dimension intérieure des discours, perceptible dans les milieux dans lesquels les personnes hésitent, dans la révélation de « quotidiens » des acteurs, doit permettre de mettre au jour les enjeux des acteurs d'un territoire étant donné notre postulat pragmatiste du lien entre

les actions des acteurs aux enjeux politiques, sociaux, environnementaux, économiques...

2. Une analyse des paysages scientifique et social reposant sur plusieurs sources d'information

Pour cibler au mieux la dimension intérieure des discours et faire parler les acteurs, nous avons pris soin, avec l'aide de Dorothée Denayer, de sélectionner une série d'auteurs pouvant former des bases scientifiques pour aborder un tel sujet. Entre autre, parmi eux, Farid Benhammou (Benhammou et al., 2005; Benhammou, 2007), Baptiste Morizot (Morizot, 2013, 2016b), Sophie Bobbé (Bobbé, 1998; Digard, 2002; Micoud & Bobbé, 2006), Isabelle Mauz (Mauz, 2002b), Antoine Doré (Doré, 2009a, 2009b, 2010) et Coralie Mounet (Mounet, 2006, 2007, 2008) constituent les principaux auteurs nous ayant aidé à approcher la problématique de la coexistence entre l'Homme et le Loup. En parallèle, d'autres auteurs nourrissent des réflexions à la fois personnelles et plus globales sur l'Homme, la Nature ou les animaux. C'est le cas par exemple de Philippe Descola, de Philippe Diolé, d'André-Georges Haudricourt, de Pierre Jouventin, de Bruno Latour ou d'Isabelle Stengers. Ainsi, les travaux et écrits au sujet de l'Homme et du Loup font l'objet de perspectives différentes, et potentiellement complémentaires. De la sociologie à l'éthologie, en passant par la géographie, l'étude des relations entre l'Homme et le Loup aujourd'hui est marquée par une littérature riche et interdisciplinaire.

Outre la littérature scientifique extrêmement fournie, nous sommes restés attentifs aux publications issues de ceux qui se classaient alors par eux-mêmes parmi certaines « catégories d'acteurs » ; des communiqués de presse du politique (L'Avenir, 2016; De Muelenaere, 2016) ou d'associations de la nature (Forêt et Naturalité, 2016; Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, 2016) ont d'emblée aidé à comprendre le paysage politique et social wallon.

Nous avons décidé de nous aider de la grille de Marc Mormont (Mormont & Massart, n.d.), pour construire une question de recherche transposable sur le terrain lors des entretiens.

	Politique	Scientifique
Enjeux	<p>Arrivée d'un prédateur sur un territoire qui a pris l'habitude de vivre sans lui.</p> <p>Avec l'annonce du retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu politique autour du cadre, de la circulation de l'information, de la reconnaissance de droits et d'activités (chasse, élevage, circulation en forêt...) - Enjeu économique autour de l'indemnisation aux dégâts des espèces protégées, des prix des locations de chasse, de l'élevage en Wallonie - Enjeu social d'adaptation, de l'acceptation de cohabitation avec les espèces sauvages, avec les grands prédateurs - Enjeu environnemental de la protection de l'espèce <p>→ Enjeu autour de la réussite du retour</p>	<p>Différentes façons d'aborder le problème de coexistence</p> <p>I. MAUZ : « Territoire » et entretien de ses acteurs ;</p> <p>A. DORE : Loup « nouveau venu »</p> <p>F. BENHAMMOU : relation homme-prédateur, géopolitique ;</p> <p>A.DORE, S. BOBBE, A. MICOUD : nouvelles politiques de la nature, impératifs de gestion, changement social ;</p> <p>B. MORIZOT : « Diplomatie »</p>
Objectifs	<p>Produire une meilleure compréhension du fonctionnement des relations entre humains et non humains sur le territoire belge ;</p> <p>produire un aperçu mental de ce qui pourrait être avancé pour rencontrer un maximum d'intérêts et assurer la pérennité d'une cohabitation entre espèces vivantes</p>	<p>Effectuer une recherche « Anticipation »</p> <p>Quels discours tiennent les acteurs quant au retour du Loup ?</p> <p>Cerner les dimensions intérieures (pratiques, hésitations, quotidiens)</p> <p>Cibler les enjeux du territoire</p>

Dans le cadre de ce mémoire, la principale source de matière se trouve dans les entretiens avec les « personnes gestionnaires » de la nature. Le choix des personnes à rencontrer fût dès lors déterminant. Nous avons bien entendu pu compter sur la littérature scientifique et les travaux journalistiques, mais également sur un travail de baccalauréat ayant trait à la gestion de la faune sauvage en Région Wallonne, lequel reposait également sur une sélection d'acteurs représentatifs d'un contexte.

3. Sélection des catégories d'acteurs et échantillonnage des acteurs

Ainsi, ce travail, réalisé grâce à une expérience lors d'un stage au sein du Département de la Nature et des Forêts en troisième année de baccalauréat constituera une aide précieuse pour une première identification des acteurs. Le croisement de ces derniers avec les acteurs figurant dans les déclarations de la presse, et ceux évoqués lors de notre assistance à des conférences ou débats sur le sujet, permettra de définir dans un premier temps la liste suivante :

Le politique	Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Aéroports.
L'administration wallonne	Le Département de la Nature et des Forêts (DNF) et le Département du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA)
Les associations naturalistes	Structures : Plateforme Grands Prédateurs, le Groupe de Travail Loup de Natagora. Associations : Natagora, Forêt et Naturalité...
Les éleveurs	Les syndicats agricoles tels que la FICOW, l'AWEOC, la FWA ou la FUGEA.
Les chasseurs	Les organisations cynégétiques telles que le Royal Saint Hubert Club de Belgique (RSHCB) et l'Amicale des Chasseurs de la Région Wallonne.

Ainsi, le climat médiatique autour du loup a donné l'occasion de participer à plusieurs rendez-vous précédant nos enquêtes. Parmi ces rendez-vous, une Journée d'Étude consacrée au loup à Liège durant laquelle D. Denayer, Nicolas Lescureux, Jean-Marc Landry, Anne-Laure Geboës et Anthony Kohler sont venus s'exprimer sur leurs expériences, projets et visions du point de vue de la sociologie de l'environnement, de l'ethno-écologie, de l'éthologie et du monde associatif belge. Parallèlement à nos enquêtes, nous avons également pu assister à des débats organisés par des associations de la nature.

4. Les enquêtes : principales sources de données pour l'analyse sociologique

Les entretiens réalisés permettent de tracer certaines tendances sociales autour de l'annonce du retour du loup en Belgique. Cependant, il va de soi que le nombre de personnes rencontrées doit être gardé à l'esprit à la lecture de ce travail. Bien que sélectionné en fonction de la potentielle représentativité des acteurs concernés, l'échantillonnage est réduit vu le type de travail. Par ailleurs, l'actualité du sujet a fait que, selon la programmation des rencontres avec les personnes, les discours de ces dernières pouvaient avoir fortement évolué en fonction de facteurs tels que des nouveaux indices de présence relançant les rumeurs, des déclarations publiques, des échanges de mails... C'est un constat sur lequel nous tâcherons de revenir : d'après les déclarations des uns, les décisions des autres, les rumeurs et réunions, chacun prend autrement conscience de « ce qu'amène le loup avec lui » ; les discours des personnes rencontrées sont orientés par ce qu'autrui produit ou dit. Aussi, le « réseau d'observateurs » de la Région Wallonne, élément clé dans cet ajustement à l'annonce du retour, n'existait pas en tant que tel lors de nos entretiens - à l'exception d'un, et est considéré comme « effectif » depuis la fin du mois de mai 2017.

Ainsi, la temporalité du sujet a eu une influence considérable sur le contenu des exposés. L'exemple de la rencontre avec un éleveur révèle la difficulté d'un travail d'actualité. La difficulté d'échange avec l'une des structures d'élevage de Wallonie a retardé la rencontre d'un de leurs représentants. C'est en effet un mois après avoir lancé l'ensemble de nos demandes de rencontre via mail que nous sommes entrés en contact téléphone avec une représentante de la Fédération Interprofessionnelle Ovine et Caprine Wallonne (FICOW), avouant aussitôt avoir volontairement filtré nos mails pour des raisons que nous tenterons de comprendre plus tard. Si cette

personne nous renseignera tout de même un éleveur, la rencontre de ce dernier se déroulera la semaine suivant la formation destinée à aboutir à la constitution du réseau d'observateurs du loup en Wallonie mentionné ci-haut. Notre éleveur rencontré, Benoît Bolkaerts, semblera faire reposer bon nombre de réponses sur les connaissances acquises lors de la formation, ce que ne pouvaient faire les autres intervenants rencontrés plus tôt.

Au total, ce sont dix personnes, au travers de neuf entretiens, qui ont été rencontrées entre le début du mois d'avril et la fin du mois de mai. Les prises de contact se sont effectuées par mail, à l'exception de Vinciane Schockert pour qui l'entretien s'est déroulé suite à un concours de circonstances, alors qu'elle venait s'entretenir à Arlon dans le cadre d'un autre mémoire. De façon plus informelle, l'occasion pour nous s'est présentée grâce à Alain Licoppe et François Mélard d'assister à un souper auquel participaient les personnes prenant part à la formation évoquée ci-dessus à la mi-mai. Nous avons pu, outre le partage de certains aspects techniques sur l'espèce « Loup », apprécier la façon dont les gestionnaires se comportent entre eux dans le cadre d'un rassemblement consacré à sa reconnaissance. Fait intrigant, seuls éleveurs et chasseurs présents à l'occasion de la formation n'assistèrent pas à cet « after-work ». Nous reviendrons en détails sur les tenants et aboutissants de cette formation et du réseau. En outre, nous avons pu constater la correspondance entre notre sélection d'acteurs et celle des participants au réseau, correspondance confortante dans la désignation des « estimés concernés ». En effet, dans une telle enquête, l'enjeu numéro un est de pouvoir cerner *qui* est concerné par le loup à l'annonce de son retour⁴.

Les entretiens réalisés constituent donc la principale source d'information de notre travail vu l'objectif fixé ; cerner dans les discours des concernés ce que l'annonce du retour du loup suscite en termes d'adaptations, de contraintes, de relations, de modifications, d'enjeux... Les entretiens sont « la matière première » de notre travail ; nous avons tracé notre fil conducteur sur base des éléments ressortis et analysés dans les discours des personnes rencontrées.

⁴ À l'issue de notre travail de fin d'études à l'occasion duquel nous avons pris part à une expérience au sein du Département de la Nature et des Forêts, notre interrogation finale revenait finalement sur la première question pouvant faire démarrer un tel travail d'enquête : jusqu'où étendre la sélection des acteurs dans une question relative à la « gestion de la nature » ? « *le travail n'aurait-il pas pu être étendu à un public encore plus large ? (...) les seuls acteurs de la ruralité peuvent-ils représenter l'ensemble de la société ?* » (Goethals, 2015, p. 98)

5. Méthodologie d'enquête

Nous avons procédé à neuf entretiens semi-directifs. La rencontre d'un représentant du cabinet du Ministre René Collin, Pierre Wiliquet, s'est déroulée en deux temps étant donné le désir de ce dernier de s'adjoindre des services d'un « spécialiste » (Wiliquet & Mouton, 2017, pp. 3-4) en la matière pour les questions ciblées sur le loup : Pierre Mouton. Par ailleurs, l'entretien du Royal Saint-Hubert Club de Belgique auprès de son président Benoît Petit affichait la particularité d'avoir, suivant la volonté de l'association, groupé notre demande avec celle d'un autre mémorant ayant lui aussi jeté son dévolu sur la thématique du retour du loup en Belgique. Le sujet de mon « collègue de rencontre » s'étendant finalement à des questions ayant trait à des généralités sur les chasseurs, les dégâts du gibier sur les cultures ou encore le prélèvement de gibier par les petits carnivores, le bénéfice d'un processus interlocutoire tel que nous pouvions l'entrevoir fût quelque peu terni.

Un guide d'entretien [voir annexes] nous a aidés pour la majorité de nos entretiens, bien que son utilisation soit devenue limitée au fil des entretiens vu son essentiel progressivement ancré mentalement. Deux volets retenaient principalement notre attention : la façon dont les acteurs parlaient d'eux, et la façon dont ils parlaient de l'acteur loup. Des questions de nature plus précises, relatives aux relations ou à des explications de comparaisons, présentaient un certain intérêt à nos yeux.

Nous avons été autorisés à enregistrer chaque entretien. Une fois les entretiens retranscrits, nous avons décidé de procéder à une analyse via la grille CATWOE, une aide à la fois théorique et méthodologique destinée à traiter les entretiens de façon symétrique (Claude et al., 2015). La grille analytique « CATWOE » a fait office de « pré-codage » dans notre travail, nous permettant à la fois de traiter chaque discours en portant notre attention sur les mêmes aspects exigés par la grille, mais également de déduire certaines « mouvances » plus générales entre les acteurs. Le recours à un tel outil témoigne de l'importance accordée à la matière qu'ont pu nous fournir les différents entretiens ; notre apprentissage de la « problématique » repose sur la comparaison des différentes façons de concevoir un problème par les publics, et comment ces derniers le définissent.

L'aspect comparatif de notre recherche illustre deux points-clés sur lesquels nous reviendrons : les publics, et leur définition d'eux-mêmes ou du problème par rapport aux autres d'une part, et la déduction d'une pluralité de modes d'implications dans la gestion des problèmes environnementaux d'autre part. Pierre Lascoumes nous a principalement aidé dans cette démarche au sujet des publics (Lascoumes, 2002), notamment pour essayer de comprendre comment les publics sont anticipés par les acteurs.

Nous pouvons dès lors parler d'un « apprentissage par les publics » (Mélard, Denayer, & Semal, 2015). De là, toute l'importance accordée au choix des acteurs potentiellement représentatifs de publics, la grille CATWOE pouvant fournir une aide par son traitement des données recueillies auprès de ceux-là mêmes. Une fois le pré-codage effectué, nous avons procédé à un codage destiné à ressortir les thématiques abordées par les acteurs. Nous avons, parmi les thématiques principales abordées : le contexte actuel, les rôles de chacun sur le territoire, les réactions à l'annonce et, dans certains cas, les relations.

L'étape suivante de notre recherche concerne l'application d'une grille d'interprétation des données de fond. En d'autres termes, une fois les publics et leurs mouvances dessinés, reste un cadre théorique à appliquer pouvant non seulement répondre à une série de questions transversales relatives à la faune, au sauvage, et la gestion, mais aussi enfin intégrer un nouvel acteur au sein de la complexité du territoire : le loup. Comment les acteurs font-ils attention au loup ? Comment le font-ils exister ? Veulent-ils en parler ? À ce titre, la préface du livre d'Etienne Souriau par Bruno Latour et Isabelle Stengers nous a aidé dans la définition des modalités d'existence de l'arrivée du nouvel acteur (Stengers & Latour, 2009). Lucienne Strivay nous a également appuyés dans notre démarche quant au recours à certaines notions pouvant nous permettre de faire émerger les relations autour du loup et certains styles de gestion.

6. Cadre théorique

Plusieurs notions théoriques nous ont ainsi aidés à interpréter nos données rapportées. Tout d'abord, une recherche « anticipation » menée auprès d'acteurs se définissant à l'échelle du territoire belge se devait de passer par la notion de « toile de vie ». La toile de vie est une notion empruntée à Robert Ezra Park, sociologue notoire du 20^{ème} siècle aux Etats-Unis pour ses travaux sur la ville (Ruwet, 2010), que nous avons retrouvée dans le cadre de notre cours de Pratiques et Gestion de la Biodiversité (Denayer et al., 2016). Le potentiel du recours à cette notion dans nos recherches est tel que celui envisagé par Park : « passer des mouvements et interactions entre hommes, objets et territoires à toutes les associations entre organismes vivants » (Zitouni, 2004, p. 2). Procéder de la sorte, c'est surprendre les toiles de vie du territoire à la manière d'un « arrêt sur image » (Denayer et al., 2016), ce qui semble incontournable dans le discernement de ce que peut amener le loup sur un nouveau territoire. En effet, pour comprendre des enjeux territoriaux, il nous faut passer par la case « relations », et la toile de vie révèle des interconnexions entre de multiples acteurs, humains comme non-humains, dont les actions montrent l'interdépendance au sein d'un territoire.

Ensuite, une autre notion nous ayant aidé à interpréter nos données fût mentionnée ci-dessus : il s'agit des « modalités d'existence ». Pour cette seconde voie d'interprétation, nous agissons de façon à voir comment les relations entre nos acteurs déjà présents et rencontrés se profilent à travers l'annonce de l'entrée en scène d'un nouvel acteur - le loup - au sein de leurs toiles de vie.

Une troisième notion théorique est celle des « publics », également évoquée précédemment. Porter notre attention sur les relations du territoire nous amènera à considérer l'omniprésence de « publics » que les acteurs créent dans leurs discours. En confrontant nos données à travers la notion de P. Lascoumes, nous tenterons de voir comment les acteurs s'affichent en fonction de ces publics et vers quoi ils tendent en ce qui concerne la gestion du retour du loup.

DEUXIÈME CHAPITRE

Des acteurs concernés

SECTION 1^{ÈRE}

Identification des acteurs

1. Le territoire

La notion

Le terme « territoire » provient du latin *territorium*, lui-même dérivé de *terra*, « la terre ». *Territorium* signifie « morceau de terre appropriée » (Le Berre, 2005). Un groupe social, politique ou économique, a pour objectif d'y assurer la reproduction du territoire au cours du temps et la satisfaction de besoins vitaux, afin de tendre vers une certaine stabilité. F. Benhammou relève quatre idées associées à la notion selon Le Berre : l'appropriation, la domination, l'existence d'une aire et des limites (Benhammou, 2007, p. 150). Selon notre approche, on entend s'attarder sur le territoire belge, c'est-à-dire la conception d'une aire selon les humains, dans ce cas des citoyens belges.

Isabelle Mauz définit un territoire comme le « produit de la rencontre entre des hommes et des milieux naturels » (Mauz, 2002b, p. 2). Cette définition a particulièrement retenu notre attention. Pour étudier de façon anticipative ce que pouvait provoquer un acteur non-humain en s'immiscant dans les normes d'un territoire que les humains et non humains ont pris l'habitude *d'habiter*⁵ sans lui, nous nous devons de prendre la mesure de ce qui compose le territoire belge. À nos yeux, même si cette définition peut sembler ne pas traiter humains et non-humains selon un rapport d'égal à égal de par la séparation qu'elle induit entre les hommes et le « naturel » des milieux, elle est néanmoins pertinente dans la mesure où nous tirons nos informations des discours humains qui constituent notre point de départ. Au même titre que F. Benhammou reprenant les termes de Jean

⁵ Notre approche est partagée avec celle de Baptiste Morizot qui considère que les espèces habitent des territoires en les partageant avec d'autres, chacune avec une géopolitique propre, un sens du territoire, une manière d'occuper le terrain, d'en cartographier les points-clés et d'être finalement chez soi (Morizot, 2016a, p. 86).

Demangeot (Benhammou, 2007, p. 123), nous concevons les milieux naturels repris par I. Mauz comme des lieux où prédominent des éléments non ou peu transformés par l'homme et qui comprennent donc la part des acteurs non-humains nous intéressant particulièrement : les animaux autres que l'homme.

Si l'on considère le territoire comme « un produit », ce dernier peut également être celui d'une rencontre entre « Nature » et « Culture », les artefacts et acteurs humains comme non humains y habitant formant un complexe interrelationnel (Benhammou, 2007, p. 137). Il y a en effet sur un territoire une multitude de relations existant à divers niveaux entre les composants vivants ou non. Un territoire ne se limite donc pas à des dimensions physiques et spatiales. F. Benhammou parle ainsi d'une « construction de l'imaginaire et de l'histoire des sociétés humaines » où les usages et phénomènes identitaires influencent les représentations territoriales et réciproquement (Benhammou, 2007, p. 150). C'est tout l'intérêt d'une prise en considération d'une telle notion : l'espace approprié qu'est le territoire révèle des enjeux de différents types, alors qu'il est lui-même à approcher comme un enjeu avec des potentialités naturelles, agricoles, spatiales et des qualités écologiques (Benhammou, 2007, p. 151).

« Comprendre un territoire signifie d'abord mettre en évidence les interactions entre un groupe social et son territoire »

(Le Berre, 2005)

Comprendre le complexe interrelationnel propre à un territoire suivant le point de vue d'acteurs entretenant des rapports différenciés entre eux et au territoire devrait faire figure de tremplin vers l'inventaire des enjeux et les volontés de changement pouvant découler de ces enjeux.

Territoire d'analyse

Certes, notre enquête visait à cerner ce que suscitait le loup auprès des acteurs du *territoire belge*. Au fil des rencontres, nous nous sommes rendu compte que plusieurs raisons expliquent une « perspective régionale » du retour du loup.

Premièrement, le champ d'action spatial des acteurs s'applique, pour la plupart, au territoire de la Région Wallonne. La loi de réformes institutionnelles du 8 août 1980 régionalise les matières relatives à la protection et la conservation de la nature, la chasse et la politique agricole

(*Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles*, 1980). C'est donc le Gouvernement Wallon et son administration qui gère les compétences régionales. Automatiquement, les compétences « purement régionales » sont prises en charge par les régions sans qu'aucune collaboration ne soit mise en place à l'échelle nationale (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 8). La réflexion politique concerne donc la Région Wallonne et, par conséquent, les stratégies qui y sont développées le sont à l'échelle régionale. La principale stratégie qui a déjà fait parler d'elles essentiellement dans les milieux de l'administration et du politique est d'ailleurs un « réseau », distribué sur le territoire wallon et influençant dès lors indirectement la perception et la préparation du retour du loup auprès des autres acteurs. Nous pouvons dire que, étant donné la compétence « nature » dans laquelle le loup vient s'inscrire, la collaboration qui en découle autour de l'espèce se fait uniquement entre personnes de Wallonie.

Deuxièmement, la différence géomorphologique entre le Nord et le Sud de la Belgique offre des milieux différemment occupés en termes d'écosystèmes mais aussi d'occupation du sol et, forcément, d'animaux et de plantes qui s'adaptent ou s'imposent à l'un ou l'autre. Étant donné la différence des deux « territoires », les problématiques de la nature sont différentes (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 8). La perspective de certains acteurs rencontrés limite d'ailleurs le retour du loup au Sud du sillon Sambre et Meuse. Cette zone est la partie visible belge de la faille du Midi (Boulvain & Pingot, 2017) séparant d'Ouest en Est, au Nord de la Région Wallonne, la Hesbaye et les plaines du Hainaut du Condroz et de l'Ardenne, où les fleuves de la Sambre et de la Meuse s'écoulent actuellement. La faille du Midi ayant été créée par la rencontre de deux plaques, les sols, les reliefs et les climats entre les deux zones sont différents (Mahy, 2011). La Région Wallonne doit d'ailleurs, suivant les directives de Natura 2000⁶, présenter annuellement des rapports sur ses espèces et ses habitats pour chacune de ses régions biogéographiques. Le Nord du sillon Sambre-et-Meuse, Région Flamande compris, est déclaré en zone atlantique, alors que le Sud est en zone continentale (Schockert, 2017, p. 3).

Troisièmement, la frontière linguistique. La langue est un frein à une annonce, surtout lorsque celle-ci est en grande partie publiquement soutenue par les acteurs naturalistes. Même si certaines associations ont des homologues néerlandophones, le travail de communication qu'ils font

⁶ ⁶, Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de zones de conservation de la nature (SPW-DGO3, 2017)

envers leur public n'est généralement pas réfléchi en collaboration. En outre, dans notre cas, certains acteurs ont spécifié ne pas parler néerlandais et occupent une place importante dans ce qu'est devenu l'annonce du retour du loup aujourd'hui.

2. Acteurs rencontrés

L'entité « Région Wallonne »

« Au niveau de la Région Wallonne ils sont en train de travailler là-dessus » ; « ce qu'il y a à noter aussi c'est que la Région Wallonne, prend un peu les choses en mains » ; « L'impact que ça va avoir aussi du côté de la Région Wallonne... puisque c'est elle qui va être censée gérer l'espèce... ». Ces trois exemples de citations montrent que la plupart des personnes rencontrées parlent de la « Région Wallonne » sans spécifier qui est derrière le terme. Pour cette raison, nous qualifions ici la Région « d'entité » en ce qu'elle comprend en son sein plusieurs acteurs, eux-mêmes représentants de groupes importants sur le territoire de... la Région. La Région fait ainsi à la fois référence à l'administration wallonne ou Service Public de Wallonie (SPW), et au « politique », c'est-à-dire le Gouvernement Wallon.

Du côté de l'administration régionale wallonne, nous avons identifié au sein de l'organigramme du SPW les différents départements essentiels à l'arrivée du loup en Belgique :

- le Département de la Nature et des Forêts (DNF) pour ses missions de mise en œuvre du Code forestier, de conservation de la nature et de chasse (SPW-DGO3, 2010, pp. 14-15) ;
- le Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) pour ses missions d'élaboration et de coordination de l'ensemble des programmes concernant des données socio-économiques et environnementales dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement (SPW-DGO3, 2010, pp. 8-9).

En ce qui concerne « le politique », nous avons ciblé le cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports, M. René Collin.

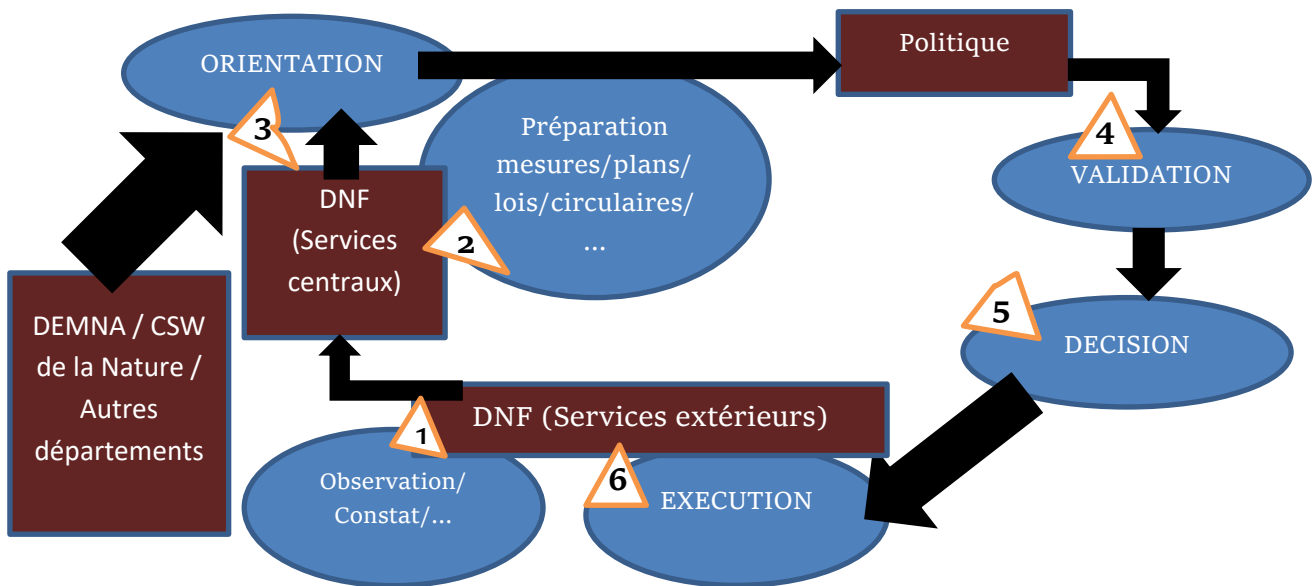
Parmi nos enquêtes figure également la rencontre d'une personne de l'Unité de Recherche Zoogéographique de l'ULg. Cette équipe travaille sur la « Convention Mammifères », une convention initiée en 2005 par « la Région

Wallonne », dont l'objectif est le suivi des populations de mammifères de la Région. Avec la signature de la Convention de Berne, Vinciane Schockert, notre intervenante, travaille « pour les besoins de la Région ». La Belgique doit pouvoir faire du rapportage⁷ européen, lequel est normalement assuré par le DEMNA qui, dans ce cas-ci, constitue avec le DNF un comité d'accompagnement en charge d'orienter les suivis et les renouvellements annuels de la Convention. Auto-proclamée « para-SPW » et travaillant donc pour le compte de l'entité « Région Wallonne », nous considérerons V. Schockert comme un « acteur » de la Région.





Au sein de la Région Wallonne se trouvent les décideurs politiques, qui s'appuient sur les avis « de terrain », les avis techniques et scientifiques de son administration. À la suite de nos entretiens, nous pouvons déduire une succession d'« échelons » au processus de décision, à la fois temporels et fonction des compétences des acteurs. Le Département de la Nature et des Forêts (DNF) est constitué de services centraux et de services extérieurs. Ces derniers, répartis de façon homogène sur le territoire, appliquent les décisions et constituent « les yeux et les oreilles » de la Région (Sandrine Liégeois, 2017, p. 2). Les agents de terrain des services extérieurs sont souvent en première ligne pour faire remonter les informations auprès des services centraux qui, avec une certaine capacité de mise en œuvre, préparent d'un point de vue pratico-pratique les lois et les circulaires. Avec l'aide facultative du Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA), du Conseil Supérieur Wallon de la Nature ou d'autres départements de la Direction Générale Opérationnelle 3⁸, les situations sont documentées et les informations permettent au DNF de proposer des orientations au politique. Sa tâche à lui est de valider ces orientations, pour éventuellement prendre des décisions qui vont être exécutées par le DNF.

⁷ L'Article 17 de la Directive Habitats prévoit que les Etats membres doivent faire, tous les six ans, un rapport sur l'application des dispositions prises dans le cadre de la Directive. Ce rapport doit comprendre l'évaluation de l'état de conservation de chacune des espèces et habitats mentionnées dans les annexes de la Directive (SPW-DGO3, 2017).

⁸ Dans l'organigramme du SPW, la Direction Générale Opérationnelle 3 (DGO3) correspond à la DGARNE : la Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement. C'est la Direction qui s'occupe de la gestion des patrimoines naturel et rural de la Région wallonne et propose des axes de développement dans les secteurs agricole et environnemental. Le DNF et le DEMNA constituent deux des dix Départements de la DGO3 (SPW-DGO3, 2010).



Légende :

-  « Échelons » d'intervention
-  Circulation de l'information
-  Mission de l'acteur
-  Acteur de « la Région »

Le tableau ici présenté retrace le schéma classique de remontée de l'information et de réaction possible tel qu'il nous a été exposé par les intervenants dans le cadre de l'annonce du retour du loup auprès de « la Région Wallonne ». Nous constatons la coordination entre le politique et son administration. Le politique a pour mission de tracer les lignes directrices et générales via des décrets, des arrêtés ou par exemple la loi sur la conservation de la nature de 1973, au regard de ce qui est prévu par la législation européenne d'une part, mais aussi des orientations fournies par les services administratifs d'autre part. Les Etats membres de l'Union Européenne ont l'obligation de se conformer aux exigences européennes de protection de l'espèce *Canis lupus*. La répartition des missions des acteurs de la Région Wallonne pour le retour du loup est ainsi schématiquement envisagée comme suit : le DNF est chargé de la protection de l'espèce, alors que le DEMNA est chargé de son suivi (Licoppe, 2017, p. 17).

Au sein du DNF, nous avons rencontré la personne en charge des « espèces protégées » à la Direction de la Nature : Sandrine Liégeois. Cette Direction est un des trois services centraux du DNF, chargée de fixer les orientations en matière de nature en travaillant de façon transversale sur l'ensemble du territoire wallon. Parmi les interventions plus concrètes, Sandrine Liégeois

mène par exemple des réflexions sur la compensation dans les projets qui impactent des espèces protégées.

Au DEMNA, c'est la Cellule Faune Sauvage qui s'est vu conférer la matière avec pour objectif d'assurer le suivi de l'espèce. Premièrement, la prise en compte du loup en tant que prédateur et déprédateur peut entraîner certaines prises de position sur le territoire ; par habitude, c'est la cellule Faune Sauvage qui prend en charge les situations pouvant engendrer les conflits. Deuxièmement, le loup étant le prédateur naturel d'espèces faisant l'objet de suivis, les conséquences non prévisibles de sa présence sur ces autres animaux impliquent un suivi d'autant plus précis.

Le Ministre René Collin s'est prononcé (7sur7, 2016) sur les rumeurs de présence de fin 2016 en les qualifiant de « crédibles ». C'est l'attaché Presse et Communication, joint par la personne en charge de la chasse, qui nous ont reçu pour nous parler de la réflexion que suscitait le loup au niveau politique. Nos interlocuteurs ont insisté sur l'importance de la mise en place d'un cadre strict et rigoureux devant être maintenu, ce qui explique l'attention du politique vis-à-vis du retour du loup. Si rien d'officiel n'est encore à l'ordre du jour, c'est d'une obligation de moyens qu'il en ressort actuellement pour cet acteur qui se doit de *prévoir*

Les naturalistes

À l'aube de ce travail, il n'existait pas, outre le loup, d'acteur plus facile à identifier « dans l'annonce du retour du loup » que les associations de naturalistes. En effet, c'est principalement leurs annonces et leur communication qui ont attiré l'attention jusqu'ici (conférences, débats, films, distribution de flyers, communiqués de presse...). Plusieurs raisons expliquent a priori cette mobilisation autour de la communication selon nos acteurs naturalistes : une passion, un sujet porteur dans les médias, une envie « d'y être », une envie de communiquer, de prendre les devants, et l'assimilation à ce qui se passe en France avec les loups.

« Les naturalistes » sont souvent regroupés en associations tantôt de protection et/ou de conservation de la nature, tantôt de défense de l'environnement. Le cadre de ces regroupements est resté éloigné de nos recherches, mais il va sans dire que le groupement renforce la position de certains, en exclut et en attire d'autres par son fonctionnement et les objectifs poursuivis (Sawicki, 2003, p. 3). Sans doute pour ces motifs, nous avons inconsciemment été dirigé vers des associations de naturalistes, au

sein desquelles nous avons également été orienté vers certaines personnes en particulier.

Nous avons rencontré trois personnes que nous pourrions qualifier de « naturalistes » : Anthony Kohler, Anne-Laure Geboes et Corentin Rousseau. Deux structures de naturalistes ont ainsi vu le jour sur le territoire et viennent jouer un rôle important dans l'annonce du retour du loup : l'une propre à Natagora, à savoir un Groupe de Travail sur le loup (le GT Loup), et l'autre à vocation unificatrice dans le monde associatif naturaliste belge, la Plateforme Grands Prédateurs (nous l'écrivons PGP), défendant aussi la cause du lynx (*Lynx lynx*) et du chacal doré (*Canis aureus*).

Certains intervenants naturalistes rencontrés ont ainsi partagé l'obstacle que pouvait selon eux former le climat relationnel entre les associations belges à un regroupement propre au retour du loup. Certaines associations, si elles semblent a priori défendre les mêmes idéaux par la catégorie d'acteurs qu'elles représentent, ne s'entendent pas forcément, s'évitent, et tentent par-là chacune de se distinguer des autres par leurs propres moyens pour mieux se montrer.

Anthony Kohler a occupé une place importante dans la fondation des deux structures. Corentin Rousseau et Anne-Laure Geboes sont respectivement représentants de la Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux (LRBPO), et de Natagora et de son GT Loup. Tous deux font partie de la Plateforme, laquelle est, conformément aux attentes du monde naturaliste, devenue l'interlocutrice principale de la Région Wallonne parmi le monde naturaliste en ce qui concerne le retour du loup.

Les éleveurs

Notre connaissance du sujet et notre parcours de la littérature ont rapidement porté notre attention sur l'élevage ovin. En contactant la FICOW sous recommandation des professeurs plutôt dissuasifs par rapport à la volonté de rencontres des organismes non uniquement axés sur une filière en particulier, nous espérions tout du moins disposer d'un point de vue relativement global sur les filières ovine et caprine. Nous avons été « aussitôt »⁹ redirigé vers un éleveur ovin.

⁹ « Aussitôt » après avoir su entrer en contact avec l'association. Comme relaté dans notre cheminement méthodologique, l'acteur « éleveur » fût le plus difficile à rencontrer. Nous avons eu besoin de temps et de persuasion pour obtenir un contact potentiel.

La Belgique produit 13% de sa consommation nationale de viande d'agneaux (Bolkaerts, 2017, p. 4), les produits laitiers et la laine étant encore plus marginaux. B. Bolkaerts, notre éleveur rencontré, parle d'un élevage peu répandu mais relativement abordable pour qui veut s'y lancer, à condition d'atteindre le seuil moyen de 500 brebis si l'on compte vivre de son élevage. Il y a environ 60.000 animaux pour le territoire national et 34.000 en Région Wallonne. Pour donner une idée plus précise, il y aurait 261 éleveurs disposant de troupeaux de plus de 50 « brebis »¹⁰, et une dizaine à atteindre les 400 têtes. Entre dix et treize élevages seraient donc des élevages professionnels. C. Rousseau, naturaliste, est lui revenu sur les « 10.000 personnes » qui ont quelques moutons dans leur jardin (Rousseau, 2017, p. 3), et qui ne sont pas considérées comme faisant partie des éleveurs.

La situation des animaux domestiques en Belgique présente donc une double difficulté quant à la cohabitation avec le loup : il y a beaucoup de particuliers d'une part, et beaucoup de petits troupeaux isolés d'autre part. En effet, un système d'entretien et de préservation de certains types de milieux existe dans lequel des troupeaux d'animaux domestiques pâturent pour entretenir le paysage (Geboës, 2017, p. 15). Ce système, de plus en plus répandu en Belgique, fait de nombreux animaux domestiques les gestionnaires de milieux naturels semi-ouverts, de prairies ou de pelouses calcaires, le plus souvent au sein de réserves naturelles. Natagora fait partie des organismes proposant ce type de partenariat avec des éleveurs et, comme B. Bolkaerts et d'autres acteurs, ont mis en avant le fait que ces troupeaux d'animaux seraient probablement les premiers visés par la prédation du loup.

Les chasseurs

L'homme est devenu une forme de « superprédateur ». En Belgique, certaines espèces d'animaux n'ont d'ailleurs plus d'autre prédateur naturel que l'homme. Le retour du loup, superprédateur et prédateur naturel connu des espèces d'animaux dont nous parlons ci-dessus, vient forcément changer la donne. Les idées divergent quant au réel impact qu'il pourrait avoir en termes de prédation sur les populations d'animaux, mais nos acteurs semblent s'accorder sur le fait que les animaux que le loup aime

¹⁰ Nous ignorons si B. Bolkaerts, lorsqu'il parle de brebis, parle de moutons ou s'il ne compte pas les béliers dans les cheptels et si pas, quelle est la proportion des mâles dans les troupeaux. En l'occurrence ici, B. Bolkaerts tient un élevage qu'il exploite à titre professionnel, avec 15 béliers pour 400 brebis.

mettre à son menu sont aussi des animaux que les chasseurs aiment afficher à leur tableau de chasse.

L'activité de chasse est régie par la loi du 28 février 1882 sur la Chasse (Gouvernement Wallon, 1882). La chasse est aujourd'hui une compétence régionale ; il revient au Département de la Nature et des Forêts (DNF) de mettre en œuvre les réglementations sur la chasse, en concertation avec les milieux concernés. C'est le service spécialisé - ou central - du DNF que constitue la Direction de la Chasse et de la Pêche qui assure la mise en place de la loi sur la chasse par le contrôle des activités de chasse sur l'ensemble du territoire. En Belgique, il y a environ 24.000 chasseurs, tous styles de chasses confondus. En moyenne, 14.800 chasseurs disposent de permis wallons chaque année, qui leur permettent donc de chasser sur le territoire de la Région Wallonne. Parmi ces « chasseurs wallons », plus ou moins 12.000 sont à la fois chasseurs et résidents en Wallonie. (Petit, 2017a, p. 5)

La gestion des espèces « gibier » est assurée par les chasseurs, bien que l'établissement des quotas ne relève pas toujours uniquement de leur droit, notamment en ce qui concerne l'espèce Cerf. B. Petit expose la situation comme suite : la gestion des espèces gibier chassables revient aux chasseurs et aux associations de chasse, et la chasse est « contrôlée » par le DNF (Petit, 2017a, p. 4).

Il existe plusieurs structures associatives de chasseurs en Région Wallonne. La plus importante par son nombre de membres et son ancienneté est le Royal Saint-Hubert Club de Belgique (RSHCB), dont nous avons rencontré le président, Benoît Petit. L'association vise à défendre et promouvoir la chasse en Belgique depuis plus de cent ans, ce pour quoi elle a pu acquérir une certaine forme d'expérience et de crédibilité dans sa représentation du monde de la chasse. Il est important de mentionner le fait que la position des chasseurs sur laquelle nous travaillons ici est donc une « position de Saint-Hubert Club » (Petit, 2017a, p. 14), représentative de l'association, mais probablement pas à l'image de l'hétérogénéité du monde de la chasse en Belgique. Le magazine du RSHCB « Chasse & Nature » a publié, en février 2017, la position préalablement discutée de l'association vis-à-vis du loup (Petit, 2017a, p. 3).

3. Où en est-on ?

Ce sont les rencontres avec les acteurs qui nous ont apporté la majorité de nos éléments d'analyse. Parmi ces éléments, il nous paraît important de revenir dans un premier temps sur la perception de la situation du territoire par chacun des acteurs. Pour rappel, tous les acteurs ont été rencontrés entre avril et mai 2017.

*« J'vous dis, le loup on en parle beaucoup
mais (rire)... voilà (rire) »*

(Pierre Mouton, Attaché au cabinet du Ministre R. Collin,
Responsable chasse)

Le politique dit « s'y attendre ». Le ministre et son cabinet ont conscience qu'il est scientifiquement possible que des mouvements naturels de populations puissent aboutir à un retour du loup en Wallonie, notamment en raison du corridor que le territoire représente entre les espaces naturels déjà occupés par l'espèce : ceux de France et d'Allemagne. Pour répondre à la presse et aux questions parlementaires, le ministre se base sur des indices de présence qui laissent supposer un retour. Ce retour est à nuancer car, jusqu'ici, il ne s'agit que de suppositions vis-à-vis d'individus en errance qui seraient venus ou auraient traversé la Région Wallonne, et qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune preuve de « présence avérée » du loup en Wallonie. Nos intervenants sont maintes fois revenus sur l'importance de procéder par étape, disant que *« Ça ne sert à rien de faire de...du remue-ménage pour le plaisir de faire du remue-ménage »* (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 23), qu'il n'y avait pas d'urgence malgré le tapage médiatique quelque peu prématuré, et que seul un « indice probant » constituerait un élément pour avancer dans « le dossier ». Si élément il devait y avoir, le politique serait aujourd'hui disposé à afficher une réponse rapide.

« Depuis quelques mois j'dirais... Je sais pas dire vraiment, allez un an peut-être... Avant ça on n'avait... pas de piste créd... 'fin d'indice crédible. Disons que le loup allait revenir, même si... on n'était pas dans une situation très différente c'est-à-dire qu'il pouvait potentiellement revenir n'importe quand »

(Sandrine Liégeois, Attachée au DNF – Direction de la Nature)

Au DNF, on parle du « stade préparatoire » (Sandrine Liégeois, 2017, p. 4). Comme pour la plupart des autres espèces d'animaux présentes en Région

Wallonne, le Département ne dispose pas d'une équipe spécifique à l'espèce ou de moyens supplémentaires. Un « travail » est en cours en parallèle du reste, l'essentiel étant de « pouvoir apporter une réponse quand les questions se posent » (Sandrine Liégeois, 2017, p. 29). La question principale à laquelle l'administration devrait pouvoir répondre est de pouvoir traiter des cas de prédation, ce pour quoi des contacts avec des experts étrangers ont déjà été pris, des outils sont préparés et une réflexion est en cours. Comme c'est le cas pour d'autres espèces protégées, la réflexion en cours tourne autour du seuil d'acceptation de dommages pour le citoyen, l'arrêt d'application d'indemnisation actuellement prévu pour d'autres espèces comme le castor européen ou le grand cormoran n'étant pas assez détaillé pour le loup.

D'après le DNF, il n'y a pas de population installée en Région Wallonne, mais des dommages peuvent être causés vu la possibilité de passage d'un individu. Hormis l'arrêté de 1998 relatif à l'indemnisation de dommages causés par des espèces protégées, le seul outil normatif est une circulaire interne au DNF expliquant le rôle des agents et la marche à suivre en cas d'observation, de cadavre ou de dommage.

« Il n'y a pas de prospection. Euh, en tout cas, pas pour l'instant, ce n'est pas prévu, parce qu'on n'a pas assez d'indices et que c'est très imprévisible pour l'instant, c'est très ponctuel, très aléatoire... »

(Alain Licoppe, Attaché au DEMNA, Cellule Faune Sauvage)

Nous avons rencontré deux personnes pouvant nous décrire la situation actuelle d'un point de vue scientifique : Alain Licoppe (DEMNA) et Vinciane Schockert (ULg). Tous deux parlent d'un « début », un stade premier correspondant à celui des premières incursions de loups en recherche ou en prospection d'un nouveau territoire.

D'après les scientifiques, la Région Wallonne doit aujourd'hui faire avec le « contexte » suivant – et non la « problématique » : premièrement, des indices de présence du loup à la fois peu nombreux, localisés sur les plateaux ardennais, et qui ne permettent pas de confirmer un retour à 100% ; deuxièmement, une potentielle présence effective et biologique du loup ; troisièmement, les réactions des personnes qui subissent des dégâts. C'est pourquoi la Région « prépare le retour » (Schockert, 2017, p. 16), le DEMNA étant chargé du suivi axe dès lors son travail sur la validation,

rigoureuse et standardisée, de données. Pour assurer ce suivi, une première formation donnée en mai 2016 en France a permis certains échanges par rapport aux stratégies à développer en Région Wallonne ; une deuxième formation a eu lieu dans le courant de notre recherche au mois de mai 2017 pour aboutir à la constitution d'un réseau d'observation pouvant d'une part apporter les prises de vue nécessaires à la confirmation du retour du loup, d'autre part fournir une réponse rapide en cas de « besoin ».

« c'est beaucoup de la réflexion pour l'instant c'est-à-dire, beh le loup n'est pas encore vraiment présent, 'fin on n'a pas des observations tous les jours on va dire, euh... donc voilà c'est plutôt pour l'instant, une situation où on est en attente pour voir ce qui va se passer, tout en préparant justement, hum... l'éventualité qu'on soit sûre, une bonne fois pour toutes que par exemple un loup aurait attaqué des moutons »

(Anne-Laure Geboes, GT Loup Natagora)

Le projet des naturalistes dédié au loup arriverait à son terme : la Plateforme Grands Prédateurs est devenue un acteur naturaliste à part entière par lequel les autres acteurs du territoire passent désormais presque automatiquement pour parler des grands prédateurs que sont le loup, le lynx et le chacal doré. Plusieurs associations (Forêt et Naturalité, 2016; <http://www.wolfeyes.be/>, 2016; Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, 2016) s'étaient également montrées avant nos rencontres afin d'affirmer leur intérêt pour le loup. La Plateforme comme les associations cherchent à rester dans une dynamique perpétuelle tenant à « se faire reconnaître » et faire connaître le retour du loup. Elles insistent également sur l'importance de « prendre les devants » pour rendre la cohabitation avec le loup possible et acceptée.

Les acteurs que nous avons rencontrés décrivent la situation au sein de leurs structures comme une réflexion : dans l'expectative d'une confirmation du retour, il s'agit de réfléchir, de préparer l'accueil et l'acceptation de l'espèce. Jusqu'à maintenant, s'il y a encore peu de matière à réflexion vu le retour non encore confirmé, les activités bénévoles organisées devraient essentiellement servir à sensibiliser toute une série de personnes, « grand public » comme acteurs plus directement concernés. Parmi ces derniers, la situation des éleveurs et des personnes propriétaires d'animaux domestiques devrait faire partie des premiers « publics » à qui les naturalistes destineraient leurs activités dans un futur plus ou moins

proche. Certains naturalistes émettent également le frein que pourrait constituer en Belgique le monde de la chasse.

« Dans l'attente de... du... éventuel retour du loup. (Silence) On en parle beaucoup mais bon pour le moment, j'vous dis il y a encore rien, quoi, il est pas certain... »

(Benoît Bolkaerts, éleveur ovin)

Notre bref entretien téléphonique avec un représentant du milieu de l'élevage, la FICOW, début mai laissait entendre le loup comme un problème de plus mais mineur et pas encore existant dont, de plus, trop de gens veulent parler aux éleveurs qui ont d'autres chats à fouetter. Cependant, le point de vue de l'éleveur que nous avons rencontré s'est révélé différent. De fait, il est difficile aujourd'hui de vivre de l'élevage de brebis, notamment à cause de l'aspect commercial et de la mainmise du secteur privé sur les produits. Néanmoins, si attende il y a, l'acteur rencontré ne semblait montrer aucun signe d'appréhension négative à l'égard du retour loup ; en outre, de nos jours, les attaques de chiens constituent un problème bien réel contre lequel il faut de toute façon pouvoir être en mesure de disposer de systèmes de protection. Le ministre s'étant montré réceptif au projet d'indemnisation en cas d'attaque de loup dans ses déclarations, les éleveurs n'ont pas eu besoin de se faire entendre et les contacts entre éleveurs à ce sujet ne seront, selon B. Bolkaerts, que véritablement enclenchés en cas d'attaque confirmée.

Plusieurs acteurs rencontrés ont évoqué une situation agricole difficile en raison du recours à des animaux d'élevage pour l'entretien de fonds de vallées ou de réserves naturelles. Dans un tel système, les troupeaux « utilisés » sont souvent scindés dans plusieurs endroits ; le recours à des systèmes de protection devrait faire l'objet d'une réflexion complexe et probablement au cas par cas.

« Et puis on... on en parle beaucoup mais on en voit peu, hein... »

(Benoît Petit, Président du RSHCB)

Le RSHCB fait un constat : celui selon lequel le retour du loup est aujourd'hui probable (Petit, 2017a, p. 13). Parallèlement à ce constat, l'inspiration moderne va vers une forêt de plus en plus perçue comme une « grande cours de récréation » (Petit, 2017a, p. 14). Le problème serait que ce « fait de société » semblerait négliger une série de conséquences que le

loup, « chimère » malgré lui, apporte avec son retour (Petit, 2017a, p. 14) : des conséquences sur la biodiversité, et en particulier la grande faune constituant aujourd'hui un attrait essentiel de bon nombre de chasseurs. Ces chasseurs seraient parmi les derniers tenants d'un « sens de la ruralité » (Petit, 2017a, p. 7), fondement de l'espèce humaine et de son intégration dans la nature.

Étant donné le statut de protection du loup, il n'y aurait pas matière pour le chasseur à réagir autrement qu'en respectant ce statut, si et seulement si il s'agissait bel et bien d'un retour naturel sur le territoire. Ce retour naturel nous a été présenté comme une condition *sine qua non* de l'acceptation du retour par le RSHCB.

4. Acteurs non rencontrés

Le loup est un prédateur et c'est là le premier point avancé dans sa rencontre avec l'acteur humain. Nos acteurs le qualifient souvent de « superprédateur » : un prédateur qui, dans un écosystème, peut se nourrir d'autres prédateurs et qui n'a, une fois atteint l'âge adulte, pas de prédateur. Du point de vue de l'écologie, le loup se situe au sommet de la chaîne ou de la pyramide alimentaire ou trophique. Grand de taille et de force, vivant le plus souvent en communauté appelée « meute » sur de larges territoires, et d'un rang surplombant celui des autres dans la chaîne alimentaire, le loup peut dès lors avoir un rôle significatif, une influence sur les autres espèces animales ou végétales. La nature éthologique du loup, un animal qui tue pour vivre, le conduit à s'attaquer à des animaux sauvages comme domestiques. Ainsi, le loup est un prédateur mais aussi un déprédateur, étymologiquement « celui qui ravage, qui pille », et par extension un être qui commet des dégâts (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, 2012).

Les propos d'Alain Licoppe, scientifique au DEMNA, illustrent ce qu'annonce le loup avec son retour :

« (il y a) avec toutes les bonnes choses, les bons éléments qu'apporte le loup avec lui un cortège de nouvelles contraintes disons, ou de...d'éléments à prendre en considération si on veut être certain que son retour se passe bien et donc, la prise en compte de l'animal en terme de prédateur mais également en terme de déprédateur »

Le territoire belge a appris à vivre sans « ses » grands prédateurs depuis leur disparition. Les naturalistes estiment aujourd'hui que trois espèces de grands prédateurs pourraient faire leur (ré)apparition sur le territoire : le chacal doré, pour qui l'on parlerait d'une « colonisation » (Kohler, 2017, p. 11) ; le lynx boréal, dont des indices de présence sporadique sont parfois encore signalés ; et le loup. Les prédateurs sont comme des garants de l'équilibre naturel à partir du moment où ils peuvent s'exprimer et jouer leur rôle dans leur milieu naturel (Kohler, 2017, p. 24). Depuis plus de 100 ans, le rôle de régulateur du loup a été « repris » par le chasseur. Ce dernier revendique aujourd'hui le rôle essentiel qu'il tient à plusieurs niveaux, notamment celui de la régulation pour le grand gibier et en particulier le cerf et le sanglier.

Comme l'ont mentionné nos rencontres, l'acteur loup est à prendre en compte en tant que prédateur, pour sa relation avec « le sauvage », et déprédateur, pour sa relation avec le « domestique ». Ceci le relie d'emblée avec d'autres acteurs entrant dans son régime alimentaire. Ainsi, d'après nos intervenants, le chevreuil, le cerf et le sanglier, en raison de leurs populations importantes sur le territoire de la Région Wallonne, seraient les trois animaux les plus concernés par le retour du loup. D'après les estimations, on en compterait respectivement 40.000, 15.000 et 30.000 au niveau de la Belgique (Petit, 2017a, p. 5). Il est intéressant de noter comment nos acteurs rencontrés qualifient ces acteurs non rencontrés : tantôt gibier d'après les chasseurs, tantôt ongulés ou grands mammifères d'après les naturalistes. Les personnes de l'administration utilisent plusieurs termes.

À côté des trois acteurs non-humains principaux directement concernés par le retour du loup, certains intervenants sont revenus sur d'autres non-humains qui pourraient voir leurs populations ou comportements modifiés : le renard, le castor et le lièvre. Voir le loup venir réguler nos populations de mésoprédateurs ou de castors en satisfèrait aujourd'hui plus d'un, mais tout le monde ne semble pas encore d'accord sur une prédation effective du loup sur ces animaux, souvent rapidement cités en tant que proies dans le cadre de nos entretiens.

Le loup a un rôle à jouer dans l'écosystème par son type de mode chasse (Kohler, 2017, p. 20). Le problème réside dans le fait qu'en tant que prédateur, il est également opportuniste et pourrait se laisser tenter par

d'autres animaux que sont les animaux domestiques de types bovins, ovins, caprins, équins... Si ces animaux sont toujours dans des espaces clos, cela ne signifie pas qu'ils soient « clos » pour le loup, qui a déjà prouvé savoir déjouer toutes sortes de clôtures ailleurs par le passé. Ensuite, les animaux domestiques ne présenteraient plus une série de comportements instinctifs ou de réflexes délaissés au cours de la sélection (Geboës, 2017, p. 18). B. Morizot décrit à ce sujet dans son ouvrage comment la sélection artificielle est en grande partie la cause d'une « asymétrie éco-éthologique » dans la relation entre le loup et les brebis (Morizot, 2016a, pp. 82-86).

Le « loup-déprédateur » viendra, les acteurs en ont la certitude « taper dans le monde de l'élevage » (Geboës, 2017, p. 15), mais aussi chez les particuliers ayant des animaux domestiques. Corentin Rousseau évoquait une approximation de 10.000 personnes avec trois moutons dans le fond de leur jardin, sans compter les chèvres, volailles et chiens. Le mouton semble bel et bien entretenir une relation spécifique avec le loup, mais ce n'est pas pour autant que les bovins, les équins ou les chiens ne rentrent pas dans les habitudes alimentaires du loup dans certains endroits du monde. En Belgique, bon nombre de prairies sont fréquentées par des vaches, les races les plus représentées étant aussi les plus sélectionnées que sont le blanc-bleu-belge et la Holstein (Geboës, 2017, p. 18).

Des théories exposent l'influence que peut avoir un prédateur sur un écosystème avec l'idée des cascades trophiques selon laquelle un superprédateur modifie la chaîne alimentaire à tous ses échelons. Le cas de la réintroduction des loups au Yellowstone est ainsi fréquemment cité (Ripple & Beschta, 2012). Mais chaque territoire est différent et, avant de transposer des enseignements de l'un à l'autre, il est important de connaître ce territoire et les relations qui s'y créent.

5. Un territoire est une toile de vie

La définition d'Isabelle Mauz présentait le territoire comme « le produit de la rencontre entre des hommes et des milieux naturels ». Dans le cadre de notre « recherche anticipation », il nous faut pouvoir établir où pourrait se situer la rencontre entre le loup et les autres acteurs humains et non-humains. Pour cela, notre travail consiste à apprendre à connaître notre territoire tel qu'il est vécu par nos acteurs à travers leurs ancrages locaux et leur quotidien d'une part, et d'apprendre à connaître l'acteur loup d'autre part. Afin d'identifier au mieux « où » peut se situer la rencontre entre des

acteurs habitant le territoire et un acteur « qui arrive », nous prenons comme « fil » de départ les discours des acteurs de notre territoire pour aider à se rendre compte de « où va la toile » (Denayer et al., 2016). Nous nous donnons ainsi la possibilité de saisir ce qui a de l'importance pour chaque acteur dans l'arrivée du loup, comment et où il se perçoit dans le système de relations du territoire wallon, et d'ainsi capturer « le système de vies interconnectées et interdépendantes liant entre eux les êtres vivants » (Park, 1952) en Région Wallonne.

Nous partons du principe que l'acteur concerné est également localement impliqué de par où il habite, ceux qu'il fréquente, ce qu'il fait, ses intérêts ; exister sur le territoire, pour tout acteur, c'est participer à l'évolution des liens d'interdépendance qui le caractérisent. Notre méthode de travail ne passe donc pas uniquement ici par un rapport sur la biologie du loup. Les connaissances biologiques de l'animal nous ont certes aidé à développer les questionnements qui ont nourri ce point, mais nous tentons davantage de présenter celui-ci comme une « écologie du loup » dans le sens des relations qu'il peut construire où il va.

Lors de certaines rencontres, des acteurs ont avoué se poser la question ce que peut finalement « rechercher le loup » (Rousseau, 2017, p. 2). D'après C. Rousseau, comme tout être vivant, il cherche un endroit qui pourra combler ses besoins de nourriture, de sites pour se cacher, et de quiétude s'il veut s'installer pour se reproduire. Mais le besoin de calme reconnu au loup ne doit pas pour autant faire figure de contrainte à ses divagations. Il pourrait très bien s'adapter à des zones agricoles ou urbaines, comme il le fait déjà dans d'autres pays où il a prouvé son adaptabilité à de multiples milieux parfois « extrêmes »¹¹. Il ira alors se nourrir de lièvres en cas d'incursions dans les zones plus ouvertes ; de poubelles dans les décharges et les zones plus urbanisées. L'adaptation et la proximité dont le loup européen fait preuve aux côtés des hommes le rapprocherait d'ailleurs plus du coyote, aux Etats-Unis, que son homologue américain, « véritable loup » à l'origine de l'image du « loup sauvage » (Kohler & Geboës, 2016)

Le chiffre affiché dans la recherche d'un territoire pour le loup est de 250 à 300 km² (Kohler, 2017, p. 9) et semble correspondre au « grand territoire nécessaire » dont les acteurs disent être conscients pour le loup. Si sa

¹¹ À titre d'exemples, on trouve aujourd'hui des loups dans la toundra de l'Arctique, dans les déserts du Moyen-Orient, dans des zones montagnardes, des plaines agricoles, des forêts diverses... (Rousseau, 2017, p. 18)

présence peut se faire ressentir de façon ponctuelle pour certains, le loup touche dès lors inévitablement un grand nombre d'acteurs en déterminant son territoire. La « dispersion » du loup est un phénomène caractérisant la biologie des loups lorsqu'ils quittent la meute pour trouver de nouveaux territoires. Plusieurs causes peuvent être à l'origine de cette dispersion : facteurs sociaux, facteurs comportementaux, dont l'origine est attribuée au manque de nourriture générant un stress sur les individus (Mech & Boitani, 2003, p. 13). Les personnes que nous avons rencontrées exposent des facteurs différents qui expliquent l'annonce du retour du loup en Belgique aujourd'hui. Les dissonances régnantes autour de la constitution des meutes sont qualifiées comme étant de « mauvaises informations » sur lesquels les naturalistes disent avoir un rôle à jouer (Kohler, 2017, p. 23). Ainsi, certaines informations revenaient sur l'idée reçue de la meute hiérarchisée par des conflits entre individus alpha et oméga, ou encore sur la conviction ambiante que seuls les mâles partent en dispersion à la suite de conflits avec le mâle dominant. La réalité est bien plus multiple – surtout en Europe où très peu de personnes étudient le loup à l'état sauvage – et seule la dispersion qualifiée de « longue » ou « d'éloignée » fait l'unanimité, avec des distances parcourues par le loup allant des centaines de kilomètres à quelques dizaines¹².

La distinction entre l'installation d'un individu ou d'une meute sur le territoire est « de taille ». Les points de vue des acteurs se tournent alors vers la « capacité d'accueil de notre territoire » : le retour du loup prend ainsi des formes complètement différentes selon l'idée de cette capacité d'accueil. Selon certains, la Wallonie est un corridor entre de grands espaces naturels ; le loup, seul ou accompagné, ne fera que passer (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 2). Selon d'autres, c'est la Belgique entière qui est propice à l'accueil de loups ; jusqu'à quinze meutes pourraient très bien s'installer rien qu'en Ardennes (Rousseau, 2017, p. 17). La prévision qui nous a le plus été avancée était celle de la présence ponctuelle d'individus en dispersion, la probabilité d'une meute semblant déjà exagérée (Bolkaerts, 2017, p. 12; Sandrine Liégeois, 2017, p. 16). En outre, une meute qui s'installe n'a pas de projet définitif et pourrait très bien habiter le territoire de façon temporaire (Kohler & Geboës, 2016).

¹² Une donnée interpellante ici est l'ajout fréquent derrière le nombre de kilomètres que le loup parcourt de « en une nuit ». Comme si par « la nuit », les gens s'en référaient à ce qu'on ne voit pas et qui est donc difficilement mesurable et connaissable. Nous n'avons jamais trouvé de trace écrite d'une préférence du loup pour se disperser la nuit. Cette dispersion, probablement parfois « sur » ou « sous-estimée » révèle pour nous la difficulté de faire face à « la variable » loup.

Connaître l'influence du loup sur un territoire passe indiscutablement par ce que le loup va « prédater ». « À l'origine » au sommet de la chaîne alimentaire et donc « superprédateur », reprendre sa « place » remanierait l'équilibre naturel actuel régi par l'Homme. A. Licoppe a mentionné son effet possible sur la chaîne trophique ; ce serait là la voie principale d'un effet du loup sur les toiles de vie du territoire, d'autant plus que le loup semble s'être fait un nom pour ne pas se limiter aux prédatons sur des animaux sauvages. La réserve alimentaire sauvage wallonne a été qualifiée « d'exceptionnelle » en termes de densités de gibiers ; les populations de cerfs et de sangliers seraient très nombreuses. D'après les chiffres officiels de prélèvements de B. Petit, la Région Wallonne compte à peu près 5000 cerfs, 15.000 chevreuils et 25.000 sangliers, ce qui « augmente » la capacité d'accueil du loup, d'autant plus que les trois animaux seraient eux aussi en train de recoloniser d'anciens territoires et de se répandre en Belgique. Le Chevreuil et le Mouton semblent être numéros un sur la liste du régime alimentaire du loup. À titre de comparaison, on trouverait environ 60.000 moutons en Région Wallonne (Bolkaerts, 2017, p. 5).

Le loup, par sa présence physique, fait régner ce que l'on nomme « l'écologie de la peur ». Il s'agit d'une théorie élaborée sur base d'études de terrain attestant d'effets non létaux des prédateurs sur leurs proies (Brown et al., 2001). Sur base de cette « branche », plusieurs conséquences ont été identifiées dont certaines ont davantage été mises en avant par nos acteurs. De façon générale, la littérature indique que la présence d'un prédateur induit un stress constant chez ses proies qui fournissent dès lors plus d'énergie à la vigilance et aux déplacements qu'au repos ou pâturage, ce qui a des conséquences sur les structures et les fonctionnements des écosystèmes (Ripple & Beschta, 2004).

Parmi les effets, B. Petit parle de « phénomènes de concentration » et de mouvements de « noyaux de cervidés ». Ce n'est pas le loup en lui-même qui va réduire les populations, mais bien la terreur qu'il représente qui va fragiliser les animaux et donc réduire le taux de natalité. Au final, effet direct ou non, le loup entrerait de toute façon dans la toile de vie du chasseur, ce pour quoi B. Petit dit ne pas voir « l'intérêt » dans son retour. Les scientifiques du DEMNA, avec les modifications comportementales amenées par le loup sur les grands herbivores, parle des effets bénéfiques que le loup pourrait avoir sur la végétation et la diversité floristique. Présenté comme préférant chasser dans des milieux ouverts, le loup

diminuerait la pression sur ces milieux « entretenus », mais de façon très diluée vu les grands territoires dont l'espèce a besoin. De cette façon, c'est notamment dans la toile de vie de tout propriétaire ou exploitant forestier que le loup pourrait se profiler. Les naturalistes parlent de la dispersion des grands herbivores ; ceux-ci vont se montrer plus discrets et probablement perdre certaines de leurs habitudes de fréquentation, ce qui liera le loup au grand public avide d'observation de la faune sauvage et aux chasseurs.

Les chasseurs prélèvent aujourd'hui plus de prédateurs que de proies dans « la plaine » (Petit, 2017a, p. 17) et en viennent à parler de « déséquilibre ». Si nos intervenants ne s'accordent pas tous sur le fait que le loup pourrait réguler les mésoprédateurs, ce serait de toute façon en-dehors de la forêt que les populations de renards et de fouines auraient explosé ces dernières années. Si toutefois le loup agissait à ce niveau de la chaîne trophique, il entrerait en relation avec les chasseurs du petit gibier en « rééquilibrant ». Le loup n'entre donc pas dans la toile de vie « du chasseur » comme cible mais comme acteur qui lui est indirectement lié par son influence sur les gibiers, parties intégrantes des toiles de vie des chasseurs. Vu qu'il chasse essentiellement les grands animaux, le monde cynégétique qui s'intéresse à ces mêmes animaux se voit concerné, en particulier les chasseurs et les propriétaires publics et privés des territoires de chasse.

En partant d'une notion de « territoire », nous ciblons des acteurs qui l'habitent et s'y identifient. Les acteurs humains rencontrés pour discuter du loup abordent leurs projets en parlant du loup et de ce qu'il impliquerait au niveau du territoire. De cette manière, nous entrevoyons la multitude d'interconnexions existant sur le territoire entre les êtres vivants : des toiles de vie, elles-mêmes interconnectées par les « partages » d'acteurs qu'elles présentent, se dessinent alors. À l'annonce de son retour, le loup vient nous rappeler que les toiles de vie sont à la fois extensives et intimes (Denayer et al., 2016). Lorsque le loup est susceptible d'arriver, les acteurs présents envisagent sa présence accompagnée d'une série de contraintes, comme celle de la prédation, de la peur, qui modifieront leurs activités. La toile des vies du territoire, « toile de vie englobante », tient dans ses fils tous les organismes qui y vivent, s'étend avec l'entrée en jeu de nouveaux acteurs, et augmente leur interdépendance (Zitouni, 2004, p. 4).

SECTION 2^{DE}

Résultats de l'enquête

Comme expliqué dans notre cheminement méthodologique, nous avons fait le choix de nous aider de l'outil CATWOE dans l'analyse de nos entretiens. Ce choix découle d'une volonté de traiter les différents discours d'une façon identique. Le fondement de l'analyse qui suit est déduit d'un élément particulier des grilles CATWOE établies : il s'agit de la « transformation ». De façon schématique, les lettres du mot « CATWOE » font toutes référence à une forme de code que l'on trouve dans les discours des acteurs. Le « T » signifie « Transformation ». À l'analyse des grilles complétées par les éléments pertinents des discours, s'ensuit une possibilité de réflexion et d'interprétation que la structure de la grille permet d'appuyer. Dans une perspective d'analyse de problématique environnementale, la « transformation » se réfère aux stratégies de gestion qui seraient à mettre en place selon l'acteur pour améliorer la situation dont il est question.

C	"Customers"	The victims or beneficiaries of "T"
A	"Actors"	Those who would do "T"
T	"Transformation process"	The conversion of input to output
W	"Weltanschauung"	The worldview which makes this T meaningful in context
O	"Owner"	Those who could stop "T"
E	"Environmental constraints"	Elements outside the system which it takes as given

(Mélard et al., 2015, p. 910)

Ainsi, notre interprétation se base sur le fait que dans son discours, la personne aspire passer d'une situation A à une situation B, qu'elle estime préférable. En comparant les grilles CATWOE des différents entretiens, nous tentons de montrer ici que des acteurs partagent d'une part certaines idées de la situation actuelle sans le loup, et d'autre part la perspective d'une autre situation avec le loup vers laquelle il faudrait tendre. Les « transformations » par lesquelles ces acteurs tendent à passer pour accéder à leurs situations recherchées sont d'après notre interprétation

révélatrices de ce qui compte pour les acteurs à l'annonce du retour du loup. Inversement, la mise en évidence des processus de transformation montrera que le loup, par l'annonce de son retour, est pourvu d'une créativité immense. Sans bien même fouler « officiellement » le sol du territoire, la perspective de sa présence crée des alliances fictives, des prises de positions, des discours propres.

Présenter une situation perçue et une situation voulue ainsi que la façon d'y parvenir dépend donc de la réalisation de nos grilles CATWOE. L'analyse symétrique que cet outil nous aura permis a par ailleurs considérablement aidé à entrevoir les toiles de vie du territoire. Notre conception des situations actuelles et recherchées est intimement liée aux toiles de vie que nous avons édictées. Comment se présentent les toiles de vie des acteurs sans le loup ; et comment se présenteraient-elles selon les acteurs à l'arrivée du loup ? Les relations entre les différents acteurs sont donc entre autre perceptibles grâce aux grilles CATWOE.

L'objectif est ainsi de discerner ce que partagent les acteurs, de voir si on peut les regrouper, au sein de ce que nous appellerons des « mouvances », c'est-à-dire des partages de la volonté d'aller vers une certaine situation en cas de présence du loup. « Mouvance » fait ici référence au fait de « penser le changement » qui serait à prévoir à l'annonce du retour, au fait de vouloir tendre vers une situation via des moyens précis ; certains acteurs conçoivent une façon de faire et se retrouvent dès lors dans des « mouvances » en compagnie d'autres acteurs. Au sein d'une mouvance, on retrouve dès lors des acteurs et leurs arguments pour justifier la mouvance. Nous verrons plus loin que l'existence d'instruments, au potentiel « transformateur », pourraient permettre de concrétiser des objectifs propres aux mouvances.

1. Quatre mouvances identifiées via l'utilisation de la grille CATWOE

1^{ère} mouvance : « mouvance cadrative »

➤ Vers une connaissance de la situation pour un meilleur cadrage

« Donc à un moment donné il y a toujours... le politique qui intervient soit... au tout début, soit à la toute fin, 'fin même au milieu, mais j'veux dire normalement il y a toujours un cadre

politique parce que... (Silence) il y a une entreprise législative à mettre en place... quand il y a un problème ou quand on veut juguler ce problème-là. »

(P. Wiliquet, Attaché Communication au cabinet du
Ministre René Collin)

Les acteurs politiques rencontrés ont tous deux mis en avant le rôle du politique dans cette annonce. Ils se retrouvent dans une « mouvance cadrative », avec pour idée de responsabiliser le cadrage du problème. La probabilité de réimplantation naturelle du loup est encore faible pour que le politique y prête attention de manière assidue, mais il y a un besoin de cadrage certain. La situation sur le terrain mérite d'être connue afin de garder la main en cas de présence avérée. Il s'agit donc de connaître la situation, pour établir un cadre et ainsi être prêt à répondre rapidement en cas de problème que le retour représente potentiellement aux yeux des acteurs politiques.

➤ Positionnement des acteurs

Le cadre politique s'étend sur deux aspects cités comme suit : « faire connaître » et « connaître ». « Faire connaître » se réfère à l'obligation de présenter une politique de communication. Automatiquement, toute intervention politique se doit d'après notre intervenant d'être révélée, on parle donc de l'importance du fait d'assurer une communication transparente (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 20). « Connaître » la situation passe par la mise en place d'une politique d'observation permettant de disposer d'éléments objectifs pouvant prouver la présence de l'espèce.

À ce stade, la probabilité de présence du loup implique donc un cadrage politique strict et rigoureux, ainsi qu'une obligation de moyens. Le cadre agit d'une part sur les gens, et dessine les lignes directrices des moyens à mettre en place, d'autre part. Par rapport « aux gens », le rôle du politique est de faire savoir l'état de la situation, montrer qu'il y a des contacts à disposition sur la question, et faire connaître les bons gestes, la bonne attitude à adopter en cas de rencontre avec l'animal. Dans cet aspect communicationnel, le politique a insisté sur l'importance d'une distinction entre « ce qui est scientifiquement possible », à savoir une présence issue d'un retour naturel du loup sur le territoire wallon, et « toute forme de psychose » ou « dérive » que peut susciter le loup auprès « du grand public » (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 2). Une politique d'information à l'égard de la population wallonne revient donc à aborder la « sécurité »

mais aussi à montrer que la Région Wallonne prête attention à la situation pour éviter des dérives de type braconnage. À ce titre, le politique veille à ce qu'aucune annonce pouvant aller à l'encontre des intérêts de la Région ne soit faite.

En ce qui concerne les lignes directrices d'une politique d'observation, nos intervenants ont insisté sur l'importance de ne pas sauter les étapes : la première étant de confirmer la présence de l'espèce sur le territoire, le politique avalise un réseau d'observation du loup au sein duquel des personnes sont formées. L'objectif d'un tel moyen est de « donner les clés » (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 3) à ces personnes pouvant fournir les éléments objectifs dont le politique a besoin pour pouvoir avancer dans la confirmation de la présence.

- L'annonce du retour du loup d'après la « mouvance cadrative » : le retour naturel du loup, condition *sine qua non* d'un retour accepté d'une espèce « problème »

Les propriétés anthropisées et segmentées du territoire wallon sont susceptibles de poser des problèmes de cohabitation avec le loup (Wiliquet & Mouton, 2017, pp. 2,12). La politique à préconiser doit dès lors être celle qui pourrait occasionner le moins de problèmes de cohabitation lesquels, d'après nos rencontres, pourraient se situer au niveau des élevages et de la gestion des écosystèmes. Par « gestion des écosystèmes », notre intervenant a appuyé son propos par un exemple polonais, territoire sur lequel les chasseurs régulent les populations de loups en raison de la non-réalisation de leurs plans de tir en matière de cervidés¹³ (Wiliquet & Mouton, 2017, pp. 16-17).

Nos intervenants nous ont confirmé que les « problèmes de cohabitation » qui pourraient apparaître avec le loup découlent de son statut de protection. Si le loup n'était pas protégé et qu'il ne revenait « que » naturellement, le politique n'envisagerait pas de procédure d'indemnisation (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 14). En effet, une politique d'indemnisation aurait pour finalité de dissuader les personnes subissant des dégâts de résoudre « leurs problèmes » par eux-mêmes et d'ainsi éviter les problèmes de cohabitation.

¹³ D'après la loi du 28 février 1882 sur la chasse (M.B. 03 mars 1882, Art. 1er, 8°), le plan de tir est « la décision déterminant le nombre d'animaux, répartis en fonction de leur espèce, de leur type, de leur âge et de leur sexe, qui doivent ou qui peuvent être tirés sur un territoire déterminé, au cours d'une ou de plusieurs années cynégétiques ». Il s'agit donc d'un outil de gestion qui, en Région Wallonne, est uniquement destiné à la gestion de l'espèce Cerf.

Ces propos renvoient bien au processus de « naturalisation » dont parlent A. Micoud et S. Bobbé selon qui la catégorie d'animaux à laquelle appartient le loup est naturalisée, « preuve d'une acceptation sociale réussie » (Micoud & Bobbé, 2006, p. 33). La catégorisation du loup « espèce à problème » apparaît comme une évidence aux yeux de nos acteurs politiques et sa mise en débat semble impensable alors même que sa présence n'a pas encore été confirmée.

De la même manière, les problèmes du castor avancés par nos intervenants l'ont été pour rappeler que cet animal, bien que protégé, a été ramené par des humains de façon illégale, sans étude au préalable, et que le retour non reconnu comme naturel accentue les positions à son égard (Wiliquet & Mouton, 2017, pp. 18-19).

La comparaison avec le castor, nous le verrons, explique en grande partie l'importance de l'argument du « phénomène naturel » ou de « retour naturel » pour justifier le « placement » et les mesures prises par les différents acteurs. Nos politiques rencontrés ont insisté sur le retour naturel de l'espèce et l'expression du ministre dans le cadre de questions parlementaires sur le sujet. René Collin a spécifié que les apports extérieurs d'individus ou de populations de loups ne sont pas à l'ordre du jour et si retour il y a, il sera naturel (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 19). Ces propos sont à la fois des déclarations publiques et des réponses parlementaires qui semblent avoir toute leur importance dans la garantie du cadre du retour du loup. Faire comprendre que le loup, espèce potentiellement problématique, revient par lui-même, est un argument central dans la préparation du retour.

2^{ème} mouvance : « mouvance technique »

- Vers une réponse au besoin d'information standardisée, objectivée et validée

Les intervenants que nous plaçons dans cette deuxième mouvance se rapprochent de la première en raison de leur travail au sein de l'entité « Région Wallonne ». Au DNF et au DEMNA, nous ajoutons la scientifique Vinciane Schockert, se décrivant elle-même « para-SPW » dans son travail et présentant « une transformation » très similaire aux deux personnes représentant les services rencontrés. Dans cette « mouvance », la nécessité d'un cadre de nouveau voulu strict et rigoureux se fait ressentir. Cependant, les arguments avancés sont de l'ordre de la technique et des procédés à

mettre en œuvre afin de répondre à ce à quoi les acteurs politiques aspirent à ce stade. Il faut des éléments d'un certain type pour appuyer toute démarche ; des éléments objectifs sur lesquels la Région Wallonne peut s'appuyer pour la gestion éventuelle de l'espèce une fois celle-ci présente et de cette manière faciliter la prise de décision.

➤ Positionnement des acteurs

Les exigences européennes de protection du loup ont déterminé les acteurs « scientifico-administratifs » wallons : le DEMNA est en charge du suivi du loup, et le DNF de sa protection. En cas de présence avérée, il s'agirait de prendre les bonnes mesures de conservation, ce pour quoi il faut disposer d'une information objective et valablement documentée. Le réseau, sur lequel nous reviendrons, s'avérerait dès lors être le meilleur outil pour se préparer au retour du loup. Moyen de collecte et de circulation de l'information incluant des personnes concernées, géographiquement réparties et désormais formées, le réseau d'observateurs cadre le retour dans le sens où il permet une communication qui devrait éviter les clivages et diminuer l'impact auprès de la Région Wallonne. Il reflète le positionnement d'acteurs au sein d'une « mouvance technique » étant donné la priorité qu'il constituait dans l'annonce du retour.

Les acteurs tendent toutefois à rappeler que s'il ne s'agit que d'une « annonce ». Il faut s'y préparer de façon à véritablement intégrer tous les acteurs concernés, mais le manque de temps et de moyens ne doit pas délaissé des espèces effectivement présentes sur le territoire, même si elles peuvent a priori être considérées comme moins intéressantes ou attirantes.

➤ L'annonce du retour du loup d'après de la « mouvance technique » : un apprentissage et des problèmes en perspective

Les problèmes, au nombre de trois, reviennent à l'évocation de la présence du loup : la prédation du loup, le contexte influent qu'il crée, et le seuil d'acceptation du citoyen vis-à-vis de la nature. Une telle problématisation explique le regroupement des acteurs « scientifico-administratifs » au sein de cette « mouvance technique ».

Au niveau du problème de la prédation, les proies potentielles du loup citées par la mouvance technique – chevreuil, mouton, veau – feraient des éleveurs et des chasseurs les premiers pénalisés par la présence du loup. Les nombreux petits élevages répartis et isolés sur le territoire wallon

compliquent la réflexion autour des mesures de protection. En outre, la similitude entre les attaques de chiens et les attaques de loups est forte, et il n'est pas toujours possible d'associer formellement une attaque à l'un ou l'autre. Ensuite, l'annonce du retour du loup crée un contexte : savoir que le loup passerait nos frontières a augmenté les rumeurs d'observation, d'où le besoin de diffusion d'une information fiable. La réflexion autour du rapport citoyen-nature doit également être revue, et pose un autre problème dans la mesure où certains intervenants nous ont dit ressentir le fait que, notamment en Région Wallonne, la cohabitation avec les espèces devenait de plus en plus difficile. L'attente des citoyens envers la nature serait aujourd'hui d'en subir le moins de contraintes possibles, et le degré d'acceptation serait grossièrement réduit à deux solutions envisageables pour le citoyen. Soit une tolérance zéro devant conduire à la destruction de l'animal qui pose problème, soit une tolérance partielle mais problématique qui oblige le secteur public à payer pour un problème provenant de la nature (Sandrine Liégeois, 2017, p. 11; Schockert, 2017, p. 23).

Le risque de ces trois problèmes se rapproche d'une crainte similaire à la mouvance cadrative précitée : la crainte de perte de contrôle de la situation. La crainte d'entrer dans une situation ingérable où règne une cacophonie ambiante ne permettant pas de prendre les bonnes décisions.

Les acteurs inscrits dans cette mouvance parlent également d'apprentissages (Schockert, 2017, pp. 10, 34-35). En effet, les problèmes n'étant pas encore présents, il faut s'attendre à devoir apprendre pour mieux s'adapter. À ce titre, il s'agira de faire preuve d'humilité (Licoppe, 2017, p. 13) ; personne n'est « expert », tout le monde va apprendre, mais il s'agit d'être prêt (Schockert, 2017, p. 34).

De même que la première mouvance recensée, le retour naturel du loup reste un argument de la plus haute importance. Le cas du retour du castor est maintes fois rappelé pour illustrer la différence de réaction. Ainsi, la démarche proactive de l'administration autour du retour du loup serait différente si son retour était humainement orchestré d'une quelconque manière (Licoppe, 2017, p. 15). Le loup doit être légalement protégé et recolonise naturellement la Belgique, le moindre doute sur son retour changerait complètement les prises de position de la Région Wallonne à son égard.

3^{ème} mouvance : « mouvance sensible »

➤ Vers un besoin de reconnaissance

Le choix de désignation d'une « mouvance sensible » aux aspirations des acteurs y participant se justifie doublement. D'abord, si nous comprenons « sensible » comme ce « qui est aisément touché, ému » (Le Trésor de la Langue Française Informatisée, 2017), cela correspond au fait que les acteurs humains que nous plaçons dans cette mouvance sont les acteurs qui, selon l'ensemble de nos rencontres, devraient être les premiers touchés par la présence du loup. Ensuite, nous comprenons également « sensible » comme ce « qui se fait sentir douloureusement, de façon pénible » (Le Trésor de la Langue Française Informatisée, 2017). À travers les discours d'une majorité d'acteurs, les acteurs humains retrouvés dans cette mouvance finissent, au travers de la relation qu'ils ont avec le loup, par développer une certaine aversion vis-à-vis du loup. Cette appellation ne traduit donc pas un état de la situation actuelle, mais bien un ressenti de ce que les acteurs rencontrés n'appartenant pas à cette mouvance expriment dans leurs discours (Kohler, 2017, p. 10; Licoppe, 2017, p. 2; Schockert, 2017, p. 22). Deux « mondes » peuvent ainsi prendre part à cette mouvance : le monde de la chasse et le monde de l'élevage.

Dans l'annonce du retour du loup, le chasseur et l'éleveur rencontrés semblent tous deux avoir besoin que la société reconnaisse certains faits. B. Petit, chasseur et président du RSHCB, parle d'un fait de société moderne qu'il caractérise par une « perte de sens de la ruralité » (Petit, 2017a, p. 7). « La forêt » est devenue une cour de récréation pour le citoyen, aujourd'hui déconnecté des lois naturelles comme celle du « cycle de la vie ». C'est une naïveté moderne de croire que le retour aux sources ne sera que plus intense avec le retour d'un animal symbolique comme le loup. En réalité, l'activité de chasse doit être reconnue car ses pratiquants font partie des hommes pouvant encore ramener aux yeux de tous l'essentialité de la nature et ses réalités comme le cycle de la vie et de la mort. B. Bolkaerts, éleveur ovin à titre professionnel, n'a pas abordé ce besoin de reconnaissance lors de notre rencontre. C'est la présentation des multiples problèmes que l'élevage ovin rencontre aujourd'hui qu'il a davantage ramené au premier plan. Alors que le loup, certes potentiellement problématique, n'aurait en cas de retour qu'un impact mineur selon lui, d'autres problèmes mériteraient de faire parler autant que le loup. En d'autres termes, comme si le loup attirait pratiquement les projecteurs sur les difficultés de l'activité en Belgique, d'autres difficultés comme les

attaques de chien ou la concurrence du marché mériteraient tout autant si pas plus d'attention ou d'aide.

Le monde de la chasse voudrait passer à une situation où les autres acteurs du territoire et la société toute entière comprennent que les chasseurs, et la société même, n'ont aucun intérêt à ce que le loup revienne. L'activité de chasse sur notre territoire étant devenue indispensable pour un nombre limité d'espèces, la perspective du retour du prédateur naturel aurait des conséquences sur les populations de gibiers qui affecteraient les prix que certains chasseurs ne seraient plus prêts à payer en cas de cheptels réduits. Le monde de l'élevage, dans notre rencontre, veut comme garder les pieds sur terre. Il s'agit de réaliser que le loup n'est pas encore là, qu'il ne le sera probablement pas avant longtemps, et que d'autres problèmes subsistent actuellement.

➤ Positionnement des acteurs

La position des chasseurs que nous avons reçue est celle du RSHCB, ce qu'il est important de ne pas oublier d'après certains acteurs, dont B. Petit (Petit, 2017a, p. 19). Le RSHCB affiche sa position dans son magazine Chasse & Nature : « *En plus de ses prélèvements directs sur le grand gibier et les animaux domestiques et d'élevage, la présence de meutes créerait des « zones d'inquiétude » ou de terreur que fuiraient les cervidés pour se concentrer en d'autres points. Les chasseurs n'ont donc rien à gagner et beaucoup à perdre d'un bouleversement de l'équilibre actuel, et ils ne seraient pas les seuls à y perdre. Avec la chasse, c'est toute une filière économique qui serait touchée* » (Petit, 2017b, p. 3).

La position du monde de l'élevage est celle d'un éleveur ovin. L'engouement et la crainte autour du retour du loup n'étonnent pas notre intervenant, qui nous a davantage fait part de l'état actuel de l'élevage au niveau national que de ce que le loup pouvait venir modifier auprès des éleveurs.

➤ L'annonce du retour du loup d'après la « mouvance sensible » : une menace relative et un retour naturel discuté

Le chien, parfois le renard, certaines maladies exotiques et le vol de moutons constituent des menaces pour l'élevage ovin en Belgique. À ce stade, le loup représente davantage une crainte compréhensible qu'une menace effective (Bolkaerts, 2017, p. 15), car il pourrait faire figure de prédateur et commettre des dégâts ponctuels. Cela explique donc l'intérêt pour les acteurs, mais moins pour les éleveurs mêmes. Notre éleveur n'est

pas revenu sur le retour du loup en tant que tel. La menace perçue par les chasseurs est celle de l'attrait touristique que le loup représente. Avec l'inspiration citoyenne du retour à la nature, le loup est « une chimère » et il serait naïf de croire pouvoir observer le loup sur le territoire belge (Petit, 2017a, p. 14). La menace de ce que la forêt devient pour la société actuellement se situe au niveau du risque de ses conséquences, mesurables d'après B. Petit, sur la biodiversité et la grande faune en particulier, plus vite dérangée.

Encore une fois, l'argument du « retour naturel » semble central - pour les chasseurs - qui sous-entendent l'existence de « routes en construction » (Petit, 2017a, p. 11) qui favoriseraient le retour du loup. Le phénomène naturel étant globalement accepté, les chasseurs disent « jouer le jeu » dans l'annonce, le RSHCB ayant accepté de prendre part à l'initiative du réseau de la Région Wallonne (Petit, 2017a, p. 14). La preuve du castor ayant fait office de leçon à éviter à tout prix aujourd'hui est néanmoins exprimée par les chasseurs comme une crainte par rapport au retour du loup, et l'éventualité du retour organisé inquiète plus que le retour en lui-même. Nous y reviendrons plus loin.

4^{ème} mouvance : « mouvance mobilisatrice »

➤ Vers une acceptation sociétale du retour

Les acteurs ici présents sont « les naturalistes ». Leur position vis-à-vis du loup et leur discours indiquent qu'ils appartiennent à cette mouvance qui vise à préparer le retour du loup pour que le redéploiement de l'espèce se passe au mieux. Les acteurs se retrouvent dans « les associations de protection de la nature », groupements indispensables à la bonne diffusion des messages qu'ils veulent faire passer aujourd'hui.

Cette mouvance part du principe que la Belgique ne connaît pas le loup et les enjeux de cohabitation qu'il induit. Il s'agit de faire prendre conscience des vérités qui entourent l'animal, d'informer les citoyens sur qui est le loup pour que la Belgique soit préparée et que le retour soit accepté le mieux possible. En d'autres mots, il faut créer une situation d'accueil favorable à un animal qui est « trop » négativement ou positivement perçu.

➤ Positionnement des acteurs

La position des naturalistes se marque par la création de la Plateforme Grands Prédateurs, issue de l'ambition de deux personnes, dont A. Kohler,

d'unifier dans une même structure l'ensemble des associations naturalistes concernées par le retour des grands prédateurs pour parler d'une seule voix. « Unifier », « rassembler », pour que « la mouvance mobilisatrice » s'accorde et soit plus puissante dans la réaffirmation du droit à l'espèce de coloniser le territoire belge. L'intérêt d'une telle position serait doublement passionnel ; une passion pour le loup et pour la conservation de la nature.

- L'annonce du retour du loup d'après « la mouvance mobilisatrice » : poursuite d'un objectif, retour naturel et opportunité.

L'argument phare d'un retour naturel est vu ici comme un signe encourageant duquel il s'agit de profiter alors que l'évolution de la biodiversité en Belgique serait, globalement, en mauvais état (Geboës, 2017, pp. 1-2). Le fait qu'aucune mesure de conservation particulière, à l'exception de la protection européenne, n'ait été mise en place devrait faire bonne figure et permettre une meilleure acceptation du retour, ce pour quoi la « mouvance mobilisatrice » insiste sur la colonisation naturelle de l'espèce.

Vu la mouvance dans laquelle s'inscrivent les associations naturalistes, ces dernières sont en grande partie responsables de la publicité de « l'annonce » du retour du loup. Pour que le retour se réalise le mieux possible, l'objectif premier de l'annonce est de créer une forme de climat de tolérance entre les acteurs humains et vis-à-vis du loup. Pour ce, les personnes rencontrées ont évoqué l'importance à présent d'essayer de ne « pas laisser de creux » (Geboës, 2017, p. 23) dans leurs activités autour du retour, et surtout de partager les connaissances et notamment l'expérience qu'A. Kohler a vécu en France.

Le problème que peut représenter le loup constitue davantage un challenge, à la fois pragmatique en ce qui concerne l'agriculture, et surtout sociétal, pour l'acceptation sociale et la réflexion que cela demande. Les principales limites à la mouvance seraient d'abord le monde de la chasse, le monde de l'élevage, le réseau autoroutier, les décisions des pays limitrophes par rapport à la gestion du loup, mais aussi une des raisons de l'importance de la création de la Plateforme : la gestion des égos. Effectivement, un des enjeux de la constitution de la Plateforme qui nous a été rapporté était de mettre les égos, les différends des personnes et des associations naturalistes de côté pour favoriser le bon déroulement du retour du loup (Kohler, 2017, pp. 4-5; Rousseau, 2017, pp. 20-21) A. Kohler semble une fois de plus avoir eu un rôle pivot dans l'amorce de la mobilisation par sa

neutralité La structure de cette quatrième mouvance devrait permettre de centrer les priorités sur le retour de l'espèce, et non l'affiche de certains acteurs.

« L'avantage c'est que... moi, j viens d'arriver en Belgique, je n'connais aucune de ces histoires... et donc il a été plus facile pour moi d'amorcer l'ensemble des mises en contact parce que... je n'avais aucune étiquette... Et ça, ça a été vraiment un élément clé dans la constitution de cette plateforme. »¹⁴

(Kohler, 2017, p. 5)

A. Kohler a mis en évidence l'opportunité dont il faut se saisir avec le retour naturel d'une telle espèce « patrimoine » (Kohler, 2017, p. 17). C'est une opportunité éco-touristique qu'il entrevoit et illustre par des exemples étrangers où les animaux, et notamment les grands prédateurs, contribuent au développement local par leur simple présence.

2. Quelles actions pour quelles mouvances ?

Les quatre mouvances identifiées s'accompagnent d'une forme de réaction qui va de « l'attente » à « l'action ». C'est-à-dire que si certains acteurs prétendent ne pouvoir rien faire dans l'annonce du retour du loup et que d'autres agissent par initiative ou participation, nous pouvons tenter de comprendre comment les acteurs humains concernés instrumentalisent leurs projets.

Les acteurs de la « mouvance sensible » affirment être aujourd'hui dans l'expectative. Certains représentants des éleveurs et chasseurs prennent part au réseau d'observateurs et sont dès lors « formés », mais aucune concertation entre les éleveurs n'existe à l'heure actuelle selon B. Bolkaerts. Au sein du RSHCB, la position vis-à-vis du loup est décidée : les chasseurs ne s'y opposeront pas – notamment, parce qu'ils n'ont pas de prise face à la protection de l'espèce - ils vont « jouer le jeu ».

Vu la délicatesse du sujet, les mouvances auxquelles prennent part les acteurs de la Région Wallonne sont davantage dans l'action : les acteurs prennent les devants, prêtent attention, sont « proactifs », tâchent de

¹⁴ À noter pour évoquer l'insoupçonné mais non négligeable le monde relationnel associatif fait qu'A. Kohler travaille maintenant avec Natagora dans le cadre de cette thématique « rebute » certaines associations depuis à son égard qui lui apposent une « étiquette Natagora » (Geboës, 2017, pp. 10-11).

connaître la situation sur le terrain (Licoppe, 2017, p. 15). En fait, « prendre les devants » semble être un objectif révélateur de la crainte d'une perte de contrôle des décisions concernant le loup, qui se ressent à travers les actions des acteurs des mouvances cadrative, technique et mobilisatrice. Mais sur quoi ces décisions pour lesquelles les acteurs semblent vouloir « être premiers » portent-elles ? Les actions des acteurs révèlent-elles une volonté de prendre part, « d'occuper une certaine place » dans les processus décisionnels ?

D'après P. Lascoumes, les instruments sont des « dispositifs techniques à vocation générique porteurs d'une conception concrète du rapport politique société et soutenus par une conception de la régulation » (Lascoumes, 2007, p. 76). L'auteur s'inscrit dans un courant de recherche qui permet de mieux comprendre les changements et les transformations de l'organisation sociale, en focalisant son analyse sur les instruments en tant qu'institutions et traceurs de changements ayant des effets sur les acteurs sociaux et le cadre de l'action publique qu'ils matérialisent. Dans notre analyse des « mouvances », nous retrouvons cette idée de « changement » ; les acteurs sociaux, à savoir nos intervenants, se saisissent de certains instruments pour influencer et faire aboutir leurs mouvances.

Un autre point est à relever selon l'article de P. Lascoumes. D'après lui, les instruments ont une « force d'action autonome » et peuvent potentiellement afficher des effets indépendamment de ce à quoi ils étaient destinés lors de la mise en place ou de la sollicitation de l'instrument (Lascoumes, 2007, p. 76). Présenter des instruments inhérents à des « mouvances » pourrait nous permettre de mieux comprendre comment les acteurs font en sorte d'occuper une certaine place par rapport à d'autres dans les discussions sur les décisions. Les instruments peuvent avoir pour effets de rendre certains acteurs compétents et d'autres non, d'où l'importance d'un autre terme utilisé par P. Lascoumes et sur lequel nous reviendrons qui est la notion de « public ».

Une action de planification : « Le rapport d'avancement relatif au plan d'action sur le loup en Wallonie »

V. Schockert a mentionné l'existence d'un plan ; l'existence d'un document interne constituant une mission spécifiquement réservée au SPW, avec le soutien du cabinet du Ministre. Nos acteurs politiques ont confirmé qu'il existait, en interne et non communicable, un document intitulé « rapport d'avancement relatif au plan d'action sur le loup en Wallonie » (Wiliquet &

Mouton, 2017, p. 21). « Un plan d'action » est donc actuellement en cours de réflexion, et il devra être proposé par l'administration, sur base du rapport d'avancement, au Ministre. Il est intéressant ici de relever que l'expression « plan d'action » est également celle qui a été retenue en France par le Groupe de Travail Loup regroupant les acteurs concernés et initialement créé pour établir une politique de gestion du loup. Alors que, dans un débat sémantique et à la demande des environmentalistes, « action » avait été préféré à « gestion » sous-entendant trop « régulation », la question centrale y faisant l'objet du débat aujourd'hui est bien celle de la politique des tirs de loups (Benhammou, 2007, pp. 449-554).

D'après nos intervenants ayant connaissance de la préparation d'un tel plan, le rapport d'avancement comprend des questions relatives aux indemnités et à la structure qui constitue le réseau d'acteurs dédié à l'observation du loup. Un rapport de stratégie interne produit à la suite des interactions avec Éric Marboutin, lors de la première formation en France en 2016, a fait office d'outil stratégique précieux pour poser les bases d'une planification (Schockert, 2017, p. 27). En effet, plusieurs intervenants travaillant pour la Région Wallonne ont rappelé que les premières démarches de la Région furent de contacter les « experts étrangers » (Sandrine Liégeois, 2017, p. 4), notamment ceux du Grand-Duché de Luxembourg, d'Allemagne et de France.

Parmi les pays frontaliers, la France est le premier pays où le loup a fait son retour depuis sa disparition d'Europe occidentale. La Région Wallonne a décidé de s'inspirer du modèle français en faisant appel aux agents de l'ONCFS. Cette inspiration se traduit notamment par l'utilisation d'outils tels que les formulaires de l'ONCFS servant aux constats d'observation visuelle du loup [voir annexes]. Ces fiches techniques ont été reprises dans une optique de standardisation de la documentation, telle l'importance accordée par « la mouvance technique » à la production d'une information objective.

Il est intéressant de noter les termes utilisés pour entamer la réflexion interne aux organismes compétents en matière de gestion de la nature en Région Wallonne. « La planification permet de concevoir un futur désiré et les moyens d'y parvenir » et témoigne d'une réelle préparation en vue d'une situation recherchée (Derray & Lusseau, 2001, p. 86). V. Schockert parle à plusieurs reprises du besoin de développement de stratégies sur lesquelles les français rencontrés auraient insisté (Schockert, 2017, pp. 4, 6, 8).

Dérivant du grec *stratos* signifiant « armée » et *ageîn* signifiant « conduire » (Boucquerel, 1969), la nécessité d'un tel moyen ne peut qu'être conçue en envisageant des problèmes potentiels liés au loup. Le choix de mettre des moyens dignes d'une « stratégie » vis-à-vis d'une espèce implique une concertation avec le politique (Schockert, 2017, p. 6).

D'après V. Schockert, l'intégration de tous les acteurs dans « la question du loup » semblait primordiale à la suite de la première formation suivie en France (Schockert, 2017, p. 11). Néanmoins, l'existence d'un plan nous a semblé méconnue par les acteurs « non administratifs » tels que les naturalistes, éleveurs et chasseurs. Ces différents acteurs ont été intégrés au réseau d'observateurs dont la structure fût préalablement édifiée et fait aujourd'hui partie du rapport d'avancement relatif à un plan d'action, lequel pourrait « entrer en vigueur » en cas de présence avérée du loup (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 23).

« On pense que travailler sur de la donnée validée c'est évidemment un préalable à tout éventuel plan de gestion... »

(Licoppe, 2017, p. 7)

Une stratégie globale : « Le réseau d'observateurs loup »

« Le réseau d'observateurs loup » ou « réseau loup » est l'instrument saisi en priorité dans l'annonce du retour du loup en Belgique. C'est sur base des conseils d'Éric Marboutin, dispensateur de la première formation de mai 2016, que les premiers formés, dont V. Schockert fait partie, ont mis en évidence l'importance d'un tel instrument.

« on a surtout insisté à ce moment-là sur l'importance de mettre en place ce fameux réseau d'observateurs, pour... appliquer les conseils d'Éric, qui disait « il faut pas que vous fassiez la même erreur que nous en France, en ne communiquant pas, sur ce qui s'est passé ». »

(Schockert, 2017, p. 8)

« La raison d'être » (Licoppe, 2017, p. 8) du réseau repose sur le fait que toute discussion valable doit d'abord être étayée par des éléments objectifs, documentés et validés par des experts. Le principe d'un réseau étant d'être bien distribué, en l'occurrence ici sur le territoire wallon, doit permettre de mieux faire remonter l'information par l'élargissement des sources d'informations, c'est-à-dire les acteurs concernés. L'objectif affiché de

l'instrument est donc d'essayer de collecter de l'information de façon standardisée –en appliquant les standards français – et de valider cette information toujours de la même façon pour se garantir un cadre. Le réseau consiste donc également en une procédure de l'échange de la circulation de l'information. Il fonctionne sur base d'une charte, acceptée par tous les membres qui suivent la formation de mai 2017 dont l'aboutissement est la mise en place du réseau. Cette charte revient notamment sur l'importance de ne pas communiquer sur de l'information qui n'aurait pas été validée par le réseau.

Le réseau wallon découle donc d'une proposition française, reléguée par les cinq personnes ayant été suivre une première formation en 2016. Constituant une initiative d'envergure, ce réseau a dû être avalisé par le cabinet du Ministre René Collin. Les acteurs de l'administration, à savoir le DNF et le DEMNA, ont embouti le pas suite aux recommandations (Schockert, 2017, p. 8). Le choix des « membres » s'est fait sur base des groupes d'acteurs prenant part au modèle français. Le DEMNA a choisi des associations ayant « pignon sur rue » (Licoppe, 2017, p. 10) qui ont par elle-même fait le choix d'envoyer des personnes suivant le nombre requis par le réseau.

Comme référencé sur le site, le DEMNA est chargé du pilotage et de la coordination du réseau, distribué géographiquement via les Directions du DNF. À cela, viennent se greffer (DGARNE, 2016) :

- des membres mandatés par le Royal St-Hubert Club (représentant des chasseurs) ;
- la « Plateforme Grands Prédateurs » (consortium de différentes associations naturalistes) ;
- la SoCoPro « Ovins-Caprins » (association d'appui au Collège des Producteurs) ;
- les scientifiques de l'Université de Liège (biologistes du Laboratoire de Zoogéographie, vétérinaires du Réseau de Suivi sanitaire de la Faune sauvage et du service de Pathologies spéciales et Autopsies) ;
- l'asbl Forêt wallonne.

L'instrument « réseau » part d'une volonté de la Région Wallonne de « donner les clés » à une série de personnes pour pouvoir documenter ce qui se passe sur le terrain (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 3). Dans les faits, ces clés feraient d'eux des « validateurs d'information » (Schockert, 2017, p. 12), des rapporteurs d'information « avertis » sur le sujet car formés.

Cependant, d'après V. Schockert, il est logique de travailler avec une « gradation de l'utilisation des personnes » (Schockert, 2017, p. 12) car si tous les acteurs formés disposeront des outils, chacun sera « utilisé » de façon différenciée en fonction de ses compétences, de ses disponibilités, de ses envies ou de la géographie. En d'autres termes, les « validateurs » feront office de « sentinelles » (Petit, 2017a, p. 14) sur le territoire.

Le réseau est rendu opérationnel à la suite d'une formation donnée par deux formateurs français en mai 2017. Une trentaine de personnes y a appris à reconnaître des traces et à les traiter de la même manière (Licoppe, 2017, p. 9). À travers cet instrument, nous identifions un potentiel transformateur fort : en intégrant certains acteurs, l'instrument les rend compétents et aptes à intervenir d'une certaine façon. Le but de la formation est d'apprendre à reconnaître ou à exclure la présence du loup ; on cherche à produire une certaine connaissance, exacte et objective, sur base de laquelle une certaine discussion sera possible.

Une action de réflexion autour du citoyen et des coûts : les mesures relatives à la prévention et aux indemnisations

Les acteurs de la « mouvance cadrative » ont prévenu et rassuré que la Région Wallonne allait indemniser en cas de présence avérée du loup. A priori, l'indemnisation ne sera dès lors envisagée qu'en cas de dégâts « réels » de loups, et non de dégâts qui « semblent » être des dégâts de loups (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 14). En effet, en raison des attaques pouvant être causées soit par des chiens, soit par des loups, et du statut de protection de ces derniers, nos intervenants politiques ont insisté sur le « réel » des dégâts, uniquement rendu possible par une trace génétique ou spécifique¹⁵ d'attaque du loup. Les détails pratiques d'un régime d'indemnisation sont réfléchis par l'administration. Sa réflexion délimitera en grande partie le cadre du retour du loup actuellement prospecté.

Au moment de nos entretiens, la réflexion sur la stratégie considérait le financement de la prévention¹⁶ comme inapproprié à notre territoire (Sandrine Liégeois, 2017, p. 8). La réflexion se centralise donc sur l'aspect « indemnisation », qui consiste en une compensation financière suite à un

¹⁵ Par « spécifique », notre intervenant faisait référence à des « techniques d'attaques » qui sont propres au loup et qui se distinguent dans la façon dont la proie a été attaquée, consommée... (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 13)

¹⁶ Selon « les français », la prévention est « ce qui permet d'empêcher que la prédation ne se produise » (Sandrine Liégeois, 2017, p. 10)

dommage subi. Toujours sur base d'une documentation française, l'administration s'attend à devoir indemniser dans le cas d'attaques de loups sur des animaux domestiques, tout l'enjeu résidant finalement dans les indices de présence laissés par le loup. En effet, il existe des éléments « typés chien » et des éléments « typés loup » qui, via une certaine procédure d'analyse de terrain et d'autopsie bien établie en France, permettent de faire pencher la balance vers le loup ou pas. De cette façon, les acteurs parlent de « stratégie » pour appliquer le régime d'indemnisation.

Techniquement, à l'heure actuelle, la proposition de l'administration envers le ministre est d'inscrire le loup parmi les espèces figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté d'application du 8 octobre 1998 relatif au régime d'indemnisation. Ces espèces sont celles qui peuvent faire l'objet d'une indemnisation en cas de dommage spécifié à l'article 58sexies de la loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 (Gouvernement Wallon, 1998). Plusieurs discours de nos acteurs revenaient sur le temps nécessaire à la réflexion, non seulement pour cause d'éventuelles modifications législative ou administrative, mais aussi pour des raisons techniques étant donné le besoin d'adaptation à nos conditions territoriales. Si le système français indemnise les mesures de protection¹⁷ et les dommages subis, la situation agricole wallonne n'est pas celle des alpages et demande dès lors cette action de réflexion autour du « rapport coût-bénéfice » (Sandrine Liégeois, 2017, p. 11) qu'il y a à financer ou pas des mesures de protection ou la perte d'un mouton.

Pour reprendre les termes de S. Liégeois, à la Direction de la Nature, cette réflexion autour du rapport coût-bénéfice des pouvoirs publics débouche sur une seconde réflexion cette fois-ci autour du rapport citoyen-nature. Si la Région Wallonne doit mettre en place les outils pour que le citoyen ne soit pas lésé, jusqu'où doit-elle soutenir le citoyen et à partir de quand considérer que le dommage ne relève plus que de l'acceptation d'une perte naturelle.

¹⁷ Les mesures de protection font ici référence aux moyens d'intervention pour protéger les troupeaux d'animaux domestiques de la prédation. Par exemple, en France : temps de gardiennage supplémentaire, mise en place et utilisation de chiens de protection, clôtures mobiles électrifiées, analyse de la vulnérabilité du troupeau à la prédation ou mise en place et utilisation de parcs de pâturage de protection renforcés électrifiés. (Direction Générale des politiques agricole agroalimentaire et des territoires, 2013, p. 5)

« Il y a une balance à faire... entre l'intérêt privé du citoyen et... l'intérêt commun public de la conservation de la nature et de la conservation d'une espèce qu'on considère être un patrimoine. »

(S. Liégeois, attachée au DNF)

Prévoir les indemnités demande donc « réflexion ». Les potentiels impactés par les prédatons sont identifiés au sein de notre « mouvance sensible », en la personne des éleveurs. Les propriétaires d'animaux domestiques pourraient se voir impactés également mais, dans le régime d'indemnisation actuel, seules les personnes exerçant à titre d'exploitant agricole pourraient bénéficier des indemnisations (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 13). D'après notre éleveur rencontré, il s'est dit rassuré par les déclarations du ministre, en spécifiant toutefois que le problème réel par rapport aux indemnisations restait celui des attaques de chiens.

« C'est vrai qu'on n'en parle pas beaucoup mais il y a énormément d'attaques de chiens, hein. Donc c'est plus dangereux, j crois, le chien que le loup. Parce que le loup euh... on risque d'avoir euh... un loup perdu... ce sera pas...pour le moment ce sera pas une meute ou alors...pour le moment c'est un loup qui se promène à la frontière et qui rentre de temps en temps en Belgique, quoi, c'est tout, donc on risque d'avoir une bête ou deux prises, pas plus quoi. »

(Bolkaerts, 2017, p. 3)

En reprenant notre premier instrument de planification duquel cette réflexion fait partie, nous pouvons faire le lien entre les trois instruments explicités et servant les mouvances « cadrative » et « technique ». La formation d'experts à la reconnaissance d'indices de présence du loup permettra de cadrer, par une argumentation scientifique, une éventuelle problématique qui pourrait émerger du monde de l'élevage. L'instrument « réseau » et l'envisagé instrument « indemnisation des dégâts » sont, dans leur construction, tous deux inspirés d'un « modèle français ».

Une action de mobilisation naturaliste : le rassemblement et la sensibilisation envers le grand public

L'action de mobilisation naturaliste dispose d'un instrument qui lui est propre : la Plateforme Grands Prédateurs. Suivant les termes du communiqué de presse co-signé par des associations de protection de la nature, cette plateforme est un rassemblement d'acteurs de la conservation

de la nature en Wallonie, ayant pour objet de réaffirmer le statut d'espèces protégées (loup, lynx, chacal doré), de sensibiliser au retour naturel de ces espèces, d'encourager et d'accompagner les éleveurs vers une cohabitation responsable, et de devenir un « interlocuteur de référence » (Plateforme Grands Prédateurs, 2016). Nous l'avons vu, ce dernier objectif s'est vu atteint par le choix du DEMNA dans son intégration d'acteurs naturalistes au sein du réseau. De cette façon, l'instrument « PGP » attribue une place particulière aux associations naturalistes sur la question du retour du loup en Région Wallonne.

L'instrument transforme ainsi le rôle des acteurs naturalistes ; par un communiqué de presse, les associations montrent leur volonté d'être concernées par le sujet, s'affichant d'une même voix et gagnant ainsi en force par l'homogénéité d'un message de « bienvenue au loup ». Les acteurs naturalistes, déjà davantage perçus en tant « qu'associations » qu'en tant que « personnes », partagent ainsi une position commune vis-à-vis du loup, sans pour autant être liés par leurs activités.

Anthony Kohler marque une véritable « bifurcation » dans l'annonce du retour du loup en Belgique. En effet, il est comme il le décrit pour l'instant « à la croisée des chemins » (Kohler, 2017). Depuis 2013, son arrivée en Belgique, il travaillait en collaboration avec Baudouin de Menten sur le projet « d'unification » des associations de naturalistes belges au sein d'une même structure où elles pourraient s'exprimer « d'une seule voix » (Kohler, 2017, p. 4). Sa rencontre avec A-L. Geboes, bénévole chez Natagora et membre du Conseil d'administration, fera de Natagora le fil conducteur de son projet de création de groupe d'action sur le loup en Wallonie. Via A. Kohler, Natagora peut montrer son implication sur le sujet ; via Natagora, A. Kohler trouve un soutien pour développer ses conférences au travers des diverses régionales de l'association. C'est du « win-win » dont la cause serait le loup. Natagora, de par sa réputation et son envergure sur le territoire wallon, constitue un acteur important, de même qu'A. Kohler avec son expérience et sa volonté de transmission de l'information. Ainsi, A-L. Geboes et A. Kohler formeront chez Natagora un autre instrument : un Groupe de Travail sur le loup, destiné à sensibiliser au travers des moyens de communication et de la réputation de Natagora, et « naturellement » membre de la PGP pour représenter l'association.

Au-delà du « rassemblement » que permet l'instrument PGP, les acteurs naturalistes se mobilisent pour faire partie d'une mouvance qui doit

« sensibiliser » le grand public. C'est là l'objectif premier du GT Loup Natagora (Geboës, 2017, p. 6). Si tous les acteurs rencontrés ne s'accordent pas sur ce que « sensibiliser » signifie, les instruments créés par les acteurs naturalistes façonnent un créneau aux associations, leur permettant de se montrer compétentes sur l'affirmation de la protection du loup. En fait, cet instrument semble pouvoir constituer une réponse forte à un système rendu éventuellement possible par d'autres instruments que seraient « le plan » ou « le réseau », et qui mèneraient à un système d'abattage des loups (Geboës, 2017, p. 19).

« Hum... la seule chose sur laquelle on sera très vigilant c'est que le réseau ne devienne pas, une source d'informations, pour alimenter une politique qui pourrait apparaître à un moment donné, de volonté de régulation de l'espèce. Dans ce cas-ci, les mêmes problématiques qu'en France apparaîtraient c'est-à-dire, sûrement un retrait du monde naturaliste de ce type de réseau pour ne plus donner des informations qui pourraient permettre de tuer des loups, dans une logique qui n'aurait pas estimée légale par les associations. »

(Kohler, 2017, p. 8)

À travers les propos d'A. Kohler, on cerne de nouveau l'influence de la trajectoire du retour du loup en Europe, et notamment en France, sur l'instrumentation wallonne.

3. S'instrumenter pour se préparer à l'approche du loup : une information « vraie » pour appréhender la communication.

À travers nos deux premiers chapitres, nous ressentons l'importance de deux éléments transversaux aux discours des acteurs concernés. S'ils ne sont pas les objectifs des instruments, ils en sont la justification récurrente. Ainsi, l'information et la communication semblent être considérées comme les garants d'une certaine « cohésion territoriale » à laquelle le loup pourrait venir s'intégrer de diverses façons. Une mauvaise information donnerait lieu à une mauvaise communication qui garantirait, elle, l'échec d'un retour propice à l'espèce, ce que sa protection légale ne souscrit pas.

Les instruments présentés précédemment s'inscrivent dans la vague de la place croissante de la démocratie du public entendue par P. Lascoumes.

Cette même démocratie du public qui crée pour les décideurs les nouvelles obligations d'information des citoyens (Lascoumes, 2007, p. 89). Avec les « instruments », on peut étudier comment se déroulent les transformations de certains publics, en leur donnant ou non certaines compétences, en les responsabilisant. Par exemple, l'instrument « réseau », en intégrant certains acteurs comme les chasseurs, les rend compétent pour produire des connaissances d'un certain type.

Politique et communication vont de paire ; si le politique entreprend quelque chose, il doit le faire connaître d'une manière ou d'une autre (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 7). Il se doit de vulgariser la problématique pour permettre à la presse et au grand public de se saisir d'une bonne information afin d'éviter que le terrain ne soit laissé libre au développement de tout phénomène de psychose pouvant être engendré par une personne mal intentionnée. Les acteurs politiques rencontrés nous ont parlé d'un « tapage médiatique prématuré » du retour du loup (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 12). Souvent, lorsqu'il y a un cas hypothétique de présence, le temps que les experts et la Région Wallonne procèdent à l'enquête est suffisant pour que l'information se diffuse à travers les médias. Le relais de la Région, une fois le diagnostic posé une semaine après, n'a finalement une influence que très relative par rapport à la première information diffusée par la presse, ce qui expliquerait la perception de l'annonce du retour par certains publics (Sandrine Liégeois, 2017, p. 28).

Ce qui prime actuellement au sein des enceintes responsables et gestionnaires, c'est un type d'information. Un type « scientifique » et « objectif » qui semblerait pouvoir éviter le plus de problèmes de cohabitation possibles. Mais le contexte actuel que nous percevons est une combinaison de l'incertitude du peu d'éléments existant et de la nécessité des « mouvances cadrative et technique » de devoir communiquer sur des questions qui attendent des réponses. Les apprentissages des instruments et outils évoqués s'étendent au classement et au décryptage de l'information qui est puisée dans les interviews et les constats faits par les acteurs formés (Schockert, 2017, p. 10). Dans l'annonce, il faut pouvoir assurer les bases de l'information qui sera communiquée plus tard. Cette communication est pour les acteurs de la Région Wallonne la deuxième réflexion à adopter et ce, au niveau des publics visés et de la manière de les aborder. La gestion de l'administration se doit d'être à la fois proactive mais aussi réactive étant donné qu'elle demande une certaine prudence dans la façon de

communiquer, notamment quant au moment où le loup sera déclaré comme officiellement présent.

Le réseau et la charte qui lui est attachée tendent à collecter et valider une information de façon standardisée, pour garantir un cadre. La collecte et la validation de l'information doivent se faire entre personnes formées. Les autres acteurs sont effectivement responsabilisés dans la collecte de l'information, mais de façon limitée. La charte vient se présenter comme un outil de contrôle de la communication entre le réseau et ses membres et devrait jouer pour beaucoup dans la garantie du cadre. Par exemple, la charte autorise la communication sur certaines observations mais avec l'obligation de spécifier si elles ont été validées par le réseau ou non (Geboës, 2017, p. 11). V. Schockert nous a dit au sujet de l'existence de la charte :

« Parce que, il faut qu'il y ait un cadre, on n'va pas commencer à communiquer sur tout n'importe comment, il faut qu'il y ait de l'ouverture par rapport à la question des observations et des attaques, etc., tout... tout ce qui concerne le loup... que le public ait accès à l'information, pourquoi pas, qu'il y ait pas de clivage comme il y a eu en France »
(Schockert, 2017, p. 20)

De fait, l'expérience de pays voisins dont nous reparlerons plus tard semble s'être jouée en grande partie sur la communication. À titres d'exemples repris par nos intervenants, A. Licoppe cite parmi les pièges à ne pas commettre de « jouer la transparence » (Licoppe, 2017, p. 16), C. Rousseau a insisté sur l'importance de « dire la vérité » (Rousseau, 2017, p. 20), le politique dit logiquement assurer une « communication transparente » vis-à-vis du public (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 20), etc.

Au regard de tous les acteurs estimés concernés, « l'annonce » s'est principalement faite entendre dans les milieux naturalistes. Les autres acteurs sont peu intervenus dans les médias, bien que la Région Wallonne ait répondu à certaines questions de la presse mais qui sont passées presque inaperçues aux côtés de « l'annonce naturaliste » (Schockert, 2017, p. 17). Cependant, tant qu'il n'y a rien d'officiel et que l'information objectivée dont les acteurs parlent n'est pas remontée, la Région Wallonne fait le choix de rester en retrait. Côté politique, le Ministre s'est exprimé dans des questions parlementaires, notamment au sujet des réintroductions du loup.

Il est également intéressant de noter que c'est son cabinet qui décide de qui peut s'exprimer sur la question.

C'était la vocation de la création de la Plateforme Grands Prédateurs de pouvoir s'accorder sur l'information à échanger et à communiquer. La relation de cet outil avec l'instrument « réseau » laisse à penser selon les acteurs que la Plateforme peut contribuer à la remontée d'informations pour le réseau tout en partageant de l'information au plus grand nombre via les associations.

« L'objectif il est de pouvoir donner une information valide scientifiquement, qui permet d'a... à tout le monde d'avoir une information... qui soit vraie... et derrière, ils en font ce qu'ils veulent de cette information... mais cette information doit être vraie. »

(Kohler, 2017, p. 22)

Que les gens aient l'information et fassent leurs choix, vu « le choix de société » (Kohler, 2017, p. 10) que le retour d'un véritable animal sauvage implique, justifie la création d'un dispositif tel que la PGP au potentiel transformateur fort. Les associations montrent ainsi qu'elles sont concernées par le sujet, leurs discours sont renforcés par la Plateforme, qui se dit être aujourd'hui dans un contexte d'urgence de « faire connaître le loup » (Kohler, 2017, p. 2).

À côté de cette mobilisation naturaliste, des chasseurs ont communiqué leur position au sein du magazine du RSHCB, sans la faire savoir aux autres acteurs concernés. Selon B. Petit, la raison du peu de communication dont semblent faire preuve les chasseurs sur le sujet serait davantage à mettre sur le compte d'un manque de nécessité que d'un manque de volonté. B. Petit parle ainsi du risque de rencontrer des oppositions à propos d'un « non-phénomène » (Petit, 2017a, p. 21).

Les instruments de communication et d'information relancent les dés entre les différents acteurs. Comme abordé par P. Lascoumes, la participation qu'ils offrent responsabilise les publics et revoit le rapport entre les détenteurs du pouvoir et la population. À l'approche de l'expérience d'un animal comme le loup, les instruments choisis par les acteurs attribuent des compétences et des rôles à chacun. L'idée actuelle de la Région Wallonne est par exemple d'accepter qu'elle n'a pas forcément le temps de faire de la

communication ou de la sensibilisation active sur le sujet et donc de laisser les associations de naturalistes s'en charger (Schockert, 2017, p. 14). De leur côté, les associations veulent promouvoir un retour facile du loup ; le réseau auquel des représentants de la Plateforme Grands Prédateurs ont été invités est l'instrument offrant une possibilité de participation aux naturalistes et l'information qui en ressort peut aider à la communication et à la sensibilisation des associations, tout en étant cadrée par la charte. Cette participation au réseau impliquait le suivi d'une formation, ce pour quoi quelques naturalistes, chasseurs et éleveurs sont a priori aujourd'hui compétents pour discuter de la présence du loup.

TROISIÈME CHAPITRE

Intégration du loup dans les relations du territoire

SECTION 1^{ÈRE}

Les modes d'existence

1. Retour sur la notion de « mode d'existence »

*« Se pencher sur les modes d'existence,
c'est brouiller les pistes »*

(Denayer et al., 2016)

Le concept de modalité d'existence et la réflexion qu'il demande doit aider à reconnaître qu'une espèce ne correspond pas à une catégorie prédéterminée. Les modes d'existence montrent que les pistes, les cheminements réflexifs des êtres humains ne sont pas simples, que les façons de « regarder » une autre espèce et surtout d'interagir avec elle dépendent d'un contexte spatio-temporel qui varie. Les modes d'existence sont tels des relations qui s'inscrivent dans des lieux et des histoires et nous rappellent que nos relations intra-spécifiques sont créées et sensiblement changeantes. Les définitions générales que l'on établit aujourd'hui au sujet des non-humains sont trop réductrices. Il s'agit de mieux connaître, c'est-à-dire de connaître de manière située et concrète, pour connaître les compromis entre les modes d'existence. Autrement dit, se pencher sur les modes d'existence, c'est regarder les relations que créent les espèces animales entre elles, en omettant les idées reçues et les représentations génériques que l'on se fait des espèces.

Il y a une multiplicité de natures et de cultures qui s'entrecroisent et se tissent ensemble, et qui engendrent des manières de s'intéresser au loup. Le loup présente cette multiplicité de natures et de cultures par sa complexité de perceptions, de représentations, de problèmes, de comportements, de liens... Dorothee Denayer parle d'une « présence créative » dont la littérature témoigne abondamment. Cette présence créative se fait ainsi sentir au niveau du monde naturel mais également du monde social (Denayer, 2016). Telle que l'analyse des modes d'existence le montre, les

histoires naturelles et socio-culturelles sont interdépendantes. Par exemple, le changement de statut d'une espèce a des répercussions sur l'espèce et sur les acteurs concernés par les espèces qui entretiennent des lors des relations plus ou moins directes avec elle. Les dimensions naturelles et les dimensions humaines s'entremêlent. Ainsi, si une espèce se voit conférer le statut « d'espèce protégée », les humains qui la chassaient deviennent des braconniers s'ils continuent à tuer l'espèce et une autre espèce animale, nouvellement débarquée, devient « nuisible » si elle se nourrit de l'espèce protégée.

Le véritable apport d'une intrigue sur les modes d'existence du loup se trouve dans la mise en évidence des processus par lesquels les différents acteurs font vivre le loup. Isabelle Mauz, qui a consacré une thèse à l'étude des nouvelles modalités d'investigation et de gestion de la nature, écrit à ce sujet : « Nul ne parle de l'animal sans parler aussi de soi et de son itinéraire, à la fois en tant qu'individu et que membre d'une collectivité » (Mauz, 2002b, p. 164). Nous remarquons que plusieurs définitions du loup coexistent et évoluent au fil des expériences que font les acteurs du loup. S'interroger sur les modes d'existence nous permet de constater les raisons pragmatiques de l'impossibilité de concevoir un mode d'existence idéal. Dans l'affrontement des définitions, aucune « existence » n'est à prévaloir et les relations ne sont pas hiérarchisables.

2. Investigation des modes d'existence du loup

La question est moins de savoir combien de modes d'existence il y a, plutôt de savoir ceux qui nous importent dans ce qu'on étudie (Denayer et al., 2016). Une des clés de notre travail consiste à faire ressortir des discours des acteurs estimés concernés ce que le loup vient susciter pour révéler des enjeux territoriaux. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter trois modes d'existence dans ce travail, en partant du discours de « trois acteurs » appartenant à des mouvances différentes. Sachant qu'il n'y a pas de modalité d'existence idéale, une espèce comme le loup n'est donc pas « à problème » une fois pour toutes. Les trois modalités abordées devraient pouvoir fournir une aide sur la mise en tension de modes d'existence forts en terme de présence et de ressenti pour nous, qui expliquent le cadre dans lequel une espèce devient « à problème ». Il est dès lors utile d'agir en gardant à l'œil le fait qu'il n'y a pas de « bien » ou de « mal », mais une multitude de modes d'existence, et personne n'est à même de dicter tel ou tel comportement, telle ou telle « existence » qui serait mieux qu'une autre.

Les modalités d'existence sont libres, ni fixes, ni achevées, et donc porteuses de controverses qui se ressentent dans les façons de s'intéresser au retour du loup en Belgique, alors que l'animal en tant que tel est pourtant invisible.

1^{ère} façon de faire exister le loup en Wallonie :
L'administration publique et le loup

Nous avons rencontré S. Liègeois (DNF) et A. Licoppe (DEMNA). V. Schockert, de l'ULg, pourrait également présenter cette modalité d'existence vu son travail de terrain pour la Convention Mammifères, supervisée par le DEMNA. La Région Wallonne qu'ils représentent se doit d'effectuer un travail autour d'une espèce protégée, pour permettre au politique de faire les meilleurs choix.

« le loup, si on peut se réjouir d'une pièce supplémentaire de la biodiversité ambiante, le loup constitue évidemment, euh... un prédateur ; un prédateur au sommet de la chaîne alimentaire qui est, depuis plus de cent ans la place occupée par le chasseur chez nous, et donc euh, il y a, forcément, avec toutes les bonnes choses, les bons éléments qu'apporte le loup avec lui, un cortège de nouvelles contraintes disons, ou de...d'éléments à prendre en considération si on veut être certain que son retour se passe bien et donc, la prise en compte de l'animal en terme de prédateur mais également en terme de déprédateur ».

(Licoppe, 2017, p. 2)

A. Licoppe résume ici la façon dont la Région Wallonne s'apprête à faire attention au loup. Le loup est une « pièce » dans un ensemble qu'il s'agira de garder le plus cohérent possible. Dans cette relation, on peut avoir « du loup » sur le territoire, comme on a « du chevreuil », « du castor » en Région Wallonne avec lesquels il faut « travailler ». Il rajoute qu'en tant que conseiller pour une gestion cynégétique, le retour du loup est un phénomène naturel intéressant (Licoppe, 2017, p. 13).

« C'est que quelque part on...on rééquilibre un tout p'tit peu le...fin on rétablit l'équilibre naturel, même si on n'est pas dans les conditions où on pourrait se passer du chasseur en tant que gestionnaire pour réguler les populations. »

(Licoppe, 2017, p. 13)

C'est principalement « le loup déprédateur » qui interpelle nos trois intervenants. Le DNF se penche sur la réflexion autour de l'indemnisation envers le citoyen ; le DEMNA cite les contraintes à prendre en compte et le suivi que le loup implique ; et V. Schockert est revenue sur le questionnement autour du problème principal, à savoir comment agir dans un contexte d'incertitude de présence biologique face aux attaques sur des « biens humains » : les animaux domestiques. Les acteurs de l'administration appréhendent l'arrivée du loup à travers les potentielles réactions de certains humains du territoire, à savoir ceux qui pourraient se plaindre du loup. Le loup instaurera véritablement une relation avec l'administration lorsqu'il laissera un indice génétique témoignant de sa présence ; son étude va se concrétiser, et le rôle vis-à-vis des acteurs humains va évoluer vers un rôle davantage conseiller, conciliant et expertisant. En fait, la relation avec le loup pourrait se voir qualifiée de « professionnelle », dans la mesure où nos trois acteurs défendent l'objectivité et la technicité des processus de génération de l'information, face à l'émotionnel que le loup suscite en bien ou en mal là où il va.

2^{ème} façon de faire exister le loup en Wallonie :

Les naturalistes et le loup

« Les naturalistes » se retrouvent principalement au sein d'associations de protection ou de conservation de la nature ou de l'environnement. Les associations, par leurs actions à destination du public, font exister le loup d'une certaine façon.

Tous les naturalistes rencontrés sont revenus sur l'espèce « symbolique », « emblématique », « phare » que le loup « est ». Le loup est « passion » (Geboës, 2017, p. 3; Rousseau, 2017, p. 7) et fait en même temps partie de l'inconscient collectif comme un animal dangereux. À travers leurs discours, cela implique par conséquent de le protéger et ce davantage face aux mécompréhensions et mauvaises informations sur l'animal que parce qu'il l'est légalement.

L'importance de son retour naturel n'est pas uniquement un argument pour accepter son retour, elle prouve également que le loup appartient à cette catégorie d'animaux de plus en plus restreinte qui ne rentre pas sous le contrôle humain. Le loup qui revient naturellement, en tant que « signe intéressant pour tout naturaliste » (Geboës, 2017, pp. 1-2), instaure une modalité en tant que « porte-parole » de la biodiversité. Le loup est cet animal incontrôlable et imprévisible, que l'on n'a pas choisi. Le loup, « c'est

le retour d'une vraie nature sauvage » et donc le retour à une réalité que l'on va devoir accepter (Kohler, 2017, p. 16).

Le loup dégage un certain respect au travers du discours des naturalistes. « Le vrai sauvage » semble avoir une connotation positive alors que notre territoire ne serait pas un modèle en termes de biodiversité (Geboës, 2017, p. 2). Le loup « mérite » que l'on s'y intéresse et viendra transformer la forêt à différents niveaux. Au-delà de sa prédation, le simple fait de savoir que le loup arpente les forêts wallonnes semble changer la donne et « impressionner » (Kohler, 2017, p. 15), même si certains naturalistes ont insisté sur la plasticité du loup et le fait qu'il ne sera probablement pas « cantonné » en forêt.

À nos yeux, l'interface entrevue est la biodiversité. Le loup va venir s'intégrer à notre biodiversité, en montrant sa « vraie nature sauvage », qui n'a pas besoin de l'homme pour vivre, car il est autonome par les capacités qui lui sont attribuées et le symbole de sauvage qu'il est. Cependant, la relation qu'il vient instaurer par son retour repose sur de nombreuses attentes du monde naturaliste, qui défendent haut et fort à la fois sa tranquillité, une information « vraie » à son propos, une ambition écotouristique autour du loup pour certains. Le besoin d'une forme de climat de tolérance et d'acceptation des acteurs à l'égard de la présence du loup revendiqués par les naturalistes traduit comment ils le font exister. Il « peut » et « va » poser des problèmes, mais sa présence a le mérite de nous rappeler celle d'une biodiversité qui existe à nos côtés.

3^{ème} façon de faire exister le loup en Wallonie : **Les chasseurs et le loup**

Le loup est le prédateur naturel d'espèces qui disposent aujourd'hui du statut de « grand gibier ». Ce sont en Belgique le Cerf, le Sanglier et le Chevreuil, auxquels on pourrait éventuellement ajouter le Daim et le Mouflon¹⁸. Les trois premières espèces constituent dès lors « l'interface » entre le chasseur et le loup ; le sujet autour duquel chasseurs et loups pourraient interagir. Tous deux « convoitent », selon des termes cynégétiques, « le grand gibier » (Gouvernement Wallon, 1882). L'arrivée du loup, disparu depuis un peu plus de cent ans sur le territoire belge, instaure un mode d'existence de l'ordre de la concurrence.

¹⁸ Nous ajoutons nous-mêmes ces deux animaux qui n'ont jamais été évoqués par nos intervenants.

La façon dont le loup vient modifier les toiles de vie des chasseurs est envisagée de deux manières : d'abord, d'après divers intervenants – non chasseurs - et des articles de magazines de chasse, le loup pourrait « vider la forêt » et ainsi venir rompre toute la gestion cynégétique mise en place par les hommes depuis son départ ; ensuite, si une majorité des personnes rencontrées affirme que le retour du loup ne permettra pas de se passer du rôle du chasseur, sa présence modifiera sûrement les comportements de ses proies. Dans un cas comme dans l'autre, la venue du loup complique l'activité de chasse et, plus techniquement, la réalisation de plans de de tirs ou de quotas de chasses, ce qui peut irriter ou dissuader certains pratiquants.

B. Petit expose que les chasseurs, dont la position vis-à-vis du loup a été discutée et validée au sein du RSHCB et avec les conseils cynégétiques, n'ont dès lors « aucun intérêt » à ce que le loup ne revienne effectivement (Petit, 2017a, p. 3). Ainsi, le retour du « loup chasseur » conduirait au remplacement du chasseur car, si l'activité de chasse était encore jusqu'ici nécessaire à la régulation de l'espèce Cerf et de l'espèce Sanglier, elle ne le sera plus – du moins dans sa justification – avec le retour du prédateur naturel. De plus, même si le territoire semble peu propice à l'accueil d'un nombre suffisant de meutes de loups pour assurer la régulation des grands herbivores du territoire, bon nombre de chasseurs ne seraient plus prêts à pratiquer la chasse tels qu'ils la pratiquent aujourd'hui et à dépenser les mêmes montants si l'activité est plus difficile ou les animaux convoités plus rares.

Quand les chasseurs parlent du loup, ils parlent de « la forêt » et la opposent presque à « la plaine ». La forêt se voit souvent attribuer un rôle central dans le placement des chasseurs vis-à-vis des autres acteurs, et cela n'est pas différent dans le cas du loup. Le loup étant attendu dans les massifs forestiers au Sud du sillon Sambre et Meuse, c'est précisément sur ces espaces que sa présence aura une influence sur le gibier. Les chasseurs tiennent ainsi à rappeler qu'avec l'exploitant forestier, le chasseur est le seul « utilisateur de la forêt » à payer pour exercer son activité. Cet aspect devrait, selon le chasseur, le distinguer d'autres « utilisateurs de la forêt » qui pourtant, par leurs activités « gratuites », ont une influence indéniable sur le bon déroulement de l'activité du chasseur. Cette appropriation de « la forêt » notamment justifiée par le déboursement de sommes parfois considérables suit le besoin de reconnaissance du chasseur, se présentant

comme « lésé » par la présence escomptée du loup par les autres « utilisateurs » ou acteurs liés à « la forêt ».

Ainsi, le retour du loup est attendu par les chasseurs « en forêt ». Si le loup venait à dépasser cet espace qui lui est assigné et à se retrouver dans « la plaine », son mode d'existence avec le chasseur se verrait modifier par le fait qu'il aurait une influence nettement moindre sur le grand gibier, « partie-acteur » intégrante de l'idée de « forêt ». Nous pouvons ici cependant faire état d'un paradoxe intéressant révélé par B. Petit. D'après lui, la loi du 14 juillet 1961 assurant la réparation des dégâts causés par le gros gibier serait devenue « obsolète » ; visant initialement à indemniser les dégâts aux cultures par le titulaire du droit de chasse du bois d'où proviennent les animaux¹⁹, les pratiques agricoles modernes et leurs obligations issues de la Politique Agricole Commune, additionnées au manque de quiétude caractérisant les forêts d'aujourd'hui, font que le grand gibier vit plus dans « la plaine » que dans « la forêt ». D'où, si le loup revient, l'importance des milieux que le loup choisira d'affecter qui risque fortement de faire varier la singularité du mode d'existence avec le chasseur. L'instauration d'un mode d'existence « concurrentiel » avec les chasseurs de grand gibier serait a priori moins intense, c'est-à-dire moins interdépendante, si le loup venait à s'installer « en plaine », ce sur quoi B. Petit semble sceptique. La question intéressante à approfondir aurait été de savoir ce qui peut être compris derrière les conceptions de « la forêt » et de « la plaine » présentées ici, ce que nous n'avons pas poursuivi lors de nos entretiens.

3. Des modes d'existence supposés

Le mode d'existence est davantage de l'ordre de la relation que de la création. Un certain acteur n'attribue pas un mode au loup ; il s'agit d'une instauration du mode entre deux partenaires. Quelque chose se crée en fonction des partenaires en présence qui fait exister le loup d'une certaine

¹⁹ L'article 1^{er} de la loi indique que « les titulaires du droit de chasse répondent du dommage causé aux champs, fruits et récoltes par les cervidés, chevreuils, daims, mouflons ou sangliers provenant des parcelles boisées sur lesquelles ils possèdent le droit de chasse, sans qu'il ne puissent invoquer le cas fortuit, ni la force majeure » (Gouvernement Wallon, 1961). En d'autres mots, et même si il y a un droit de chasse sur la parcelle cultivée, c'est au titulaire du droit de chasse de la ou des parcelles boisées d'indemniser les dégâts. La jurisprudence a, en 2003, défini un « cercle » au sein duquel le titulaire du droit de chasse de la parcelle boisée concernée peut faire appel à la cause auprès d'autres titulaires de droit de chasse sur des parcelles boisées. Donc, la législation et la jurisprudence belges considèrent que le « gros gibier » se trouve effectivement « en forêt ».

façon. L'instauration qui vient créer la relation est une démarche de l'un ou de l'autre des deux acteurs, c'est-à-dire de l'homme ou du loup lorsque les deux sont confrontés dans un contexte particulier. Notre contexte « d'annonce du retour du loup » pousse les acteurs du territoire à se prononcer, même s'il est très difficile de savoir comment le loup viendra instaurer sa présence auprès d'eux. Le concept de modalité d'existence demande donc à être instauré, sans qu'il n'y ait un mode idéal parmi d'autres à faire prévaloir. Les relations vont se construire suivant un travail pratique de la réalité, des événements, des expériences, des rencontres, qui révéleront probablement la nature située des intérêts humains qui, chacun, vont se saisir de portraits différenciés du loup qui ne seront pas forcément les mêmes sous un autre contexte.

Ainsi, ces trois façons de faire exister le loup en Wallonie sont d'abord révélatrices d'une difficulté : comment travailler à la fois sur un animal actuellement non considéré comme présent en Belgique, et sur un concept de modalité d'existence, chacun de ces modes étant une combinaison de l'espace et du temps ? Nous travaillons en effet sur des suppositions de modes d'existence qui nous apportent des informations supplémentaires sur les toiles de vie des acteurs de notre territoire. Toutefois, alors que le loup ne foule pas *officiellement* le sol du territoire wallon et que sa présence n'a toujours pas été prouvée, il est néanmoins déjà présent. En effet, les acteurs du territoire que nous avons rencontré montrent l'expérience qu'ils font du loup par les structures qu'ils mettent en place, les démarches qu'ils entreprennent, les efforts de coordinations, leurs anticipations... Tout ce qui est produit aujourd'hui est une tentative de donner une existence au loup. Les acteurs humains font – déjà - des expériences du loup en ajustant des normes, en cherchant à produire des connaissances sur lui, en se rassemblant, en se positionnant ; par leurs projections, ils produisent et font ainsi chacun exister le loup d'une certaine façon.

En supposant des modes d'existence, nous essayons de voir quels seraient les effets de ce nouvel acteur qu'est le loup sur les toiles de vie. Les modalités d'existence que nous proposons sont libres d'évoluer. Elles ne se fixeront pas dans le temps, mais l'instauration qu'elles supposent n'aura lieu qu'à condition d'un certain ancrage, d'un enracinement dans la matérialité du territoire qui influencera les façons de prêter attention au loup, de s'y attacher. C'est pourquoi nous verrons que les modalités d'existence ont aussi un style, créé par l'instauration et les relations sur lesquelles elles reposent.

SECTION 2^{DE}

Quelles expériences les acteurs font-ils du loup ?

Pour l'instant, nos modes d'existence sont supposés. Une partie de ces suppositions repose sur la connaissance que nous avons pu acquérir du territoire concerné et des toiles de vie qui y sont tissées, cela grâce à ce que les acteurs rencontrés ont pu nous dire. Pour pouvoir nous parler du loup, les acteurs doivent en faire l'expérience.

Nous commençons à mieux cerner ce qu'est un territoire. Ce sont des pratiques, des expériences, des relations ancrées spatialement. L'instauration de modes d'existence se fait en fonction de l'expérience que les acteurs humains font du loup. En partant du postulat que les modes d'existence sont faits d'une combinaison de l'espace et du temps, et que le territoire wallon ne fait pas encore l'expérience du loup ou du moins, que celui-ci n'est pas physiquement ressenti par le territoire et ses acteurs humains, nous pouvons néanmoins dire que le loup a des conséquences sur ces derniers qui se constatent dans l'anticipation qu'ils font du loup. De ce point de vue, les anticipations des acteurs prouvent que la réalité biologique du loup est à relativiser ; le loup n'a pas besoin d'être génétiquement présent pour exister sur notre territoire.

Dans le fait de prévoir, les acteurs font une expérience du loup. Nos suppositions de modes d'existence se basent sur l'expérience que l'on fait du loup, et sur « comment » ces expériences se construisent. Sans cohabiter avec le loup, nous pensons ici que les acteurs font son expérience via d'autres expériences. D'abord, il y a l'expérience que les humains font des animaux non-humains sur le territoire wallon. En ayant déjà une certaine connaissance sur ces animaux et entretenant une relation avec eux, les acteurs comparent et s'orientent. Ensuite, il y a l'expérience, le vécu, de territoires où l'existence des loups est déjà instaurée. À travers des échanges humains, de la littérature, nos acteurs rencontrés peuvent « faire l'expérience » de l'expérience des autres. La troisième expérience pourrait se confondre avec la précédente mais « l'expérience » de ce qui se passe en France est différente des autres territoires dans la mesure où « la gestion » du loup de ce pays voisin nous semble avoir principalement influencé les réactions des acteurs à l'annonce du loup en Belgique.

1. L'expérience à travers des acteurs non-humains

Le chien est l'acteur le plus intimement lié au loup sur de nombreux points. Outre le partage de leurs origines, les acteurs en sont venus à parler du chien pour trois raisons différentes. La première et la plus redondante est celle des dégâts que les deux animaux peuvent occasionner. En Belgique, les éleveurs de moutons subissent la plupart du temps quelques attaques par an (Bolkaerts, 2017, p. 2). À la différence du loup qui, en moyenne, ferait trois victimes lors de ses attaques, B. Bolkaerts nous a parlé d'un nombre de moutons blessés ou morts allant souvent de vingt à trente animaux lors des attaques de chiens, qui ne consomment d'ailleurs jamais leurs « victimes » (Bolkaerts, 2017, pp. 3-4). Ces éléments de comparaison aident à mieux réaliser « la mouvance sensible » de l'éleveur rencontré qui, parallèlement à l'annonce du retour et de la protection des élevages évoquée, se soucie davantage du peu de contrôle possible sur les attaques de chiens et leurs propriétaires.

Les chiens sont souvent des « chiens de particuliers » (Bolkaerts, 2017, p. 17), parfois des chiens errants, qui peuvent être de tous types d'après B. Bolkaerts. Pour confondre les attaques de chiens avec celles de loups, d'autres intervenants ont parlé de races relativement imposantes comme le berger allemand ou le husky (Sandrine Liégeois, 2017, p. 15). Un chien qui serait systématiquement confondu – notamment par la « grande population » (Wiliquet & Mouton, 2017, pp. 2-3) – est le chien loup tchécoslovaque, et expliquerait en grande partie le recours de la Région Wallonne au protocole de l'ONCFS pour éviter la confusion entre les deux animaux (Sérusiaux, 2017, p. 1). Des éléments « typés chien » et des éléments « typés loup » permettraient ainsi de distinguer les deux, auquel cas l'indemnisation de dégâts ne se ferait qu'en cas d'attaque de loup. Les autres raisons de l'évocation du chien sont sensiblement différentes. D'un côté, le chien nous a été cité comme proie potentielle du loup (Rousseau, 2017, p. 17) ; de l'autre, il est un moyen de protection contre les attaques de loups et d'autres chiens sur les troupeaux (Bolkaerts, 2017, p. 19).

Le lynx, prédateur aussi malgré lui et dont des individus sont connus à plus de 300 km de nos frontières, ne recevrait pas la même attention étant donné sa dispersion, qui voit les jeunes s'éloigner du territoire maternel à un maximum de 150 kilomètres à la ronde (Rousseau, 2017, p. 8). Le loup a une dispersion large, de l'ordre de 1000 kilomètres, ce qui lui confère une écologie très différente. Le sujet est donc « naturellement » moins porteur

vu la plus grande prévisibilité du lynx et sa moindre capacité à se disperser. Le fait qu'il n'y ait eu aucune réintroduction de loup en Europe augmente ainsi la fascination sauvage, nature et incontrôlable auprès de cette espèce. En outre, le lynx, de sa faible notoriété, déchaîne moins les passions que le loup.²⁰ Cette différence s'expliquerait également par le fait qu'il est simplement moins présent, plus discret encore que le loup, qu'il s'attaque moins aux moutons, et qu'il n'était pas victime de la maladie de la rage comme l'a été le loup il y a 200 ans. Le loup, ayant les capacités de s'attaquer à de plus gros animaux, a notamment suscité beaucoup plus de colère et de haine.

« Quand des loups tuaient le bœuf du village et que le village dépendait de... 'fin la force du village dépendait de ce bœuf pour faire aller la forge, bah tout le village était paralysé pendant 3 mois parce que leur bœuf s'était fait tué par les loups... tandis que le lynx ne tue pas de bœuf donc voilà il y a... toute une histoire très différente entre les deux espèces ! »

(Rousseau, 2017, p. 9)

Quant au chacal doré, autre grand prédateur ciblé par la PGP, il serait plus loin de la Belgique que le loup ne l'est actuellement, physiquement mais également physiologiquement car venant des Balkans, former une population viable sur notre territoire est encore un pas plus loin, ce qui rend sa viabilité sur notre territoire peu envisageable dans un futur proche.

Le loup est assimilé au renard pour la prédation que les deux peuvent commettre sur des animaux domestiques. L'assimilation se fait dans les sens où la réflexion pour l'administration autour du rapport entre le citoyen et la nature, l'acceptation des contraintes venant de la nature est du même type. Quel seuil d'acceptation envisager ? À partir de quand considérer que le dommage est important ? Que conseiller au niveau de la prévention de dégâts ? Cependant, d'un point de vue statut, le loup est un animal protégé, alors que le renard est classé selon la loi sur la chasse comme « autre gibier », ce qui fait que ce dernier n'entre pas dans les possibilités d'indemnisation, d'autant plus que, d'après les exposés, ce sont plus les particuliers que les exploitations avicoles professionnelles qui seraient touchés. Exemple de personnes exerçant une activité à titre principal ou

²⁰ Pour l'anecdote : en France, en 1830, lorsque l'on tuait un lynx, les gens pensaient que c'était un grand fauve qui venait d'Afrique et qui venait de la savane. Le loup ne disposait pas de la même réputation étant donné qu'à la même époque, on en tuait « des milliers ». (Rousseau, 2017, p. 9)

accessoire touchées par des animaux protégés en Belgique : blaireau (cultures de maïs), cormoran et hérons cendrés (dans les piscicultures), castor (exploitant forestier en bordure de ruisseau). Par contre, niveau prédation, le renard ferait déjà partie des prédateurs potentiels de l'élevage ovin. Mais vu que les brebis agnèlent toujours en bergerie, les problèmes sont très rares car ils sortent plus costauds et plus gros en prairie.

Vu que le loup pourrait s'adapter à tout type de milieu, certains ne doutent pas qu'il pourrait aller jusque dans les villes, comme le renard. Des naturalistes fréquentant les milieux de la chasse nous ont rapporté que de l'avis de certains chasseurs, bien que non opposés à la présence du loup, comparent celui-ci au renard et qu'à l'instar de ce dernier n'ayant pas de prédateur naturel, il faudra nécessairement le réguler. Cette réaction entre de nouveau dans cette forme de contrôle qui caractérise notre relation à la nature en Belgique.

« C'est un peu chacun chez soi, c'est un peu pareil avec le castor aussi c'est, on est content le cas... que le castor soit là, mais qu'il ne vienne quand même pas trop nous envahir... »

(Geboës, 2017, p. 3)

Le loup serait unique car si emblématique et seul à trôner au sommet de la chaîne alimentaire. En Europe, peu d'espèces lui ressemblent (Rousseau, 2017, p. 9). A-L. Geboes, membre actif chez Natagora, a d'ailleurs confirmé notre impression de la « proactivité » remarquable à laquelle les acteurs semblent prendre part.

En entendant les acteurs nous parler du loup et des autres animaux, l'impression nous est venue de cette particularité forte de l'animal comparée aux autres vu les rassemblements qu'il suscite. Cela représente d'ailleurs aux yeux de V. Schockert une difficulté non négligeable : celle d'un travail avec une forme de « gradation de l'utilisation des espèces » (Schockert, 2017, p. 22). Les hommes, dans leur travail ou passion, sont intéressés par des espèces selon qu'elles sont visibles ou non, qu'elles ont un impact ressenti ou non... Les espèces qui ont un point d'ancrage pour les acteurs, qui touchent plus facilement d'une manière ou d'une autre (beauté, visibilité, impact financier, paysager, émotionnel...) font qu'il y a plus de personnes qui travaillent dessus. Le loup, avec son « ancrage » figé dans les inconscients collectifs, va « booster » un tas de personnes, en énerver un

tas d'autres (Schockert, 2017, p. 18). « Pour des questions comme le loup, tout le monde va se bousculer au portillon » (Schockert, 2017, p. 21).

Cependant, l'opinion de V. Schockert est à nuancer. Elle-même nous a rappelé, par comparaison au castor que « *là où il y a de la focalisation, c'est là où il y a des problèmes* » (Schockert, 2017, pp. 28-29) et que le Castor rassemble lui aussi administrations régionale et communale, organes consultatifs pour la nature, etc., que les gens passent et consacrent du temps « dessus ». Cormorans, corneilles, corbeaux ont aussi été cités parmi les espèces engendrant des problèmes de cohabitation, mais la comparaison reste limitée si l'on se penche sur les dégâts issus des régimes alimentaires des espèces : jeunes pousses et graines dans les champs, à la rigueur poissons dans les piscicultures, ne représentent pas le même choc émotionnel et le même investissement chez un humain qu'un animal domestique comme un mouton (Rousseau, 2017, pp. 9-10). La loutre, citée comme autre exemple d'un animal effectuant un retour naturel pour lequel rien n'a été mis en place (Geboës, 2017, p. 2), n'a pas non plus semblé entraîner tant de personnes autour de son retour.

Le castor engendre lui aussi une cohabitation difficile et fait partie des espèces Natura 2000 et de la Convention de Berne : il va couper des arbres, faire des barrages, mettre en danger des berges ou constructions. Comme le loup, il a été absent. Au niveau de leur statut de protection, c'est pareil. La grande différence se situe au niveau de la façon dont ils sont revenus. Le castor a été réintroduit illégalement, clandestinement, de façon incontrôlée, sans étude d'incidence. Cela le dessert, même si c'est inconscient, car on a en quelque sorte forcé la main à l'administration à devoir faire avec. Beaucoup de « tracasseries » s'en sont suivies, pas nécessairement en lien direct avec le castor, mais plutôt vis-à-vis de la ou des personnes à l'origine de la réintroduction clandestine. Certains intervenants n'ont pas manqué de rappeler que la personne qui a procédé à cette réintroduction illégale a depuis d'ailleurs été condamnée. De façon générale, les réactions vis-à-vis de l'espèce sont négativement accentuées et celles entre les acteurs, relativement tendues. Avec un retour naturel, les gens seraient plus enclins à prévenir ses dégâts, à mieux gérer les situations. Le loup revenant naturellement (avec l'aide de programmes de conservation). Néanmoins, la perspective d'un retour organisé, même clandestinement, n'est pas envisagée non plus. La trajectoire du castor crée une certaine appréhension autour du retour du loup chez les acteurs du territoire.

En France, et comme il l'est en Belgique, le loup est protégé par la législation européenne, ce qui implique une responsabilité et une obligation de maintenir un statut de conservation, c'est-à-dire d'une part les effectifs de l'espèce, et l'aire de répartition d'autre part. La France ne peut donc pas, légalement, « tirer du loup » (Sandrine Liégeois, 2017, p. 18). L'Etat se retrouve de cette manière en tenailles entre les exigences des Directives de la Commission Européenne et les pressions citoyennes émanant des dégâts commis par le loup. La situation française autour du loup est ainsi ramenée à celle du castor en Belgique par le DNF, à la différence que le castor est pour l'instant dans un meilleur état de conservation que le loup ne l'est en France. De fait, le critère de « ne pas nuire à l'état de conservation » (Conseil des Communautés Européennes, 1992, p. 11). Pour le loup, penser à de tels critères est très éloigné de la réflexion actuelle.

La position des chasseurs suit celle de l'administration en parlant du castor. B. Petit prouve que l'expérience qui a été faite du castor oriente le placement des acteurs à l'annonce du retour du loup.

« Nous n'allons certainement pas nous opposer au retour naturel du loup... Si c'est un retour, organisé, ça évidemment euh, on n'peut pas y participer, on n'peut pas accepter d'avoir le même coup qu'avec le castor, ça c'est une certitude. »

(Petit, 2017a, p. 13)

Bien que « les naturalistes » soient probablement pointés comme les auteurs de la situation créée par le retour illégal du castor, ils ont appuyé le fait qu'un animal revenu naturellement est davantage accepté qu'un animal réintroduit illégalement ou échappé de captivité, parce que « ce n'est pas naturel qu'il soit là » (Rousseau, 2017, p. 8). De nouveau, cette expérience rappelle l'importance d'une communication en amont avec les publics concernés avant une possible réintroduction. L'illégalité du fait accompli rend la communication impossible et attise la haine lorsque les gens ne sont pas prévenus.

Un loup n'est pas l'autre, et encore moins lorsqu'il s'agit de populations ayant appris à évoluer dans des contextes complètement différents. Certains intervenants et sources reviennent ainsi sur les connaissances que nous avons du loup, que nous croyons pouvoir assimiler à notre situation, alors que ces connaissances proviennent d'Amérique du Nord. Là-bas, les groupes de loups sont imposants, comme les individus. On parle de 10-15 loups

comparé à des groupes de 3-4 individus pour l'Italie ou le Sud de la France. En outre, les loups vivant en Amérique occupent de vastes étendues dans lesquelles ils sont moins dérangés et la probabilité de contact avec l'homme ou ses infrastructures est moindre²¹.

2. *L'expérience des territoires où les humains font déjà l'expérience du loup*

Cette façon de faire l'expérience du loup fût constamment présentée dans nos entretiens et, comme les autres façons d'en faire l'expérience, est remarquablement utilisée par les acteurs pour présenter les avantages ou les désavantages du loup.

Natagora parle de « manifestations françaises hors normes » (Sérusiaux, 2017, p. 2), qui ne sont pas généralisables lorsque l'on regarde la situation en Italie où, dans les Abruzzes, les loups feraient l'objet d'une activité touristique démesurée. Certaines sources nous ont cependant rappelé à ce sujet que les tirs de loups y étaient maintenant autorisés (Garric, 2017; Schockert, 2017, p. 16), comme aux Etats-Unis où la chasse aux ours et aux loups est maintenant ouverte. V. Schockert en retient la variabilité des situations dans lesquelles la gestion des problématiques liées au loup, comme à toutes les espèces, est propre à chaque Etat. Avec les animaux, rien n'est jamais figé dans le temps, tout est toujours sujet à évolution, y compris leur gestion.

Ainsi, nos rencontres politiques nous disaient : « *il faut pas s'voiler la face, dans d'autres pays que ce soit en France ou bien dans des pays européens tels que la Tchéquie, etc., la Pologne... même... même déjà en Allemagne, il y en d'jà qui commencent à grincer par rapport à la présence du loup, hein* », et ajoutaient que du fait qu'il était compliqué de réaliser les plans de tir de cervidés en République Tchèque et en Pologne, ces Etats avaient décidé de réguler les populations de loups. Du point de vue des chasseurs, la « grande tradition de chasse qu'est la Pologne » (Petit, 2017a, p. 13) présente justement un tir nettement moins « qualitatif » que la Wallonie ; « or le loup est bien en Pologne ». En effet, exception faite des animaux vivant en

²¹ Plusieurs intervenants ont tout de même rappelé que les loups sont chassés en-dehors des parcs nationaux américains (Kohler, 2017, p. 11; Licoppe, 2017, p. 18).

Roumanie ou en Hongrie, la Wallonie aurait aujourd'hui incontestablement la plus belle sélection qualitative de l'espèce Cerf en Europe²².

C'est l'expérience des territoires où les humains font l'expérience du loup qui semble avoir inculqué chez nos intervenants cette « plasticité » si caractéristique au loup, faisant de lui une question imprévisible créant notre contexte. Le fait qu'il y ait une seule meute actuellement installée dans les Vosges et beaucoup dans les Alpes interroge sur ce que recherche finalement le loup. Il existe en effet beaucoup d'endroits sauvages en France désertés par les loups, comme c'est le cas en République Tchèque - pays pourtant « très sauvage » (Rousseau, 2017, p. 2). Le poids de cette incertitude laisse certains intervenants très perplexes quant à l'annonce du retour du loup en Belgique. Encore une fois, nul doute que le loup reviendra, mais la question du « quand » varie énormément selon les entretiens.

La comparaison de C. Rousseau illustre la plasticité du loup et la variable qu'il représente pour qui veut tenter d'anticiper son retour²³. Grâce à des fichiers informatiques visiblement déjà exposés auparavant lors de conférences sur le sujet, cet intervenant a comparé un territoire d'Allemagne, au Sud de la ville d'Hambourg, qui fait l'expérience du loup, au territoire de l'Ardenne belge.

« Et puis là, il y a des meutes, au sud de la ville d'Hambourg... et là il y a une meute tout près de la mer... et quand on regarde sur Google Earth... là c'est une échelle 10 km (il passe, toujours sur son ordi, à une image du logiciel Google Earth)... la vi...la meute, elle vit là... on voit qu'il y a pas de forêt... très peu, c'est des prairies... quelques réserves naturelles ! (Silence) Et puis quand on regarde l'Ardenne (il passe à une image Google Earth de l'Ardenne)... 10 km !... même échelle !(il passe à présent successivement à l'une puis l'autre pour comparer) Là c'est une meute, là c'est notre Ardenne... alors... notre... Ardenne est totalement propice... au loup... il y a des... plein de zones boisées, plein de vallons sauvages, plein de gibier... là (en reprenant l'image avec la zone près d'Hambourg), il

²² « La plus belle sélection qualitative » à laquelle il est fait référence signifie « les plus beaux trophées ». Un trophée, c'est les bois du cerf. C'est le nombre de cors (toute excroissance sur le bois d'au moins deux centimètres) du côté le plus fourni qui est multiplié par deux (Laboratoire de la Faune Sauvage et Cynégétique, 2008)

²³ Il est intéressant de noter que cette comparaison nous a été présentée dans l'optique de « répondre » à un article de Chasse & Nature affirmant que les forêts d'Ardenne ne pouvaient pas accueillir le loup.

*y a deux cent chevreuils, trois marais, et un p'tit bois, de peuplier
peut-être »*

(Rousseau, 2017, pp. 13-14)

Il ne sert à rien de trop vite « crier au loup » ; bien que maintes fois rappelée par plusieurs intervenants, l'expression est à la fois amusante et pertinente dans la mesure où l'annonce leur semble exagérée, prématurée, vis-à-vis non pas d'un danger mais d'un animal dont les expériences antérieures et voisines de réapparition ont pris du temps et ont souvent été faites de fausses alertes. Pratiquement tous nos intervenants s'accordaient sur « la plasticité » dont le loup semble pouvoir faire preuve. Il est pourvu d'une capacité à s'adapter à des milieux très différents et est opportuniste, personne ne peut donc nier son retour potentiel. Les acteurs s'accordent aussi sur le fait que le loup pose problème car, là où il est présent, il y a « le côté des attaques » à gérer. Une nouvelle fois, les caractéristiques précitées au travers d'exemples étrangers rendent difficile l'identification de ce que pourraient être ses « cibles » en Belgique et son intégration dans les toiles de vie wallonnes. En Espagne, les bovins et les équins seraient les principaux visés par le loup en ce moment, ce qui pousse certaines personnes en Belgique à mettre en avant le cas du blanc-bleu-belge ou de la vache Holstein, deux races très sélectionnées dont l'instinct de défense pose question. En Finlande, la cohabitation avec le loup devient très problématique du fait qu'il se rapproche des villages où il tue de plus en plus de chiens. En ce qui concerne les attaques de loups sur l'homme, celles-ci sont largement démenties. Certains intervenants ont à cet égard relevé qu'il n'y avait aucune attaque recensée sur l'homme, même dans la situation de proximité des loups en bordure de ville de Berlin, en Allemagne.

Des intervenants naturalistes sont revenus sur l'opportunité d'un développement touristique ou écotouristique que pourrait permettre le loup en Belgique. Les projets de réintroduction grands herbivores auxquels le Domaine des Grottes de Han a participé, comme c'est le cas en Roumanie ou en Allemagne, ont localement généré des logements, de la restauration, des centres touristiques, des emplois. Ailleurs, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et plusieurs pays d'Europe de l'Est auraient également amené une « présence touristique majeure » du fait de l'intérêt pour le retour des grands animaux. L'apport financier tiré de la présence de grands prédateurs au parc national de Yellowstone serait lui aussi très important.

Cette dernière comparaison avec le parc de Yellowstone s'est répétée à plusieurs reprises dans notre enquête pour entrevoir l'influence que pourrait avoir le loup sur « l'écosystème belge ». La publication mettant en avant les bénéfices de la réintroduction des loups au Yellowstone (Ripple & Beschta, 2012) montrait que la présence du loup avait généré un processus de « cascade trophique » remarquable²⁴. Selon cette idée, le fait de réintroduire le loup avait réduit les populations de wapitis exerçant une pression jusqu'alors « trop » forte sur la végétation qui créait de l'érosion dans le parc. Avec les loups, la végétation s'est développée et a favorisé le retour de toute une série d'espèces, elles-mêmes incitant au retour d'autres, etc., les bienfaits de leur présence se répercutant sur d'autres niveaux d'un réseau trophique. Nos intervenants ont d'abord tenu à rappeler que le cas de Yellowstone n'est pas transposable à d'autres territoires vu l'absence de chasse, d'élevage, la superficie du territoire, sa protection intégrale, et des groupes de loups numériquement supérieurs aux européens. Le seul impact d'ores et déjà certain que le loup aura en Belgique est celui de la prédation. De là, le DEMNA conçoit qu'une population de prédateurs puisse avoir un effet, comme nous l'avons déjà dit, sur les herbivores et sur la végétation. La responsabilité du loup dans les cascades trophiques à Yellowstone montrait l'importance de la présence du loup pour le reste de la biodiversité, information depuis saisie par des milieux « pro-loup » à travers le monde pour défendre la place du loup et son intérêt.

Une telle expérience, dans un territoire si renommé est une aubaine pour réussir dans l'acceptation du retour du loup. Grâce au loup et son effet, il a été dit que le castor était également revenu à Yellowstone avec le renouvellement de la végétation, favorisant à son tour un cortège d'espèces animales et végétales. « Vrai » ou « faux » voire « trop simpliste » au goût de certain, ce qui nous intéresse ici est de se rendre compte de l'utilisation des arguments au service de son intérêt. Nous voyons qu'avec la comparaison au cas du parc américain, nous pouvons facilement défendre le loup. Cependant en Belgique, et ce probablement vu la situation du castor au niveau du territoire, les défenseurs du loup ayant fait le choix d'appuyer leurs propos par cet argument ne citent pas le retour du castor comme une conséquence du retour du loup. En revanche, certains des naturalistes rencontrés ont dit que le loup était tout à fait à même de manger le castor, comme c'est le cas à Tchernobyl, en Ukraine. L'expérience que d'autres

²⁴ Le lien vers une vidéo « vulgarisée » et diffusée sur les sites dédiés à la nature et l'environnement, résumant les cascades trophiques enclenchées par le retour du loup à Yellowstone : <https://www.youtube.com/watch?v=MKtctwlkKTw>

territoires font du loup s'avère ici intéressante à communiquer dès lors qu'elle rentre dans « la mouvance » recherchée.

3. *« Tirer de l'expérience d'une expérience »
ou « le vécu du modèle français de gestion
du loup comme source d'inspiration »*

Tous les acteurs ont évoqué l'expérience du territoire français. Cette expérience peut être interprétée de deux façons. Dans un premier sens, l'expérience fait référence à l'expertise et à l'acquis du « modèle français » pour ce qui pourrait être retenu du mode de gestion qui y a vu le jour.

« Donc avec en France le fait que... ils ont déjà un certain recul et donc là on imagine des mesures ... à partir du modèle français on va dire et de leur expérience... »

(Sandrine Liégeois, 2017, p. 4)

Dans un second sens, l'expérience est comprise comme acheminée, vécue. C'est ici l'expérience de « la situation française » dont les acteurs parlent pour mettre en avant les conséquences de ce modèle. Si l'administration wallonne nous a dit essayer de prendre connaissance des pièges à ne pas commettre au regard de cette situation française, ce sont essentiellement les acteurs naturalistes qui abordent l'expérience de cette manière. Notre éleveur, s'il se dit conscient de la situation propre aux Alpes où se passe la transhumance, ne se sent cependant pas concerné.

« Comme nous on est focalisé sur la situation française, c'est les moutons qui sont plus attaqués »

(Geboës, 2017, p. 18)

La barrière de la langue représenterait une des raisons principales de cet intérêt tiré vers l'expérience française. Il est « plus facile » de savoir les choses du côté français (Licoppe, 2017, p. 16). Les cas allemand, italien et espagnol, s'ils pourraient s'avérer intéressants, restent dépendants de personnes qui pourraient traduire et transmettre l'information. Comme déjà dit, les intervenants sont conscients des différences entre les deux territoires que sont la France et la Belgique. Mais, une différence de structure économique n'éviterait pas pour autant une réaction « sensible ». Les discours retombant sur cette « sensibilité » potentielle s'accompagnent de la crainte du conflit persistant entre naturalistes et agriculteurs,

creusant des fossés qui surpasseraient les questions relatives à la nature. Plusieurs intervenants admettant « dévier » du sujet du loup sont revenus sur les crises visibles au niveau de l'emploi et des élections en France, quelque peu révélatrices des situations questionnant la place de l'Homme, des hommes et de la Nature, des animaux, sur le territoire.

L'enjeu se situerait donc pour la Région Wallonne au niveau de l'adaptation du modèle français à notre territoire. Notre réseau va s'inspirer largement de celui de la France, mais demande aujourd'hui à être adapté, ce qui ne sera sans doute possible qu'une fois que le loup instaurera véritablement ses modes d'existence avec les hommes du territoire.

« On va pas fonctionner tout à fait comme les français, mais on peut s'en inspirer largement, quoi... donc c'est... c'est vraiment du boni pour nous quoi. »

(Schockert, 2017, p. 26)

Une grande différence pointée du doigt par certains acteurs est l'anticipation de la Région Wallonne par rapport aux mesures d'indemnisation. Alors que pendant les six premiers mois du retour du loup en France, rien n'a été communiqué, le Ministre René Collin a d'ores et déjà annoncé qu'il y aurait des indemnisations en cas de dégâts du loup, ce qui désamorcerait d'emblée une partie du débat selon certains.

« Parce que chez eux, c'est qui s'est passé, et... et c'est... c'est encore le sentiment que j'ai chaque fois que je discute avec des français... ce qui s'est passé, c'est que le loup est là maintenant depuis 25 ans... pendant les six premiers mois de l'arrivée du loup... en France... il n'y a pas eu de communication officielle de l'Etat... et maintenant après 25 ans, tout le monde me redit encore... euh, pas à moi mais... Éric (Marboutin) me dit : « on se fait toujours reprocher le fait de ne pas... que l'Etat n'ait pas communiqué euh... dans les six premiers mois », et ça reste cristallisé, c'est vraiment un gros problème. »

(Schockert, 2017, pp. 13-14)

A. Licoppe a lui aussi insisté sur l'importance cruciale de la communication au sujet des erreurs à ne pas commettre au regard des pays voisins.

Dans la littérature, la France est souvent citée comme « mauvaise école » avec l'exemple de gestion de la cohabitation avec le loup. « Sur le terrain », en Belgique, le DNF nous a présenté le « tiraillement » français entre les exigences des Directives européennes et les demandes locales, des éleveurs en particulier, qui obligent les autorités à jongler avec des quotas de populations et de tirs pouvant à la fois soulager les pressions locales et maintenir une population viable d'individus. La Belgique – où plutôt la Région Wallonne – est, elle, encore loin de cette situation vu que le premier loup n'est pas encore officiellement installé. Même si c'était le cas, l'administration n'a pas l'air d'envisager la possibilité d'un jour devoir en arriver à une réflexion autour de la destruction d'individus étant donné les capacités d'accueil estimées nécessaires pour un nombre de meutes pouvant représenter « une population viable ».

La France aurait également procédé à des démarches pour tenter de faire changer le statut « d'espèce protégée » du loup. Ce type de démarche, qui proviendrait au départ de pressions de chasseurs, doit être entamé par le Gouvernement, avec l'appui de justifications scientifiques, et semblait impensable autant pour l'administration que pour les chasseurs que nous avons rencontrés. En outre, nos acteurs scientifiques, administratifs et politiques affirment que « la problématique » s'est empirée depuis que l'Etat autorise les tirs de loups en France, en particulier entre les structures associatives de défense de la nature et l'Etat. Ce dernier verrait apparemment dans le tir de loups la solution pour faire accepter sa présence auprès des acteurs « insupportés » que sont les éleveurs et les chasseurs.

Difficile de dire donc si nos acteurs « en charge » de poser le cadre autour du loup et de sa toile de vie perçoivent la France comme une bonne ou mauvaise école. Le « modèle français » duquel le réseau s'inspire et sur lequel la Région Wallonne compte pour éviter « la situation française » doit permettre une communication gérée, une « ouverture » par rapport aux observations et aux attaques et un accès du public à l'information. La question que l'on pourrait se poser est de savoir si le modèle tel que pensé par les français qui a été mis en place après l'arrivée du loup en France peut éviter les clivages et la rétention des acteurs s'il est mis en place avant l'arrivée du loup en Région Wallonne. L'expérience française enseigne que la cristallisation des positions autour du loup pourrait former « l'échec » de son retour et empêcher une cohabitation avec les acteurs humains et non humains du territoire.

Du fait de cette inspiration pourrait-on dire presque « braquée » sur ce qui se passe et s'est passé en France, les réflexions autour des adaptations nécessaires se situent principalement au niveau des situations agricoles différentes. En Région Wallonne, les nombreux petits troupeaux de professionnels et particuliers déjà sous clôtures n'ont rien à voir avec les gros troupeaux de moutons itinérants, transhumant ou pâturant librement dans des « espaces naturels ». La situation géographique de la Région Wallonne se rapproche plus des plaines de Lorraine française que des zones montagnardes des Alpes. Néanmoins, l'expérience de ce dernier territoire est nettement plus présente dans les discours que celle du Nord-Est de la France, plus récente avec l'arrivée du loup suspectée depuis 2011 (Observatoireduloup.fr, 2017). Les mesures de protection présentées par la France ne sont pas directement applicables en Région Wallonne : les heures de gardiennage ont a priori un certain coût face à la taille réduite des troupeaux déjà sous enclos, et les chiens de protection demandent bien plus que d'une simple volonté de vouloir se protéger. En effet, tout le monde n'a pas envie d'avoir un chien qui, plus que tout autre moyen de protection demande un certain engagement. La question de la « lignée » est à résoudre également et, de nouveau, le rapport coût-bénéfice est un frein certain à tout investissement dans ce type de protection. B. Bolkaerts affirme que les chiens « patous » sont déjà utilisés en Belgique par les éleveurs subissant de manière récurrente des vols de moutons. Les « patous » ou bergers des Pyrénées sont des chiens principalement utilisés en France exemplifiant encore une fois la focalisation wallonne sur le modèle français.

La comparaison avec les troupeaux en Meuse ou en Meurthe-et-Moselle (Lorraine) tend à rappeler également que l'atteinte à de petits troupeaux plonge plus vite les propriétaires dans des réactions de type émotionnel. En outre, les troupeaux pâturant à des fins d'entretien de réserves naturelles demeure être un autre souci d'adaptation. Les deux mesures de protection jusqu'ici retenues sont des clôtures – qui seront à repenser vu le besoin de fils électriques et de hauteur, et les chiens de protection.

Pour préparer le retour du loup, les naturalistes anticipent des publics en redoutant une « situation française » désormais enchevêtrée dans l'histoire de ses décisions et de ses relations. L'idée de la Plateforme Grands Prédateurs vient également du « modèle français » en ce qu'elle émane du fonctionnement de Cap Loup, Collectif des Associations pour la Protection du loup en France.

« faudrait qu'on arrive à faire ce dont on a toujours eu du mal en France, c'est-à-dire unifier dans une même structure l'ensemble des associations naturalistes concernées par le retour des grands prédateurs... pour effectivement parler d'une seule voix... »

(Kohler, 2017, p. 4)

En France, le Groupe National Loup a été créé en 2004 en tant qu'instance formelle pour initier la concertation entre acteurs directement concernés, et d'assurer le suivi annuel du « Plan national Loup » en vigueur. Il rassemble, sous l'égide des ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie, des représentants de la fonction d'éleveur, des représentants d'associations de défense des prédateurs, des élus, des membres de l'administration et des experts techniques (<http://controverses.mines-paristech.fr/>, 2012). Ce groupe, alors instauré au vu d'une polémique grandissante et devant initialement trouver un compromis entre défenseurs du loup et défenseurs du pastoralisme, voit aujourd'hui certains groupes minoritaires s'en retirer. Alors qu'il devait permettre une politique de gestion par la concertation (Kleitz, 2012), il semble expliquer en grande partie la cristallisation actuelle française.

Ces groupes minoritaires dont on nous a fait part sont des groupes de naturalistes. De façon de plus en plus récurrente, les associations de naturalistes en viennent à quitter les instances de négociations (Landry, 2017) face à la priorisation de groupes bénéficiaires dont les objectifs tournent autour de la mise à mort et des quotas de prélèvement de loups.

La Région Wallonne n'envisage pas, à l'heure actuelle, de « concertation » de ce genre pour des raisons déjà évoquées relatives au stade du retour auquel nous en sommes. Le réseau d'observateurs de la Région Wallonne a pour vocation d'être exclusivement « technique » et s'inspire davantage du réseau Loup-Lynx français. Les naturalistes, par l'expérience française, ont spécifié ce qu'il adviendrait si le réseau se destinait à alimenter une politique de régulation : « un retrait » du monde naturaliste vu l'illégalité estimée des procédures, comme en France (Kohler, 2017, p. 8). Le rassemblement au sein de la PGP avant même l'arrivée du loup est une leçon tirée du modèle français pour s'assurer une meilleure place face à des publics qui pourraient, comme en France, recourir à des destructions de loups pour accepter son retour. Les discussions au sein de la PGP ont déjà pointé du doigt le fait que la charte « cadennassait » quelque peu la

communication. Toutefois, les acteurs concernés en Belgique sont moins nombreux, et le fait que chaque acteur soit « sur ses gardes » en ayant conscience de ce qui se passe en France, pourrait favoriser un fonctionnement positif du réseau selon certains. En effet, si la crainte d'un double emploi entre la PGP et le réseau peut être émise, pour d'autres, la première est ce lieu de discussions entre naturalistes destiné à leur offrir plus de poids dans toute éventuelle discussion au sein du réseau. Le but non avoué dudit réseau serait d'ailleurs pour certains de mettre tous les acteurs autour de la table pour initier le dialogue, auquel cas la PGP pourrait effectivement donner de la voix (Geboës, 2017, p. 26).

SECTION 3^{CE}

Mise en débat du mode d'existence idéal

À l'annonce du retour du loup, les acteurs se projettent et nous laissent supposer l'instauration de modes d'existence qui leur sont propres. Comme les expériences qu'ils font du loup ne sont pas faisables sur le territoire, ils se projettent et se répondent par des arguments utilisés différemment selon les expériences qu'ils font d'autres acteurs ou d'autres territoires qu'ils choisissent de comparer. Chaque acteur, lorsqu'il parle du loup, le fait exister avec des registres de vocabulaire différents. Parler du loup, c'est aussi le projeter dans les futures relations du territoire. Sur base des expériences, les acteurs s'imaginent ce qui va se produire une fois le loup présent, autrement dit une fois que des modes d'existence vont être instaurés entre les partenaires que sont le loup et l'homme naturaliste, le loup et l'homme chasseur, etc. C'est la relation entre ces partenaires qui va faire que l'acteur humain va porter attention au loup d'une certaine façon, et qu'il va vouloir imposer son mode d'existence comme le mode idéal à concevoir. Les modes d'existence montrent qu'ils font l'objet de débats, comme si chaque acteur confrontait son « projet » à celui d'autrui en avançant la supériorité de son projet ; de son partenariat avec le loup comme étant l'idéal.

En termes de connaissances produites, il semble établi pour tous les acteurs que le loup s'adapte à toutes les situations, et que les chances de le « revoir » sur notre territoire sont grandes. « Revoir » reste à nuancer car l'animal est pour tout le monde difficile à observer, discret, et très proche de certains chiens morphologiquement. Tous les acteurs sont d'avis pour dire que l'expansion du loup en Europe est un fait, et que la Belgique,

surtout vu la réserve alimentaire sauvage qu'elle abrite, ne devrait pas faire exception.

Ce qui semble moins établi concerne les connaissances du territoire face à l'imprévisibilité du loup. Les exemples comparatifs de C. Rousseau sont éloquentes : le loup est « plastique » et ses impacts en termes de prédation et sur les milieux qu'il choisira d'affecter donnent lieu à une sorte de cacophonie s'il faut se fier à ce que chacun de nos acteurs avancent. Entrevoir la présence du loup, c'est aussi entrevoir des conflits spatiaux lorsque nos acteurs ne s'accordent pas sur la place qu'occupera le loup (Staszak, 2002, p. 20). Le loup vient par exemple révéler l'enjeu qu'il y a autour de la forêt dans les discours des chasseurs.

C'est précisément l'imprévisibilité de l'espèce qui crée, selon V. Schockert, le besoin de prévoir des stratégies qui vont faciliter des choses par la suite et qui pourront diminuer l'impact auprès de la Région Wallonne censée gérer le loup. Ne pas pouvoir prédire ce qui va se passer constitue un argument pour justifier un mode d'existence idéal, dans lequel le loup peut arriver dans un cadre le plus construit et le plus fixe possible. En attendant, plusieurs personnes qui avaient accepté de nous rencontrer ont préféré, à plusieurs reprises, laisser la parole à des « experts » comme V. Schockert ou P. Ghiette (DEMNA), considérés comme tels depuis leur formation en France. Les propos d'A. Kohler renseignent sur la façon dont nous avons perçu l'attente et la préparation du côté de la Région Wallonne :

« Je pense aussi que la Belgique attend avec grande impatience la formation du réseau... pour pouvoir se sentir plus à l'aise pour parler de l'animal... »

(Kohler, 2017, p. 23)

Les associations naturalistes se mettent elles aussi en avant pour parler du loup et préconiser leur relation. Elles veulent se montrer en soutenant un mode d'existence idéal. Natagora, a priori moins axée sur les mammifères, a pris le retour du loup comme une occasion de se montrer pour sensibiliser les gens sur la protection du loup et la place de la nature. La seule chose qui manquait à Natagora pour concrétiser ses volontés et faire mieux parler d'elle était un expert ; *« quelqu'un qui a vraiment l'expérience de ce qui s'est passé en France »* (Geboës, 2017, p. 5)

A. Kohler arrive en Belgique avec cette ambition de partage des connaissances et de mobilisation des associations au sein de la PGP. La

participation de cette dernière au réseau rentre dans cette optique de partage de l'information qui peut aller dans le sens des associations voulant aider à faire comprendre et faire connaître le loup. A. Kohler, dans notre entretien, est revenu sur le terme « d'expert » en parlant du fait qu'il était conscient que peu de personnes en Belgique connaissent le loup. Lui-même ne se considère pas comme faisant partie des « experts »²⁵, estimant qu'il s'agit d'un terme que l'on a tendance à trop rapidement vouloir associer à une personne et que, par conséquent, le terme est de moins en moins « adapté à la réalité de ce qu'on peut être » (Kohler, 2017, p. 3). À ses yeux, des experts sont des personnes comme D. Mech ou L. Boitani, des personnes ayant énormément suivi et étudié le loup dans son milieu naturel. Il considère en d'autres termes qu'il y a en réalité très peu d'experts du loup dans le monde.

Une grande partie des décisions prises jusqu'ici dans l'annonce du retour du loup repose sur le fait de disposer d'experts, eux seuls étant capables de pouvoir objectiver l'information sur laquelle les décideurs misent beaucoup. Le rôle des experts dans l'annonce et la mise en débat du mode d'existence idéal est important. Ne fuisse que depuis automne 2016, saison de l'observation de Nassogne par un chasseur, le retour du loup est « latent » (Geboës, 2017, p. 24). La presse a son rôle dans l'amplification du phénomène, mais les suspicions générales n'ont jamais été aussi fortes depuis que des « experts » ont jugé l'observation comme « crédible ».

Le principe du réseau est simple : « *toute discussion valable doit d'abord être étayée sur de... des éléments objectifs... qui soient clairement documentés, validés par... par les experts* » (Licoppe, 2017, p. 6). Pour assurer ses arrières, l'administration wallonne a toujours pu compter sur « l'expertise et le coaching » d'E. Marboutin. Parmi les experts étrangers ayant permis de préparer le retour, E. Marboutin est omniprésent dans les discours, et son influence se fait ressentir dans ceux de personnes considérées comme des « experts » en Belgique comme V. Schockert.

²⁵ C'est Natagora qui aurait fait le choix, dans ses événements, de décrire A. Kohler comme étant un « expert du loup » ou un « spécialiste du loup ».

« On peut dire qu'on n'est pas des...des spécialistes en la matière puisque on n'a pas de loup, sauvage, sur le territoire, donc qu'est-ce qu'on fait, bah on forme nos spécialistes de terrain avec l'aide de spécialistes étrangers, français en l'occurrence parce que c'est plus facile d'un point de vue linguistique, et puis parce que, bah là-bas, il y a des loups à l'état sauvage en France. »

(Wiliquet & Mouton, 2017, p. 8)

Mais qui sont finalement ces experts ? D'après nos rencontres, les experts sont ceux qui expertisent pour caractériser, évaluer et classer un indice de présence. L'indice de présence peut prendre différentes formes, de l'observation visuelle à l'empreinte, en passant par la dépouille de tout animal ayant été victime de la prédation, jusqu'à la preuve incontestable de présence avérée nommée « indice probant » : l'ADN. Pour procéder, il a été admis depuis l'automne 2016 que, l'expertise aurait lieu via les fiches techniques de l'ONCFS [Voir en annexe]. Le protocole d'identification des indices a été établi par l'ONCFS et doit mener au diagnostic final concluant à l'une des quatre éventualités : « loup exclu », « loup non exclu », « loup certain », « loup indéterminé ». En sachant qu'en France, seuls 10% des cas sont confirmés comme étant « loup certain », les experts semblent davantage être des experts dans le traitement de l'information que dans la reconnaissance du loup. La Région Wallonne n'a pas fait le choix de s'adjoindre de biologistes ou d'éthologistes pouvant étudier le loup ; elle a fait le choix de former une série de personnes à la reconnaissance d'indices. Cette série de personnes a été formée par des « formateurs français », des agents de l'ONCFS de l'équipe « prédateurs et animaux déprédateurs » qui sont, entre autre, formés à l'utilisation des fiches.

L'utilisation d'outils de l'ONCFS rend certaines personnes compétentes car « formées », mais ne fait pas d'eux des « experts » pour autant, comme le rappelle V. Schockert. En conférant des compétences à certains, elle en exclut d'autres, inaptes à objectiver l'information comme il se doit. Pour autant, ce n'est pas parce que des acteurs membres du réseau ont reçu les compétences que la Région n'envisage pas de travailler avec une « gradation des personnes » (Schockert, 2017, p. 12), notamment en ce qui concerne les autopsies qui, comme c'est le cas en France, ne sont autopsiées que par des personnes du service public, à savoir l'ONCFS. La raison serait la suivante : c'est de l'argent public qui servira à indemniser les dégâts (Schockert, 2017, p. 12).

Lors d'une rencontre informelle, un directeur du DNF nous disait au sujet des démarches administratives faisant suite à l'annonce que « dès qu'il y a de l'argent public en jeu, il faut expertiser ». Nous pouvons constater que l'instrumentation de la Région Wallonne rentre dans cette optique avec sa réflexion sur l'indemnisation, et la mise en place du réseau loup avec la formation d'une série d'experts. Sur le portail de la biodiversité en Wallonie, la plateforme d'échanges à destination du public présente ceci : « Un réseau d'experts a dès lors été mis en place afin de recueillir et d'analyser de manière rigoureuse et standardisée toutes les informations relatives à cette espèce » (DGARNE, 2016). Les « experts » sont là pour produire une certaine connaissance qui rend plus difficilement accessible la négociation autour de la gestion éventuelle du loup. Le mode d'existence idéal « professionnel » de l'administration et du loup semble de cette manière conditionner la connaissance du loup.

Créer des experts de la connaissance sur le loup préconise un certain mode d'existence. On donne un certain sens, on induit une démarche vers une connaissance que l'on veut produire pouvant déterminer si on a à faire au loup ou pas, et s'il y a ainsi matière à discuter. Le rapport entre les points de vue des experts et des publics est réduit à un rapport dans lequel les publics sont éclairés, et la formation d'experts exclut la possibilité d'apporter une autre forme de contribution que celle du compte rendu d'une observation, sans laisser place à une « capacité de diagnostic » quelconque (Lascoumes, 2002, p. 74).

QUATRIÈME CHAPITRE

Effets des modes d'existence sur les toiles de vie

SECTION 1^{ÈRE}

« Les publics »

1. Retour sur la notion de « public »

Notre travail repose sur ce que nous apprenons des acteurs rencontrés, des « publics ». Nos apprentissages se fondent sur la comparaison des différentes conceptions de l'annonce du retour du loup en Belgique. Les discours entendus montrent que chaque personne concernée définit la question du retour à sa façon. Ces définitions sont liées à des réactions propres à chaque acteur. Le constat que nous faisons au sujet de l'origine des conceptions est le suivant : dans l'annonce de l'arrivée d'un nouvel acteur, les discours traduisent des positionnements qui sont influencés par celui supposé des autres acteurs. En d'autres termes, nos acteurs anticipent des « publics ».

Pour mieux comprendre, nous revenons d'abord sur cette notion de « public ». Dans notre cas, nous employons ce terme pour parler d'acteurs ou de groupes d'acteurs dont un intervenant parle. Par exemple, lorsqu'un acteur naturaliste parle de l'importance de la création d'une Plateforme qui unira les forces des associations de protection de la nature, il agit pour être plus fort face à d'autres acteurs, que nous choisissons de nommer « publics » ; il agit en fonction de « comment pourrait agir autrui », c'est-à-dire sur base d'un comportement qu'il présume.

La notion de « public » nous est inspirée de P. Lascoumes (Lascoumes, 2002). Cependant, notre vision du public ne recouvre pas uniquement « le public » dans son opposition avancée par P. Lascoumes aux détenteurs de pouvoirs sociaux, scientifiques et techniques. Dans notre interprétation de la notion, nous distinguons plusieurs publics, en ce que chaque acteur est créé comme un public spécifique aux yeux d'un autre. « Le grand public », « les gens », « l'opinion publique » ou « les profanes » constituent dans notre approche eux-mêmes un public ; une influence des actions des

acteurs. Le but d'une telle perspective est de mieux mettre en lumière les relations du territoire, de comprendre à quels publics les acteurs s'identifient, et ainsi de voir comment la « mise en débat » d'un mode d'existence idéal pourrait être initié.

2. Comment les acteurs créent et anticipent des publics à l'annonce du retour du loup ?

À « l'annonce du retour », Natagora aborde le retour comme une occasion de se saisir d'un sujet qui passionne « tout le monde » (Geboës, 2017, p. 3). Selon la LRBPO, la réaction des associations dépend entre autre des personnes ; savoir que le loup revient n'est pas suffisant pour susciter la réaction des naturalistes, il faut également qu'il y ait une personne intéressée, voire passionnée par le sujet qui ressente l'envie d'en parler. Les associations de protection de la nature semblent conscientes qu'elles sont nombreuses et, en fonction des sujets du moment et des personnes y travaillant, choisissent parfois de laisser une autre association en parler.

Parler du retour du loup, c'est dire aux « gens » que le loup va arriver, c'est viser « les gens » qui pourraient être touchés par le loup et prendre des mesures pour « ces gens » si le loup revient. Les « gens » derrière le terme varie selon nos rencontres ; tantôt compris comme le grand public, tantôt comme les personnes qui ont des moutons au fond de leur jardin. Les associations tiennent à réagir en se montrant, c'est-à-dire en affirmant qu'elles sont positionnées, et en donnant une « vraie information » (Kohler, 2017, p. 22) qui par exemple fait comprendre aux gens qu'il n'y a pas besoin d'avoir peur du loup. En outre, lorsque les associations disent « prendre les devants », cette réaction se fait également par rapport à l'information, la « vraie » qui doit être transmise. Le communiqué de presse du 23 novembre 2016, sorti directement à la suite de l'observation « crédible » de Nassogne, révèle cette volonté de proactivité manifeste par rapport aux autres acteurs.

Nous avons pu remarquer les nuances apportées au terme de « sensibilisation » et aux publics visés chez les associations. Le GT Loup Natagora, davantage représenté dans nos entretiens et au sein de la Plateforme Grands Prédateurs, nous disait devoir « sensibiliser les gens au retour du loup », à sa « cause » (Geboës, 2017, p. 4; Kohler, 2017, p. 17). Il crée de cette manière un public, relativement ignorant mais a priori touchable, à qui il va transmettre son expérience du loup.

L'éleveur rencontré se dit peu surpris par l'annonce vu la crainte et le problème supplémentaire possible que peut représenter le loup, mais il ne semble pas se montrer outre mesure concerné. « On n'en parle pas » au sein du monde de l'élevage et puis surtout, la simple annonce de la Région Wallonne à propos des remboursements et de l'invitation à la mise en place du réseau semble avoir comme désamorcé les craintes.

La question de la « position » du RSHCB discutée en son sein entre chasseurs et publiée dans un magazine destiné à ces mêmes acteurs est néanmoins une forme d'anticipation.

« Qu'est-ce que j peux faire comme communication, moi ? (...) Je vais m'faire que des ennemis pour... pour un non phénomène, quoi ! »

(Petit, 2017a, pp. 20-21)

Les « ennemis » dont B. Petit parle dans ses propos sur la communication de la position du RSHCB illustre l'anticipation des chasseurs par rapport aux autres acteurs pouvant ne pas s'accorder sur la position de chasseurs pourtant « menacés » par le retour du loup. D'après l'administration wallonne, il existe une certaine méfiance des chasseurs vis-à-vis des naturalistes et inversement (Licoppe, 2017, p. 12). Certaines des premières réactions de chasseurs à l'annonce avaient d'ailleurs été de dire que les loups observés avaient été relâchés par des « écolos ». Un autre point de vue nous a raconté que les naturalistes – ce même public évoqué en tant qu'« écolos » suivant les chasseurs – étaient braqués sur le fait qu'ils avaient été « devancés » par les chasseurs sur l'observation du loup à Nassogne. Même si les conflits entre naturalistes et chasseurs seraient plus de l'ordre de conflits associatifs que d'acteurs, ceux que nous avons rencontré témoignent de l'importance d'actions en amont de l'annonce du retour par le public chasseur ou naturaliste que l'un et l'autre se créent. Tous deux partagent en tout cas une mise au point du positionnement à afficher vis-à-vis du loup.

Le politique, suite aux nombreux « retours de terrain » faisant état d'un retour du loup, se devait d'adopter un rôle proactif avec son administration.

« On peut pas attendre qu'effectivement, le loup revienne en Wallonie, et puis on est mis devant... euh, l'état de fait et on... on

verra bien ce qu'on fera à ce moment-là... avec toutes les conséquences qu'il peut y avoir... ».

(Wiliquet & Mouton, 2017, p. 6)

La réaction proactive se fait donc autour d'une « thématique nature nouvelle » qui apparaît et qui explique la création du réseau pour le suivi de cette « thématique ». L'intégration du loup à l'arrêté qui permet d'indemniser les dégâts vient s'ajouter à cette réaction avec l'anticipation des dégâts et de publics touchés.

La Région Wallonne établit trois questions à l'annonce du retour du loup qui traduisent comment elle crée des publics sur son territoire (Sandrine Liégeois, 2017, pp. 3-4). La première question est de faire valider l'information pour être sûre qu'il s'agit du loup. Là-dessus, un public comme la presse veut savoir, ce qui implique que le politique veuille pouvoir offrir des réponses. La deuxième question part du principe que la présence du loup suscite certaines craintes auprès de publics comme les citoyens ou les éleveurs, et regarde les aspects communicationnels autour du public concerné. La presse, où se diffusent facilement de fausses informations, est un public qui explique la réflexion sur l'aspect communicationnel de la Région. La troisième question est axée sur les mesures destinées aux publics identifiés en cas d'attaque de loup sur des animaux. La prise de contact avec des « experts » étrangers à propos des mesures et problèmes existant a dû également créer des publics à anticiper.

On ressent, dans certaines réactions de l'administration wallonne un besoin presque « logique » de stratégie et de préparation étant donné l'emblématique loup fauteur de troubles. Nous pouvons comprendre que la rencontre et la première formation ont très probablement influencé les réactions et la création de publics.

« On a compris en tout cas nous de notre expérience là-bas auprès d'Éric, qu'il fallait tout de suite... le plus vite possible mettre en œuvre les stratégies, parce qu'on ne savait pas du tout quand le loup allait débarquer mais que le jour où il serait là ce serait un peu tard pour commencer à réfléchir... »

(Schockert, 2017, p. 6)

Alors que le retour et les apprentissages de la première formation (mai 2016) venaient d'avoir lieu, deux attaques sur un même troupeau de

moutons sont venues accélérer la persévérance dans l'application des conseils d'E. Marboutin ayant visiblement insisté sur la formation du réseau. Ce dernier « apprête » la Région Wallonne dans son futur avec deux publics qui sont identifiés comme les futurs premiers pénalisés, et avec qui il va falloir discuter pour faire faciliter le retour : les éleveurs et les chasseurs. La construction des questionnements de la Région Wallonne et la création des publics « chasseurs », « éleveurs », « presse » et « grand public » ont motivé la nécessité de positionnement de la Région Wallonne, supposant qu'un certain nombre d'éléments attendaient d'emblée des réponses qu'il fallait pouvoir appuyer avec un processus d'objectivation de l'information (Schockert, 2017, p. 7).

L'idée de la Région Wallonne vis-à-vis de la PGP serait la suivante :

« La région elle a peut-être pas forcément le temps de faire de la communication et de la sensibilisation active sur le loup... mais, les associations peuvent très bien le faire... la plateforme loup... ou euh le GT... »

(Schockert, 2017, p. 14)

Dans cette tâche de circulation de l'information et de la communication, la Région pense, via les naturalistes, optimiser les compétences de chacun. Sa priorité est de prévoir des stratégies qui pourraient faciliter les choses pour essayer de diminuer « l'impact » auprès de la Région Wallonne (Schockert, 2017, p. 21). Tout l'enjeu se situerait donc dans la façon d'anticiper certaines choses, et donc les réactions potentielles de certains publics comme les éleveurs et les chasseurs. Le fait que « la matière » ait été confiée à la cellule d'A. Licoppe au DEMNA confirme l'appréhension à l'égard des publics : cette cellule a l'habitude des « situations conflictuelles » et le loup nous a été cité comme « prédateur », « déprédateur », « superprédateur », « chasseur ».

Le loup est « contraignant », mais son retour naturel justifie une démarche proactive à son égard. En effet, nous estimons que le retour naturel d'une espèce protégée étant justifié par les dispositions légales européennes, cela facilite le positionnement face aux publics qui seraient contrariés par son retour.

3. Un acteur est le public de l'autre

Nous nous apercevons qu'à travers les réactions suscitées à « l'annonce du retour du loup » que l'on crée des « publics » ; ces « publics » sont institués par les discours des acteurs qui procéderaient vraisemblablement différemment s'ils en identifiaient d'autres. Les acteurs rencontrés disent devoir remplir des rôles et agir pour certains publics ; ils les anticipent en affichant une certaine position, en prenant des décisions ou en ayant recours à certains instruments comme la PGP ou des outils comme les constats de l'ONCFS, etc. Les publics sont omniprésents dans les discours et les enjeux. Nous constatons qu'un acteur est le public de l'autre et que la façon de considérer les publics que l'on crée, visible dans les anticipations, nous permet d'entrevoir les toiles de vie dans lesquelles le loup va venir s'insérer et comment les acteurs s'y adapteront. Nous verrons que l'adaptation passe notamment par le déroulement des controverses comme « un nouveau régime d'énonciation de l'intérêt général » (Denayer, 2016).

L'acteur « naturaliste », tel que nous l'avons appelé tout au long de notre travail, se trouve être un public clairement reconnu et présenté comme étant déjà positionné. Cela s'explique notamment par l'omniprésence des « associations », « écolos », ou du « monde associatif » dans les émissions et la publicité créées autour des événements consacrés au loup. L'administration wallonne considère que les naturalistes ont d'ailleurs un rôle à jouer dans la communication destinée au « grand public ». Si P. Lascoumes évoque les « lanceurs d'alerte » qui peuvent se trouver au sein « du public » et par-là son rôle important, les associations de défense de l'environnement font partie de ce « public » vu le levier qu'elles représentent (Benhammou, 2007, p. 507). Les organes décisionnels politique et scientifique de la Région les considèrent comme un public ayant un rôle à jouer dans le travail d'acceptation du retour du loup auprès du « grand public », ce pourquoi elles ont été conviées à participer au réseau. Elles-mêmes estiment, au regard des dispositions légales, avoir un rôle dans la défense de la définition de l'intérêt général par les rappels à l'ordre qu'elles peuvent faire entendre. En effet, la participation n'induit pas forcément un effet de démobilisation dans le bon déroulement de controverses, l'implication dans le réseau d'observateurs n'excluant pas toute autre forme d'action éventuellement plus protestataire (Lascoumes, 2002, p. 75).

Les acteurs ne distinguent pas toujours dans leurs discours l'administration du politique, ou le DNF du DEMNA, ce qui crée le public « Région Wallonne ». Cette dernière, en parlant du réseau, a confirmé que des stratégies sont mises en œuvre avec la volonté d'y inclure tous les acteurs afin d'établir un climat dans lequel tout le monde puisse intervenir en fonction de ses contacts de terrain, du rôle qu'il peut jouer et des limites de chacun. Avec cette forme d'attention portée vers les autres acteurs et l'importance d'un travail collectif, le but est ainsi de ne pas cliver les choses dès le départ. Cela passe par des rencontres par « secteurs » pour se montrer à l'écoute des craintes de ces secteurs, identifiés comme le monde de la chasse et le monde des éleveurs. L'élaboration d'un « plan » devrait être pensée sur base de ces rencontres.

L'outil que représente la charte du réseau relative à la communication des membres est intéressant dans la mesure où certains acteurs ne s'identifiant pas à l'acteur « Région Wallonne » parlent d'une preuve de la « sensibilité » de la question, à laquelle la Région accorde de l'importance. La charte a été mise en place pour éviter que certains publics ne s'excitent dans un sens ou dans l'autre vis-à-vis du loup, car la Région part du principe que « tout le monde » va se positionner par rapport à lui. A. Licoppe et V. Schockert sont à plusieurs reprises revenus sur les apprentissages qu'allait apporter le loup avec sa présence sur le territoire. Au-delà du « modèle naturel de gestion cynégétique » qu'il peut représenter, c'est la controverse qu'il va ouvrir qui engendrera véritablement le processus d'apprentissage. Nous pouvons dès lors nous demander comment la controverse pourra-t-elle prendre forme dans un contexte où le travail du retour du loup est axé sur le « cadrage » par les professionnels et l'administration. En effet, le réseau, destiné à discuter d'informations objectives et techniques, n'est pas une plateforme d'échange, et la charte forme une deuxième « limite » à la création d'espaces de négociations et à la reconfiguration éventuelle du rapport entre les acteurs. Du fait qu'il devrait y avoir des problèmes, des apprentissages seront nécessaires et se dérouleront probablement avec l'apparition d'acteurs qui n'existeront qu'au développement de la controverse. Le loup, en tant qu'acteur, devrait en tout cas faire prendre une autre ampleur à la controverse telle qu'elle existe aujourd'hui, et susciter davantage de mouvements sur la scène publique.

Le cadrage est la priorité du « politique », du « cabinet », du « Ministre ». Les dérives de type « fantasmes » ou « psychoses », voire de « tir au loup » pourraient être issues d'une mauvaise information qui implique donc d'être

maîtrisée. Si l'intégration des acteurs revient souvent dans les discours de la Région Wallonne, en ce compris « le politique », nous ressentons tout de même une forme de dépossession du « public » tel que P. Lascoumes l'avance en évoquant la « double exclusion du public » (Lascoumes, 2002, p. 70). D'une part, il revient aux savants-experts que sont ici le DEMNA en collaboration avec des personnes de la Convention Mammifères, V. Schockert, de produire des connaissances sur le loup. Pour se faire, ils mettent en place un dispositif permettant la participation des acteurs concernés : le réseau d'observateurs. Mais la participation qu'il propose a pour but de faire remonter l'information jusqu'aux instances régionales et de communiquer vers la presse et le grand public. En d'autres termes, le réseau n'est pas une « plateforme d'échange » (Licoppe, 2017, p. 6) destinée au partage des points de vue et opinions, mais un « lieu » d'objectivation de l'information pouvant appuyer les décisions. Ces dernières sont, d'autre part, « déléguées » aux représentants élus qui ont, comme ils le rappellent, l'obligation d'informer le public, ce qui renforce la démocratisation du processus de décision.

V. Schockert explique qu'il est logique de travailler avec une « gradation des personnes », et que cela se justifie d'abord par les compétences de chacun, mais aussi par le fait que, au final, ce sera à la Région Wallonne d'indemniser en cas de dégâts.

De façon générale, monde de la chasse et monde de l'élevage seront impactés, très peu d'acteurs rencontrés semblent en douter. De là devraient découler des « prises de position ». Naturalistes et chasseurs s'anticipent indéniablement l'un l'autre, les premiers redoutant même davantage les « levers de bouclier » du monde de la chasse que ceux des éleveurs vis-à-vis du loup en Belgique. Les acteurs de la Région Wallonne eux, semblent vouloir anticiper les positions des éleveurs au point de parler directement « d'oppositions », pour certains. De nouveau, le préjudice sur l'espèce humaine peut entraîner de lourdes conséquences pour l'acteur vis-à-vis duquel les autres ont le plus d'attentes en termes de gestion de l'espèce Loup.

Le « public » au sens du « grand public » justifie une grande partie des réactions, et ce surtout pour l'acteur « naturaliste ». Ce dernier crée ainsi véritablement un public pour lequel il agit. « Le grand public » est ainsi assorti à toutes sortes d'étiquettes, qui font de lui « le gros boulot » dans la question du retour du loup par ce que nous pourrions également considérer

comme un instrument : « la sensibilisation ». D'après les discours de nos acteurs naturalistes, il faut « sensibiliser » « les gens » pour les rassurer et ainsi protéger le loup. Le « grand public » devient pour les naturalistes un « acteur » au même titre que les chasseurs et les éleveurs car il est « la société » qui doit poser des choix et que c'est lui qui va devoir accepter le retour. La définition du « grand public » ou des « gens » n'est pas toujours simple, mais certains traits semblent revenir constamment : le grand public est ignorant, inconscient, infantilisé et surtout, il est « un ». Les associations ont « l'urgence » de sensibiliser, d'apprendre et de rassurer ; les chasseurs disent « la population » dans l'émotion pure et naïve ; le « citoyen lambda » ou « la grande population » sont incapables de reconnaître un loup selon la Région Wallonne...

« Donc c'est pour ça que j'essaie vraiment de sensibiliser les gens, de donner l'information pour que... les gens, bah comprennent, à quoi ils ont à faire, pour qu'ils aient moins peur, parce que la réalité elle est là, et pas besoin d'avoir peur du loup... mais faut savoir le connaître, le comprendre pour voir... comment il peut être problématique... et comment finalement il peut être aussi une opportunité... »

(Kohler, 2017, p. 17)

« Donc il faut expliquer aux gens pourquoi ça n'en est pas, ou pourquoi ça en serait, hein ? »

(Schockert, 2017, p. 10)

« Donc voilà, il faudra expliquer aux gens ça, qu'on ne peut pas les tirer et que... on doit essayer de cohabiter, qu'on leur donne des conseils, et qu'éventuellement on les indemnise, quoi... »

(Sandrine Liégeois, 2017, p. 19)

La presse transfère de l'information vers le grand public. Ce transfert implique forcément réduction et transformation de l'information. Elle forme un « public » dès lors que la réflexion sur la communication vis-à-vis d'elle est également réfléchie par la Région Wallonne, qui semble la redouter. Le besoin d'informations scientifiques, qui éviteraient que la presse ne puisse raconter n'importe quoi, s'explique également par la création de ce public. « La presse », « les médias » ou « les journalistes » sont une ouverture aux controverses, ce qui montre un cadre dans lequel les

décideurs construisent leur préparation au retour du loup le moins ouvert possible à des reconfigurations de leur système.

En présentant tous ces acteurs et les publics qu'ils représentent les uns pour les autres, nous nous rendons compte que si « le loup », « les loups » ou « du loup » sont les responsables de l'entame de réflexions, d'instrumentations, de discussions, de mobilisations, les orientations prises par les acteurs sont influencées en premier lieu par les publics humains qu'ils créent.

Si nous nous penchons sur la notion de controverse de P. Lascoumes, celui-ci la décrit comme un processus qui permet de conduire à la redéfinition de l'intérêt général (Lascoumes, 2002). N'est-ce pas là, outre les façons de réagir à l'annonce du retour du loup influencées par la création des publics, ce qui est principalement recherché dans une nouvelle « problématique » ?

Le processus permet notamment d'inventorier, d'une part des acteurs, d'autre part des enjeux. À notre stade, le processus est à ses débuts dès lors que le cadre a été posé par les organes techniques et décisionnels. Une série d'acteurs a déjà été inventoriée par l'intermédiaire de la controverse française, le DEMNA s'étant inspiré de leur modèle de réseau pour sélectionner les acteurs concernés en Belgique. D'emblée, le réseau révèle des enjeux différents autour de ce qu'il peut apporter comme réponses : l'enjeu de la Région Wallonne autour de l'indemnisation, celui du suivi pour les scientifiques et l'Union Européenne, et l'enjeu de la protection pour les défenseurs du loup. L'information validée qui découle de ce réseau permet ainsi des apprentissages pour les différents acteurs, notamment pour « lever des boucliers » pour les naturalistes, étudier et connaître le loup pour les scientifiques, aider à l'établissement de plans de tirs pour les chasseurs...

Avec le développement d'un processus de controverse autour de la question de la cohabitation avec le loup en Belgique, les divers acteurs pourraient progressivement pouvoir faire parler leurs façons de faire l'expérience du loup, leurs savoir-faire, pour enrichir les rapports et trouver les meilleurs compromis.

SECTION 2^{DE}

Le loup dans la toile de vie Wallonne : quelles perspectives ?

1. Synthèse des conséquences d'un retour sur la toile de vie wallonne

Le cheminement de notre enquête nous permet de rassembler les conséquences potentielles du retour du loup exprimées par les acteurs concernés pour dévoiler les enjeux territoriaux. Tout semble en réalité partir du loup « prédateur » et « déprédateur ».

N'importe quel être vivant a un impact sur son environnement par l'existence qu'il mène sur un territoire. Le loup est un grand carnivore dynamique qui peut très bien couvrir le territoire belge que les hommes se sont délimités ; la superposition des territoires humains et lupins va les obliger à « cohabiter un territoire ». L'Homme, par sa tendance à l'appropriation du vivant, va s'engager dans des relations diverses avec toutes sortes d'autres animaux que lui qui, en ce qui concerne le loup, vont toujours rentrer dans une relation proie-prédateur. Les animaux domestiques et les animaux d'élevage, « propriétés » des hommes depuis longtemps, sont dans plusieurs pays européens la cible des déprédations du loup et souvent le point de départ d'une complexification de la cohabitation.

« S'il y avait... une belette qui revenait, ben tout le monde s'en fout plu ou moins, ça mangerait les rongeurs, ça n'déchaîne pas les passions, il y a une cohabitation facile ! »

(Rousseau, 2017, p. 19)

Le fait que le loup soit annoncé crée un contexte dans lequel les acteurs humains atteints sont dans l'attente de réponse et d'information. Cette attente force la Région Wallonne à disposer d'une certaine information qui se retrouve dans le climat « sensible » créé par une espèce protégée, la vision d'animaux morts ou blessés, le choc et l'émotion de propriétaires d'animaux, les aspects financiers à gérer, etc. Le loup demande une réflexion, qui devient vite transversale en touchant à la place et à la tolérance des acteurs non humains ; une réflexion sur une capacité à montrer que l'homme peut se faire « diplomate » entre les différents acteurs.

Le système d'élevage ovin ne permettrait pas de vivre avec le loup de façon permanente ; il est actuellement trop peu rentable et peu sujet aux subsides, le loup viendrait « engloutir » les plus petits élevages (Geboës, 2017, p. 3). Cependant, certains intervenants font penser que la relation loup-mouton-éleveur dont l'image est issue de France ne pourrait avoir lieu ici en termes de dégâts, mais que les problèmes de cohabitation potentiels les plus directs pourraient venir des campagnes où beaucoup de gens vivent avec quelques animaux domestiques au fond de leur jardin (moutons mais aussi chèvres, poneys, chevaux, poules, daims...)

Le loup pourrait venir faire partie des toiles de vie du Chevreuil, du Mouton, et donc d'acteurs humains comme les chasseurs ou les éleveurs. Les chasseurs ont « remplacé » le loup dans son rôle de maintien de l'équilibre naturel. Aujourd'hui, alors que le prédateur naturel d'espèces « grand gibier » revient, des modes de chasse et de gestion cynégétique se sont depuis développés, laissant aux chasseurs une mainmise plus large sur la faune sauvage « gibier ». « La chasse » en Région Wallonne telle qu'elle se pratique aujourd'hui relie l'activité et ses partisans à toute une série d'acteurs aussi bien administratifs que privés, humains que non-humains, et suscite par là-même la question du « comment » et du « pourquoi » d'une part grandissante de « publics ». Le débat extrêmement fourni entre chasseurs et naturalistes met notamment en avant certaines dérives comme celles de la recherche absolue de la mise sur pied de tableaux de chasses somptueux, atteignables uniquement par un mode de chasse quantitatif. Le loup procède lui à un mode de chasse qualitatif dès lors intéressant pour les écosystèmes et la biodiversité. Pour autant, il ne permettra pas de faire abstraction de la chasse en Région Wallonne, qui pourrait d'ailleurs voir son « efficacité » baisser avec « la peur » que le loup répand chez les grands herbivores. Quelque part, les acteurs oscillent entre la perspective d'un rétablissement de « l'équilibre naturel » et un nouvel équilibre loup-chasseur-animaux chassés à trouver.

Il faudrait plusieurs centaines de loups en Région Wallonne pour que le Loup retrouve son rôle dans l'équilibre naturel. L'impact des cerfs, des chevreuils et des sangliers sur la végétation se fera néanmoins ressentir dès que le loup parcourra le territoire. Les zones ouvertes, plantations tendres, gagnages et autres points de nourrissage des chasseurs et propriétaires n'auront également plus la même « saveur », que ce soit pour les animaux ou les aménageurs, vu les déplacements et l'inquiétude permanents qui

seront générés. Certaines cultures sylvicoles, horticoles voire agricoles pourraient gagner en productivité.

Les acteurs ont parlé d'une influence sur les comportements des grands herbivores. Les mésoprédateurs, pour qui l'administration voit chez le loup une ébauche de solution de régulation, ne seraient que très relativement et « statistiquement » influencés par le loup.

La toile de vie du loup comprend le castor, dans certains cas de l'influence que le loup peut avoir sur la régénération de la végétation pouvant attirer le castor, dans d'autres par la proie que ce dernier peut représenter pour le loup. Dans tous les cas, les naturalistes s'entremêlent dans les toiles de vie de ces deux animaux, le premier pouvant aider dans un sens ou dans l'autre à la présence du castor en Région Wallonne. En effet, tantôt le loup permet le retour du castor, tantôt il permet de le réguler.

Étant donné les toiles de vie dans lesquelles le loup peut venir s'inclure en suscitant une certaine « négativité », la toile de vie wallonne est modifiée : le loup l'agrandit et en même temps rapproche certains acteurs comme les éleveurs et l'administration, crée des relations à son tour comme celle des chiens de protection et des éleveurs, etc. Le retour du loup amène même certaines associations de naturalistes à aborder de nouveaux sujets, comme la consommation locale de viande d'agneaux, et élargit elle aussi son public, qui se rapproche à son tour des éleveurs wallons. Le retour du loup met en lumière « l'interconnectivité » du territoire et des enjeux.

Sans que le loup ne soit officiellement présent, les acteurs humains le font exister par leurs discours et leurs réactions. Nous avons vu que ces réactions sont portées par les publics que les acteurs se créent, ce qui revient à parler de relations. La mise en évidence des toiles de vie où se tissent des relations particulières entre des êtres vivants nous laisse considérer le territoire wallon comme une toile de vie géante, comme un lieu de production des relations. Dans notre travail, les relations d'aujourd'hui doivent nous aider à construire les perspectives de demain, un futur qui envisage la toile de vie wallonne avec la présence de son nouvel acteur : le loup.

2. Perspectives

Le retour du loup n'a semble-t-il jamais été aussi proche vu la crédibilité accordée à l'observation de l'automne 2016 à Nassogne. Les acteurs de la Région Wallonne se sont lancés dans une expectative constante les poussant à s'investir politiquement, socialement et financièrement, et dès lors à attendre un certain « retour » ; le retour d'un certain loup, mais également un retour sur investissement. Cet investissement politico-administratif dans une démarche proactive rend la situation d'autant plus sérieuse et met en perspective les conditions pour protéger l'espèce dans son retour naturel.

« je sais bien qu'il y a certaines régions où on voit le loup apparaître euh... relativement régulièrement les premières années puis plus pendant 4-5 ans et puis à ce moment-là il s'est établi... et donc euh... j pense qu'il faut au moins voir à l'échelle de 10 ans pour disons, voilà qu'on investisse au moins dans quelque chose de durable puisque ça reste un investissement de retenir des gens pendant trois jours euh... faire venir des formateurs, organiser la formation, ça représente quand même un certain investissement donc, on a envie de le rentabiliser. »

(Licoppe, 2017, p. 9)

Au stade des premières incursions de loups, les lignes directrices des stratégies sont mises en œuvre mais restent très dépendantes de ce qui se passera réellement sur le terrain qui demandera adaptation, discussions et humilité. Plusieurs options sont envisagées avec l'instrument « réseau » : soit les loups seront de passage pendant encore longtemps et le réseau sera « sous-utilisé » au risque de voir certains de ses membres s'en désintéresser ; soit les loups viennent réellement s'installer en Région Wallonne et révéleront alors le « sous-dimensionnement » du réseau, qu'il faudra élargir par d'autres formations.

Le monde naturaliste, de son côté, a affirmé qu'il resterait vigilant à l'égard de ce qui sera fait de l'information qui est amenée vers le réseau d'observateurs. Même si le nombre d'acteurs réunis autour de la question du loup est réduit par rapport à la France, cette vigilance, aussi évoquée comme une « méfiance », semble puiser ses sources dans la situation française. Celle-ci doit, pour plusieurs acteurs, entre autre servir de leçon au-delà des membres de la Plateforme Grands Prédateurs dans la gestion des égos voulant se positionner comme des références en la

« matière loup ». Au sein du monde naturaliste, l'évolution de la PGP doit tendre vers une véritable émulation associative laissant de côté les antécédents relationnels des uns et des autres, pour peser plus dans la balance en faveur de l'acceptation du retour du loup, véritable choix de société d'après les associations aujourd'hui.

La Région Wallonne figure parmi les zones d'extension probables du loup et c'est là que les certitudes s'arrêtent. Le problème est alors que les individus colonisant demeurent parfois les plus déprédateurs alors qu'ils forment de véritables « entités non figées » (Landry, 2016), très « plastiques » et pouvant parcourir de grandes distances. De même, les solutions sur la perspective de la problématique du loup sont également sujettes à évolutions. La marge d'appréciation de chaque Etat est différente et varie en grande partie en fonction de l'acceptation de ses citoyens vis-à-vis de la présence et des dommages du loup.

Alors que l'on parle de dommages et du monde de l'élevage, certains acteurs – essentiellement des milieux naturalistes – évoquent davantage le risque d'un lever de boucliers émanant du monde de la chasse. Le fait que l'espèce soit facilement braconnable en France et les conflits existant avec les associations de protection de la nature y sont pour beaucoup.

Le loup va-t-il traverser ou arpenter la Wallonie ? Quand ? Va-t-il s'installer ? Beaucoup l'ont répété comme un argument phare : le loup reviendra, pour une durée temporaire ou définitive, mais ce sera un « retour naturel ». À cela, certains ajoutent qu'il n'y aura pas de réintroductions ou de « lâchers de loups ». Pourtant, le retour « naturel » sur lequel plusieurs ont insisté s'expliquait entre autre par des programmes de conservation, c'est-à-dire des initiatives humaines visant à mettre en place une série de moyens sur une certaine échelle de temps pour conserver une espèce animale ou un habitat. Le « retour naturel » se distingue peut-être exclusivement de la réintroduction, légale ou illégale, pour le déplacement d'un animal sur base d'une initiative et de moyens humains.

Derrière cet argument naturel semble en réalité se cacher la légitimité d'une protection européenne de l'espèce comme justification de l'obligation d'accepter le retour du loup pour tous, et donc par-là la perspective d'un retour qui fait peur, qui se traduit par une forme de déresponsabilisation des acteurs face au retour. La Région Wallonne met en place « ce qu'il faut » (Licoppe, 2017, pp. 14-15) pour assurer la protection parce qu'il

CONCLUSION

Le loup est un sujet à « haut potentiel » difficilement détachable des attentes que l'on peut y placer. Ne pas se laisser emporter par la vague du loup imprégnant le discours des acteurs rencontrés constituait un travail de chaque instant. Alors qu'il déchaîne les hommes « où il va », notre tentative de persévérer au niveau des discours des acteurs nous a plutôt fait penser que la déferlante d'amour et de haine qu'il répand apparaît même où... « on dit qu'il va ».

Le nombre d'entretiens effectué pour construire cette recherche est réduit, c'est là une limite qu'il est important de ne pas omettre au vu des conclusions que nous tirons et associons à certains groupes d'acteurs. Une impression persiste selon laquelle certains milieux dont nous parlons sont affectés par des discours peu ou pas représentatifs. Les raccourcis que nous établissons entre des personnes, l'organisation qu'ils représentent et leur milieu sont probablement parfois exagérés, « trop courts ». Par exemple, le Royal Saint-Hubert Club nous avait déjà été par le passé présenté comme non représentatif de la majorité de ce que pensent les chasseurs et cela nous a été rappelé lors de l'un de nos entretiens. B. Bolkaerts n'a quant à lui jamais confirmé l'opposition des éleveurs vis-à-vis du loup telle que décrite par la majorité des autres intervenants. Par ailleurs, l'asbl Forêt Wallonne, asbl de conservation de la nature membre du réseau d'observateurs mais pas de la Plateforme Grands Prédateurs, aurait peut-être eu le bénéfice de mieux représenter le monde naturaliste et ses relations...

C'est tout le dilemme d'un tel travail : plus il avance, plus on entrevoit des personnes à rencontrer, des choses à lire, des éléments à préciser, mais il faut pouvoir situer où s'arrêter et fixer ses limites.

Faire reposer une réflexion sur des discours en procédant de la sorte présente sans doute une certaine fragilité. La moindre interprétation erronée d'une phrase sur laquelle repose par exemple une « mouvance » pourrait mettre à mal le reste de notre raisonnement.

Le déroulement des rencontres est lui aussi une limite importante.

D'une part, le sentiment de partage d'une vision a manifestement provoqué chez nous un manque de curiosité, nous laissant parfois trop vite satisfait de certaines réponses. D'autre part, comme évoqué en début de travail, la

temporalité d'un sujet qui a évolué aussi vite, notamment dans certains agissements notables des acteurs comme la formation et la constitution du réseau alors que nous procédions à nos rencontres, a modifié les discours des uns et des autres.

Lorsque nous attribuons une telle importance à A. Kohler ou E. Marboutin dans l'annonce du retour du loup, nous pouvons constater que l'influence des personnes est impressionnante dans le déroulé de certaines situations. Si A. Kohler ne vient pas en Belgique, le monde naturaliste change, la PGP et le GT Loup ne voient peut-être pas le jour. De même, si E. Marboutin présente un autre discours, moins technique, les mouvances cadrative et technique ne prennent probablement pas l'arrivée du loup de la même façon.

L'annonce du retour du loup auprès des acteurs humains nous permet de présenter trois éléments qui, d'après nous, composent « la gestion » envisagée par les acteurs.

Premièrement, le socle de notre travail se trouve être le territoire de la Région Wallonne. Les êtres vivants qui habitent ce territoire sont nos acteurs, humains et non-humains. En quelque sorte, nous assimilons les toiles de vie des acteurs à une « toile de vie géante wallonne » pour décrire le complexe interrelationnel auquel nous avons affaire. Tous les acteurs ont des pratiques qui leur sont propres et font des expériences des uns et des autres. Les « préférences », les intérêts des acteurs humains se jouent sur des prises, des instruments, qui traduisent les enjeux du territoire.

L'idée des enjeux et des actions entreprises par les acteurs humains nous amène à un deuxième élément soutenant la « gestion » envisagée : les acteurs anticipent. De cette façon, ils créent des publics qui témoignent des relations du territoire. Parmi ces publics, chaque acteur crée « les autres acteurs » et « le grand public ». Non pas que ce dernier ne soit pas considéré comme un acteur, mais il relève d'une catégorie difficilement cernable, qui varie par ceux que les acteurs y incluent. Le grand public, perçu comme moins concerné, occupe pourtant selon les dires une place importante dans l'anticipation du retour du loup.

Le troisième élément mis en évidence par nos données est l'instauration de modes d'existence que l'annonce du loup permet. En fonction d'expériences soit d'autres acteurs non humains, soit d'autres territoires, les acteurs

humains du territoire belge font leur propre expérience du loup. Nous avons d'ailleurs pu constater à quel point l'expérience française influe l'annonce du retour du loup en Belgique. Les acteurs font exister le loup par ce qu'ils entreprennent : les acteurs se réunissent au sein de structures à l'attention du loup, planchent sur la circulation de l'information, communiquent sur les uns, pour les autres, etc.

De ce que nous pouvons observer, l'expérience que les acteurs font du loup aujourd'hui se fait dans l'anticipation des publics. Les acteurs concourent à la mise en débat d'un mode d'existence idéal qu'il s'agirait de faire prévaloir pour faire tenir un certain « mode de gestion » autour du loup. La gestion que les acteurs pensent pour le loup se décline donc dans des « modes de gestion ». Les façons de faire exister le loup se lient à des modes que les acteurs humains prévoient, chacun à leur façon.

La mise en débat du mode d'existence idéal est, de notre hypothèse, la condition nécessaire à un acteur pour que la production de connaissances qu'il cherche ait un sens. Derrière le terme de « gestion », nos éléments semblent révéler l'imagination de modes de gestion du loup, dont nous parlons tout au long de ce travail à travers la présentation des toiles de vie, de modalités d'existence, et de la création des publics. Les modes d'existence que nous supposons, reposant sur des relations, créent des projections qui se démarquent chez les acteurs dans des modes de gestion qui ont des styles propres.

À l'annonce du retour du loup, un mode de gestion se distingue particulièrement des autres. Les discours du politique et de l'administration tournent autour du cadrage et de la maîtrise de la situation. Pour ce, les structures qu'ils mettent en place servent à produire une connaissance objective, « réduisant » le rapport d'échange possible entre les experts et le public. Les acteurs invités à faire partie du réseau se retrouvent à l'intérieur d'un mode de gestion qui est celui des scientifiques et de la Région Wallonne. Finalement, tel que cela nous a été présenté, le mode de gestion de la Région ressemble davantage à une gestion envisagée des autres acteurs humains que du loup en tant que tel. P. Lascoumes évoque ainsi, dans l'utilisation des instruments par les organes décideurs, une régulation privilégiant la persuasion qui viendrait aujourd'hui se substituer à une régulation réglementaire de type « command and control » (Lascoumes, 2007, p. 79). C'est tout l'enjeu que nous discernons d'un instrument comme le réseau : la participation qu'il propose pour produire

une information objective équivaut à créer en fait un cadre démocratique difficilement renégociable.

À côté de ce mode de gestion « principal », les naturalistes semblent vouloir tendre vers le partage d'une « vraie information », lui seul pouvant permettre une acceptation de la cohabitation avec le loup et les acteurs. Il faut en même temps « laisser revenir le loup » (Kohler, 2017, p. 8), tout en partageant une information devant être « vraie » (Kohler, 2017, p. 22; Rousseau, 2017, p. 20) pour ne pas aboutir à un mode de gestion entrevoyant la régulation comme une possibilité.

Le terme de « gestion » fait peur aux acteurs, dans la mesure où il peut être interprété de diverses façons, tirant notamment vers la « régulation ». Le politique nous a cité les possibilités de dérogations (Wiliquet & Mouton, 2017, p. 16), tout comme l'article de *Chasse et Nature* et B. Petit (Petit, 2017b). Lors de discussions informelles, certains intervenants naturalistes, au sujet des chasseurs parlant du loup, envisagent la régulation comme un mode de gestion raté car non conforme à l'acceptation générale aspirée.

S. Liégeois est en outre revenue sur la confusion trop souvent faite entre « gestion » et « régulation » (Sandrine Liégeois, 2017, p. 18). S'il est un « mode de gestion inavoué », la régulation ne peut en tout cas légalement être prévue au stade de « l'annonce du retour ».

Les histoires de loups et d'hommes sont nombreuses et l'aboutissement de notre travail ne peut que confirmer cet entrecroisement plus que probablement ancien qui se manifeste aujourd'hui dans une forme « d'impératif de gestion du vivant » (Micoud & Bobbé, 2006, p. 35). Lorsque l'on se penche sur l'énergie déployée par des acteurs humains pour convaincre, persuader ou maîtriser d'autres acteurs humains comme non humains (Doré, 2009a, p. 186), elle interpelle d'autant plus lorsque l'on sait qu'aucun des humains rencontrés n'a jamais vu le loup.

B. Morizot raconte que la nature éthologique du loup fait de lui un « prédateur potentiel invisible ». Il parle d'un « mode d'apparaître » (Morizot, 2016a, pp. 25-26) comme présence invisible, central dans la compréhension des problèmes politiques que le loup pose. Il identifie en France trois aspects à ce mode d'apparaître : le retard qu'a pris la société en termes de réactions et de solutions, les seuls éleveurs et bergers confrontés à la réalité de la présence du loup par les effets qu'ils subissent, et la génération d'un contenu imaginaire. Le loup, présent ou non en Belgique,

est invisible mais existe par « l'annonce » qu'il crée. Notre annonce de départ prend alors, avec les éléments et les modes de gestion décrits, une toute autre dimension pleine de relations, d'expériences et de dispositifs. Le prédateur potentiel invisible qu'il est « aux yeux » des acteurs les force à anticiper.

L'anticipation de la Région Wallonne ne semble pas traduire une réception favorable à une controverse. Si V. Schockert et A. Licoppe ont parlé des apprentissages en perspective, tout semble néanmoins prévu pour que le cadre bouge le moins possible (participation restreinte des autres acteurs au réseau, formation d'experts de l'information, travail sur l'information objectivée entre personnes formées...). Pourtant, et personne ne semble vouloir le nier, le loup viendra très certainement encore modifier les rapports entre les acteurs, provoquant d'autres réactions et instaurant d'autres relations. Pourquoi donc le débat n'a-t-il pas été ouvert d'emblée ? Pourquoi les rencontres évoquées jusqu'alors entre acteurs concernés n'ont-elles pas été utilisées pour ébaucher le cadre de la gestion du loup ? Pourquoi, si l'on sait que le loup pose des problèmes en France et qu'il en posera ici, la Région Wallonne s'avance-t-elle sur les rails d'une situation française où la cohabitation avec le loup continue à être conflictuelle par les éléments qui composent le mode de gestion en place ?

Le « besoin » d'expert fût fort exprimé lors de nos rencontres. La formation d'experts devrait permettre une discussion d'un certain type et d'appuyer l'argumentation. D'un autre côté, l'omniprésence d'experts crée a fortiori un public qui n'est pas expert et par conséquent, pas à même de discuter sur certaines choses car incompetent et donc exclu de certaines discussions et décisions. Nous ne pouvons nous empêcher d'établir le lien entre ce besoin et le régime d'indemnisation que prévoit la Région Wallonne. Si la Région Wallonne a conscience de l'argent public mis en jeu par la présence du loup, pourquoi agit-elle en « copier-coller » du modèle français ? Seuls les apprentissages issus d'une controverse productive pourraient probablement amener des pistes de solutions.

Une question quelque peu transversale nous a poursuivi tout au long de notre travail. Les acteurs parlent du « retour naturel » du loup. Nous en sommes d'ailleurs venus à clore nos perspectives sur la tournure complètement différente qu'aurait pris à la fois « l'annonce » du retour et notre travail s'il en avait été autrement. Finalement, qu'est-ce que les acteurs appellent un « retour naturel » ? Plusieurs d'entre eux ont parlé des facteurs conjoncturels ayant favorisé le retour du loup, en Europe comme

en Belgique. Ces facteurs sont aussi bien politiques que sociaux et écologiques. « L'annonce » du retour telle qu'elle est construite par nos acteurs démontre à côté de la réalité du loup des démarches politiques et législatives, une coordination associative, la création de structures ; le territoire fait place à une forme d'émulation généralisée d'acteurs humains aux intérêts divergents à l'annonce de l'arrivée du loup. Cette course à l'instrumentalisation ne serait-elle pas paradoxalement déployée pour « favoriser » et « mieux accueillir » le loup ?

Si l'on essaie de considérer le Naturel d'un côté, le Social de l'autre, et que nous observons un retour dit « naturel » auquel participe l'instrumentalisation humaine, que reste-t-il de « naturel » dans le retour ? Et si les acteurs du territoire avaient chacun leur « seuil limite de tolérance » de l'intervention humaine ? Dans tous les cas, nos discours semblent prouver que d'une part, nos acteurs humains s'extraient, peut-être inconsciemment, de ce qui a trait au naturel et que, d'autre part, la « gestion » est une préoccupation exclusivement humaine « pour la nature » qui crée dans notre cas une mobilisation conséquente sans bien même que la présence du loup ne soit instaurée. L'entremêlement du Naturel et du Social nous semble avéré mais inavoué. Peut-être, va savoir, que l'avis de l'acteur principal concerné - le seul jamais entendu ni vu - nous en dira plus en temps voulu...

BIBLIOGRAPHIE

Documents officiels

Conseil des Communautés Européennes. (1992). Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, 66.

Direction Générale des politiques agricole agroalimentaire et des territoires. (2013). *CIRCULAIRE DGPAAT/SDEA/C2013-3026 du 5 mars 2013* (pp. 1-21). France.

Loi du 28 février 1882 sur la chasse, MB 03 mars 1882. Belgique.

Gouvernement Wallon. (1961). *Loi du 14 juillet 1961 en vue d'assurer la réparation des dégâts causés par le gros gibier.* M.B. 28 juillet 1961 (p. 6021). Belgique.

Gouvernement Wallon. (1998). *Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'indemnisation des dommages causés par certaines espèces protégées.* MB 29 octobre 1998. Belgique.

Linnel, J., Salvatori, V., & Boitani, L. (2008). Guidelines for population level management plans for large carnivores in Europe. A Large Carnivore Initiative for Europe report prepared for the European Commission. *contract 070501/2005/424162/MAR/B2, (070501), 85.*

Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles. MB 15 août 1980, p. 9434. Belgique.

Loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973. MB 11 septembre 1973.

Schley, L., Reding, R., Herr, J., Baulesch, R., Biver, G., Bormann, J., Dostert, M., et al. (2017). Plan d'Action et de Gestion relatif au loup au Luxembourg. *Bulletin technique de l'Administration de la nature et des forêts en matière de gestion de la faune sauvage et de chasse, 5 (numéro, 1-56.*

Standing Committee of the Council of Europe. (1979). Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l' Europe, 28, 1-12.

Littérature scientifique

Prof.mr. Bastmeijer, C. J., & Mr.dr. Trouwborst, A. (2010). Lynxen en Wolven. Het Natuurbeschermingsrecht en de Terugkeer van Grote Roofdieren naar Nederland. *Milieu & Recht, 37(5), 272-283.*

- Benhammou, F., Evin, M., Rayé, G., & Choisy, J.-P. (2005). Dossier. Pastoralisme et biodiversité. *La voie du loup*, 10-23.
- Benhammou, F. (2007). *Crier au loup pour avoir la peau de l'ours. Une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France*. Ecole Nationale du génie Rural, des Eaux et Forêt de Paris.
- Benhammou, F. (2009). Protéger l'ours et le loup en France. Antihumanisme ou coexistence territoriale durable ? *Géographie et cultures*, 69.
- Bobbé, S. (1993). Hors statut , point de salut : Ours et loups en Espagne. *Études rurales*, 129-130(Sauvage et domestique), 59-72.
- Bobbé, S. (1998). Du folklore à la science. Analyse anthropologique des figures de l'ours et du loup dans l'imaginaire. *Ruralia*.
- Bobbé, S. (2002). Polémique autour du projet de zonage appliqué à la gestion des loups dans l'arc alpin français. *Espaces et sociétés*, 110-111, 111-128.
- Brown, J. S., Kotler, B. P., & Bouskila, A. (2001). Ecology of fear : Foraging games between predators and prey with pulsed resources. *Ann. Zool. Fennici*, 38(Taylor 1984), 71-87.
- Deputte, B. L. (2006). Domestication du chien : Réflexions éthologiques. *Ethnozootechnie*, 78(1), 41-46.
- Derray, A., & Lusseau, A. (2001). *Analyse stratégique* (Ellipses M.).
- Digard, J.-P. (2002). Sophie Bobbé , L'ours et le loup . Essai d'anthropologie symbolique. *Études rurales*, 163-164.
- Doré, A. (2009a). Les loups dans l'espace public français : petite leçon de vivre ensemble...ou non. *Le Panoptique*, 44.
- Doré, A. (2010). Le devenir politique des corps recomposés : la circulation des animaux dans l'espace public. [Http://Id.Erudit.Org/Iderudit/045361Ar](http://Id.Erudit.Org/Iderudit/045361Ar), 42(2), 181.
- Goethals, N. (2015). *Evolution d'une perception du milieu de la chasse en Région Wallonne Au travers d'une enquête réalisée auprès des acteurs de la ruralité*. HELB - Ilya Prigogine.
- Haudricourt, A.-G. (1962). Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui. *L'Homme*, 2, 40-50.
- Haudricourt, A.-G., & Dibia, P. (1988). Que Savons-nous des animaux domestiques ? *L'Homme*, 28(108), 72-83.

- Kleitz, G. (2012). Le face-à-face entre ONG et autorités publiques en France dans le secteur de la biodiversité (2000-2010). *L'exigence de la réconciliation : Biodiversité et société* (Fayard., p. 472).
- Lascoumes, P. (2002). De l'utilité des controverses socio-techniques. *Journal International de Bioéthique* (Vol. 13, pp. 68-79).
- Lascoumes, P. (2007). Les instruments d'action publique, traceurs de changement. *Politique et Sociétés*., 26(2-3), 73.
- Lassiter, U. (2002). Le contexte spatial de l'authenticité des animaux. *Espaces et sociétés*, 110-111, 41-57.
- Latour, B. (2015). Sur un livre d'Etienne Souriau : Les différents modes d'existence. *Etienne Souriau. Une ontologie de l'instauration* (Vrin., pp. 17-53).
- Le Berre, M. (2005). Le territoire selon Maryvonne Le Berre. *Hypergéô*, 1-2.
- Martin, J. L., Stockton, S. A., Allombert, S., & Gaston, A. J. (2010). Top-down and bottom-up consequences of unchecked ungulate browsing on plant and animal diversity in temperate forests: Lessons from a deer introduction. *Biological Invasions*, 12(2), 353-371.
- Mauz, I. (2002a). *Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups*. ENGREF (AgroParisTech).
- Mauz, I. (2002b). Gens, cornes et crocs. Relations hommes-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups. *Ruralia*, 10(11), 10.
- Mauz, I. (2002c). Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises. *Espaces et sociétés*, 110-111, 129-145.
- Mech, L. D., & Boitani, L. (2003). *Wolves. Behavior, ecology and conservation*. (L. D. Mech & L. Boitani, Eds.). University Of Chicago.
- Mélard, F., Denayer, D., & Semal, N. (2015). Public-Based-Learning: The place of publics in exploring environmental controversies for pedagogical purposes. *International Journal of Environmental and Science Education*, 10(6), 905-920.
- Micoud, A., & Bobbé, S. (2006). Une gestion durable des espèces animales est-elle possible avec des catégories naturalisées ? *Natures Sciences Sociétés*, 14, S32-S35.
- Morizot, B. (2016b). *Les diplomates. Cohabiter avec les loups sur une autre carte du vivant*. (Wildprojec.).
- Mormont, M., & Massart, C. (n.d.). Construire sa question de recherche,

(étape 4), 1-27.

- Mounet, C. (2006). Les enseignements d'une expérience locale de gestion d'une espèce protégée : le cas du loup dans le Vercors. *Natures Sciences Sociétés*, 69, 2004-2006.
- Mounet, C. (2007). *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre-ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*. Joseph-Fourier.
- Mounet, C. (2008). Vivre avec des animaux « à problème ». *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*, (96-3), 55-64.
- Muller, P. (1995). Pierre Lascoumes, L' éco-pouvoir. *Revue française de science politique*, 3, 491-493.
- Park, R. E. (1952). Volume II : Human Communities : The City and Human Ecology. *The Collected Papers of Robert Ezra Park* (Glencoe.). Illinois: Free Press.
- Poinsot, Y. (2009). Protection de la grande faune et territoires: Deux modèles de gestion dans la cordillère Cantabrique. *Espace Géographique*, 38(4), 289-302.
- Ripple, W. J., & Beschta, R. L. (2004). Wolves and the ecology of fear : Can predation risk structure ecosystems ? *BioScience*, 54(8), 755-766.
- Ripple, W. J., & Beschta, R. L. (2012). Trophic cascades in Yellowstone: The first 15years after wolf reintroduction. *Biological Conservation*, 145(1), 205-213. Elsevier Ltd.
- Ruwet, C. (2010). Les villes de Robert Ezra Park : pour une périodisation de sa conception de la métropole. *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 22, 199-220.
- Sawicki, F. (2003). Les temps de l'engagement . À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement. *La politisation* (Belin., pp. 123-146). Paris.
- Staszak, J.-F. (2002). La place de l'animal. *Espaces et sociétés*, 110-111(Gestion negociée des territoires et politiques publiques), 19-23.
- Stengers, I., & Latour, B. (2009). Le sphynx de l'oeuvre. *E. Souriau ed. Les différents modes d ' existence* (pp. 1-80). Paris.
- Zitouni, B. (2004). L ' écologie urbaine : mode d ' existence ? mode de revendication ? *Cosmopolitiques - Cahiers théoriques pour l'écologie politique*, 7 "Aimons (idem 151), 137-148.

Presse / Magazine

- Aït El Mekki, J. (2014, August). Interview : Le loup en Allemagne - Naturschutz Bund. *La GAZETTE des grands prédateurs n°53*, 26–29.
- Garric, A. (2017). La guerre du loup gagne l'Italie. *Le Monde*.
- L'Avenir. (2016, November 22). Le loup est bien de retour en Wallonie.
- 7sur7. (2016, November 22). Le passage d'un loup dans les forêts de Nassogne est "crédible."
- Mahy, V. (RTBF). (2011, January). Le sillon Sambre et Meuse. *RTBF*.
- De Muelenaere, M. (2016, November 10). Un loup aurait été aperçu à Nassogne. *Le Soir*.
- Petit, B. (2017b, February). Mot du Président. Le loup ou les chasseurs ? *Chasse et Nature*, 3. Jambes.
- RTBF -, & Poloczek, N. (2017). Transversales - Webdocumentaire "Loup, yes-tu?" *RTBF*. Retrieved August 7, 2017, from <https://www.rtbffmedia.be/rtbfinfo/loup/>

Sources internet

- Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales. (2012). CNRTL - Déprédateur. Retrieved August 17, 2017, from <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/d%C3%A9pr%C3%A9dateur>
- DGARNE. (2016). Biodiversité en Wallonie - Réseau loup. Retrieved July 28, 2017, from <http://biodiversite.wallonie.be/fr/reseau-loup.html?IDC=6097>
- FERUS. (2016). Le loup : conservation et protection. Retrieved January 9, 2017, from <http://www.ferus.fr/loup/le-loup-conservation-et-protection>
- <http://controverses.mines-paristech.fr/>. (2012). Loup et pastoralisme : cohabitation impossible ? Retrieved January 8, 2017, from http://controverses.mines-paristech.fr/public/promo12/promo12_G4/www.controverses-minesparistech-4.fr/controverses/le-nouveau-plan-loup/le-groupe-national-loup-composition-et-implication/composition-du-dernier-groupe-national-loup/index.html
- <http://www.predateurs.be/>. (2016). Blog du Réseau Prédateurs en Wallonie. Retrieved December 29, 2016, from <http://www.predateurs.be/>
- <http://www.wolfeyes.be/>. (2016). Le retour du loup en Belgique. Retrieved

January 29, 2017, from <http://www.wolfeyes.be/le-retour-du-loup-en-belgique>

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. (2016). Bienvenue aux loups. Retrieved January 31, 2017, from <https://protectiondesoiseaux.be/index.php/2016/11/23/bienvenue-aux-loups/>

Morizot, B. (2013). *“Le paradoxe de la modernité, c’est le retour du sauvage.”* Retrieved December 18, 2016, Url : <http://www.loup.org/spip/Le-paradoxe-de-la-modernite-c-est,1156.html>

Observatoireduloup.fr. (2017). Comment la Lorraine a-t-elle été dispersée par le loup? Retrieved August 12, 2017, from <http://www.observatoireduloup.fr/2017/08/04/lorraine-a-t-elle-ete-dispersee-loup/>

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. (2017). Connaître l’Office. Retrieved August 7, 2017, from <http://www.oncfs.gouv.fr/Connaitre-l-Office-ru17>

Plateforme Grands Prédateurs. (2016). Communiqué de presse : Bienvenue aux loups. *Natagora*. Retrieved July 6, 2017, from [http://us4.campaign-archive2.com/?e=\[UNIQID\]&u=a1811fcb2ef0e9da65b4fd9f7&id=636b849cfd](http://us4.campaign-archive2.com/?e=[UNIQID]&u=a1811fcb2ef0e9da65b4fd9f7&id=636b849cfd)

SPW-DGO3. (2017). Natura 2000 en Wallonie. Retrieved August 20, 2017, from <http://biodiversite.wallonie.be/fr/natura-2000.html?IDC=829>

Le Trésor de la Langue Française Informatisée. (n.d.). TLFi - “Sensible.” Retrieved August 8, 2017, from <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?39;s=2740725210;r=2;nat=;sol=3;>

Conférences / Cours / Entretiens

Bolkaerts, B. (2017). *Entretien éleveur*. Faulx-les-Tombes.

Geboës, A.-L. (2017). *Entretien Natagora*. Liège.

Kohler, A. (2017). *Entretien Anthony Kohler*. Han-Sur-Lesse.

Landry, J.-M. (2017). *Entretien téléphonique avec Jean-Marc Landry*.

Licoppe, A. (2017). *Entretien DEMNA*. Gembloux.

Liégeois. S. (2017). *Entretien DNF (Direction de la Nature)*. Jambes.

Petit, B. (2017a). *Entretien Royal Saint-Hubert Club de Belgique*. Boninne.

Rousseau, C. (2017). *Entretien Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux*. Anderlecht.

Schockert, V. (2017). *Entretien Vinciane Schockert*. Arlon.

Sérusiaux, E. (2017). *Rapport entretien - E. Sérusiaux - Vision sur le retour du loup du président de Natagora*. Liège.

Wiliquet, P., & Mouton, P. (2017). *Entretien Cabinet Ministre René Collin*. Namur.

Films

Arte. (2016). *Arte Re : Le loup, un prédateur sous surveillance*. Allemagne.

Cours

Boulvain, P. L. (ULg), & Pingot, D. J.-L. (UCL). (2017). Une introduction à la géologie de la Wallonie. *Département de Géologie (ULg)*. Retrieved August 15, 2017, from <http://www.geolsed.ulg.ac.be/geolwal/geolwal.htm>

Claude, F., Denayer, D., Hecquet, C., Melard, F., Monfils, S., Anne-Claude, R., Semal, N., et al. (2015). *ULg - M1SGE - Cours ENVT0010-1 - Approche intégrée d'une question d'environnement*. Arlon.

Denayer, D., Mougnot, C., & Strivay, L. (2016). *ULG - Cours M2SGE - ENVT3027-1 - Pratiques et Gestion de la Biodiversité*. Arlon.

Conférences

Denayer, D. (2016). Vivre avec ces animaux qui font débat. Quelques pistes de réflexion issues de la sociologie de l'environnement. *Le retour du loup en Wallonie. Vers une politique de cohabitation ?* Liège.

Jouventin, P. (2015). *Conférence : Le loup, le chien et l'homme...* Rennes: Les Mardis de l'Espace des Sciences.

Kohler, A., & Geboës, A.-L. (2016). Le retour du Loup en Belgique : le rôle du secteur associatif pour une meilleure acceptation sociale. *Le retour du loup en Wallonie : vers une politique de cohabitation?* Liège.

Landry, J.-M. (2016). "Gérer le loup". Est-il possible d'éviter les erreurs de nos voisins? *Le retour du loup en Wallonie. Vers une politique de cohabitation ?* Liège.

Divers

Boucquerel, F. (1969). *Stratégie*. Url : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Strat%C3%A9gie?oldid=120300348>

Doré, A. (2009b). La place de la science et de l'Etat dans la construction contemporaine de l'action publique environnementale : le cas de la mise en gestion des populations de loups en France. *Présentation Projet* :

Construction de l'action publique environnementale: le cas de la mise en gestion des populations de loups en France. Inra.

Forêt et Naturalité. (2016). Quelle place pour le loup en Wallonie ? *Forêt et Naturalité*, 1-4.

Groupe de Travail Loup Natagora. (2017). *Le loup*. Namur.

Laboratoire de la Faune Sauvage et Cynégétique. (2008). *Mémo Cerf - Comment décrire les perches d ' un cerf ?* Gembloux.

SPW-DGO3. (2010). *Connaître la DGARNE*. Jambes.

ANNEXES

- Guide thématique
- Formulaire d'observations de l'ONCFS repris par l'Administration de la Nature et des Forêts du Grand-Duché de Luxembourg

Résumé

Nassogne, octobre 2016.

Des chasseurs disent avoir observé un loup lors d'une battue.

Le travail posé sur ces pages découle de l'apparition de *l'annonce du retour du loup* en Belgique. Un panel d'acteurs représentatif des milieux pouvant se sentir concernés par le loup s'établit. Sur cette base, le travail essaie de rendre compte de ce que l'annonce d'un tel retour vient susciter chez des acteurs attachés à un territoire qui vit sans le loup depuis plus d'un siècle.

Les relations du territoire de la Région Wallonne sont ici au cœur de la tentative de compréhension de l'annonce du retour du loup.

Le loup est-il présent ? Mais que cela signifie-t-il : « être présent » ? Au long d'une réflexion que nous tentons de mener au plus proche des discours des acteurs, le travail d'enquête révèle peu à peu que le loup est déjà présent. Mais comment ? Le loup, ou plutôt son annonce, vient remuer les pratiques d'un territoire dont les acteurs réagissent, anticipent ce qu'il pourrait modifier.

Le travail essaie dès lors de mettre en lumière certains enjeux territoriaux. Les discours des acteurs dévoilent des projets qui, s'ils ne sont pas toujours destinés directement au loup, se concrétisent dans des modes de gestion qui viennent revoir les interconnexions entre acteurs humains et non humains.